



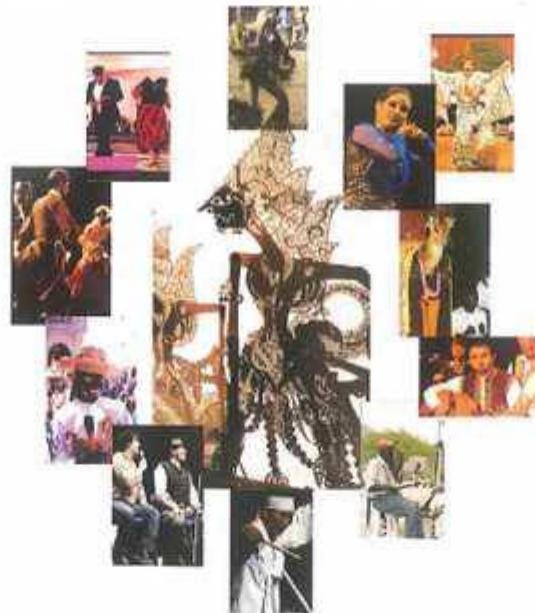
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES

N° 2014-01

EVALUATION DE L'ASSOCIATION

« Maison des Cultures du Monde »



Janvier 2014

Isabelle Neuschwander
Inspectrice générale des affaires culturelles

IGAC
26 JUL. 2013 / 190



Ministère de la Culture et de la Communication

La Directrice du Cabinet

24 JUL. 2013

Note à l'attention de
Madame Ann-José Arlot
Chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles

N° d'aff: 00754

Objet: Mission d'évaluation MCM

La Maison des cultures du monde (MCM), association créée en 1982, a pour mission de favoriser le dialogue entre les peuples, groupes et individus du monde, par le partage de leurs expressions et pratiques culturelles. Elle développe une triple activité en faveur du patrimoine immatériel :

- de formation d'artistes étrangers et d'ingénierie ;
- patrimoniale : le centre de documentation sur les spectacles du monde (Vitré) a été désigné par le Ministère de la culture et de la communication en 2011 « organisme français compétent pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » auprès de l'UNESCO ;
- de répertoire et de diffusion d'œuvres artistiques et muséo-ethnographiques du monde, via notamment le « Festival de l'imaginaire » créé en 1997 et consacré aux formes d'expression spectaculaire et muséale les moins connues ;

Le Ministère de la culture et de la communication a reconduit, en février 2013, pour deux années supplémentaires le mandat qui le lie à la MCM comme opérateur de formation pour le "Programme Courants" (séjours d'accueil et de formation de professionnels culturels du monde entier).

Le ministère a également conclu, en 2011, une convention pluriennale avec la Maison des cultures du monde pour la mise en œuvre de programmes d'action culturelle destinés à faire connaître au public français le plus large possible, la diversité des expressions culturelles. A ce titre le ministère a subventionné pour plus de 2,3ME sur trois ans le festival de l'imaginaire, avec cependant une diminution de cette subvention de 200.000 euros de 2012 à 2013.

...

L'article 9 de la convention prévoit que l'administration procède, avec l'association, à l'évaluation du programme d'action auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif. L'article 10 dispose, en outre, qu'un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration dans le cadre de cette évaluation.

Je souhaiterais disposer d'ici fin octobre 2013 d'une évaluation du soutien accordé à la Maison des cultures du monde afin d'éclairer les décisions qui seront prises pour le renouvellement de convention et la programmation budgétaire 2014.

Les conditions de réalisation de l'évaluation seront précisées avec le Président de l'association, M. Chérif Kheznadar et Mme Arwad Ebein, sa directrice. L'évaluation s'attachera à préciser les conditions financières d'exécution de la convention et l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés à l'annexe III de la convention. Elle veillera en particulier à analyser l'ouverture du festival de l'Imaginaire à un public plus large que le seul public de spécialistes, à mettre en perspective cette manifestation dans le paysage culturel existant et à proposer les pistes d'évolution pertinentes.

L'évaluation examinera les différentes activités de l'association et proposera différents scénarios d'évolution tenant compte du recadrage de l'action du ministère sur quelques priorités fortes (diffusion culturelle, accueil des professionnels et des artistes étrangers, valorisation de l'expertise et du savoir faire français) et des programmes à haute valeur ajoutée au rapport coût/efficacité optimal.



Emmanuelle HINGEL

SOMMAIRE

Lettre de mission

Synthèse

Introduction

1

I – 2010-2013 LE DIFFICILE PASSAGE À UNE RELATION CONTRACTUELLE ENTRE LA MAISON DES CULTURES DU MONDE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

4

1.1. La Maison des Cultures du Monde devient prestataire du Ministère

4

1.2. La convention triennale 2011-2013 : le soutien du Ministère est lié à l'accomplissement d'un programme d'actions

5

1.3. La crise budgétaire de 2012 et ses conséquences

7

1.4. Le fonctionnement de l'association fin 2013 : un nouveau mode de travail éprouvé

9

II – LE FESTIVAL DE L'IMAGINAIRE : APPROCHE DE SON ORIGINALITÉ ET DE SON RAYONNEMENT

10

2.1. Les indicateurs quantitatifs fixés dans la convention atteints

11

2.2. La programmation artistique : une image à reconquérir

12

2.3. Un public parisien, fidèle et largement satisfait

15

2.4. Une situation budgétaire fragile

16

III – LE SITE DE VITRÉ : UNE IDENTITÉ EN CONSTRUCTION

18

3.1. Mise en perspective de la création du centre de documentation sur les spectacles du monde à Vitré : un choix ambitieux

18

3.2. Entre centre de documentation et structure d'animation culturelle territoriale

18

3.3. Le Centre français du patrimoine culturel immatériel : la nouvelle orientation de la Maison des Cultures du Monde

19

IV – EN CONCLUSION : PRÉCONISATIONS POUR LES PROCHAINES ANNÉES

22

4.1. Redéfinir le projet et le cadrage budgétaire associé

22

4.2. Un dialogue et une gouvernance renouvelés

23

4.3. Pour ce qui concerne le Festival de l'Imaginaire

24

4.4. Pour ce qui concerne le site de Vitré

25

Résumé des principales recommandations

26

Réponse de Jean-François Collin, Secrétaire général

27

Réponse de Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines

30

Réponse de Michel Orier, Directeur général de la création artistique

34

Tableau des observations sur le rapport provisoire et des réponses

37

Annexes

40

Synthèse

Par lettre de mission en date du 24 juillet 2013, la Directrice du cabinet de la Ministre de la culture et de la communication a demandé à l'inspection générale des affaires culturelles de mener une évaluation des activités de la «Maison des Cultures du Monde», association créée en 1982, et qui, par ses statuts, a pour mission de «favoriser le dialogue entre les peuples, groupes et individus du monde et promouvoir l'échange et le partage de leurs expressions et pratiques culturelles».

Cette évaluation était prévue à l'échéance de la convention triennale passée en 2011 avec le Ministère qui redéfinissait l'objet pour lequel l'association était subventionnée après dissociation du programme de formation d'accueil de professionnels étrangers « Courants ». D'un montant de près de 2,4M€ sur trois ans, la subvention du Ministère a été affectée à «la mise en œuvre d'actions destinées à faire connaître au public français la diversité des expressions culturelles au titre du patrimoine immatériel».

L'évaluation a donc porté sur ces actions qui se développent principalement autour de deux volets : l'activité artistique de présentation au public de formes spectaculaires traditionnelles, aujourd'hui définies comme patrimoine culturel immatériel, et l'activité scientifique de recherche, de valorisation et de sauvegarde de ce patrimoine, dont le concept reste encore peu compris du grand public. Le Festival de l'Imaginaire constitue la manifestation la plus emblématique du premier volet. Le deuxième volet est plutôt exercé depuis le site de Vitré ouvert en 1994, comme Centre de documentation sur les spectacles du monde.

L'analyse de l'originalité et du rayonnement du Festival de l'Imaginaire a fait apparaître une situation contrastée. Le Festival a su garder sa singularité en proposant une programmation exigeante et rare, composée pour bonne partie de spectacles inédits et de troupes non professionnelles. Cette programmation est accompagnée par une mise en perspective scientifique des spectacles et par un cycle de conférences ethnologiques et de colloques de haut niveau. Par ailleurs, la qualité et le modèle économique du label de production phonographique INEDIT, référence mondiale, sont tout à fait remarquables et inscrivent le Festival de l'Imaginaire dans le temps long.

Des indicateurs d'alerte ont aussi été posés sur son rayonnement : une diminution du nombre de prospections sur le terrain, une stagnation du public et des recettes afférentes même si la fréquentation reste très honorable ainsi que le niveau de satisfaction (8700 spectateurs en 2013), une difficulté à accroître son action pédagogique et globalement un déficit d'image malgré une communication dynamique. De fait, le Festival de l'Imaginaire peine à émerger dans un paysage artistique parisien où il peut entrer «en concurrence» avec les scènes et institutions se consacrant également au dialogue des cultures du monde.

Sur ce dernier point, il a semblé à l'inspectrice en charge du rapport que le relatif isolement de la Maison des Cultures du Monde, l'absence d'un conseil scientifique pouvaient expliquer en partie cette situation. L'excellent taux de remplissage des spectacles présentés dans des lieux partenaires, bénéficiant d'une plus forte visibilité que le théâtre de l'Alliance française, principal lieu de représentation de l'association, a conforté cette analyse. La mobilité des spectacles en région doit également être augmentée.

L'avenir du Festival de l'Imaginaire passe donc certainement par une stratégie de renforcement des partenariats durables, voire par la recherche d'un partenaire privilégié.

Le Festival reste un objet singulier et unique, dont tous les interlocuteurs de la mission regretteraient la disparition, mais il doit évoluer.

L'analyse des activités menées depuis le site de Vitré a aussi fait apparaître des points de fragilité et naître des interrogations au regard de l'ambition affichée pour ce site.

Le Centre de Vitré, très facilement accessible depuis Paris, et hébergé dans un lieu rénové et mis à disposition par la ville de Vitré, a en charge les activités d'édition (*La Revue internationale de l'imaginaire*, notamment), le rassemblement, la conservation et la communication des archives écrites, photographiques, sonores, audiovisuelles de l'association. Une base documentaire a été conçue, outil de premier ordre. L'attachement de la Maison des Cultures du Monde à la conservation de ce patrimoine précieux doit être reconnu et mis en valeur. Le Centre joue également un rôle d'animation culturelle et pédagogique dont le

rayonnement sur le territoire est réel.

Mais la fréquentation de l'espace de documentation par les chercheurs reste faible. Faute de moyens, la mise à jour de la base documentaire n'est plus assurée. Il est enfin impératif de reprendre les opérations de sauvegarde des fonds.

Surtout depuis 2011, le site est doté d'une nouvelle identité sous la dénomination de Centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI) du fait de sa désignation officielle comme organisme compétent pour le patrimoine présent sur le territoire national, à la suite de l'adoption en 2003 par l'UNESCO de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.

Cette désignation marque une extension du rôle de l'association et une forme d'infléchissement de sa mission initiale. Dès 2011 une politique de développement dynamique a été lancée. Elle se concrétise par le renforcement de l'animation territoriale, une activité scientifique en lien avec le monde universitaire, des actions de formation et d'animation de réseau et par un appui au Ministère pour la mise en œuvre de la Convention. Sur ce dernier point, il est à noter que la répartition des rôles entre le Ministère et le CFPCI nécessiterait une formalisation plus poussée.

On ne peut manquer de s'interroger sur la capacité de l'association à maintenir et à développer une structure de taille importante avec des moyens humains très faibles, tout en saluant la qualité de l'action menée.

Ainsi, sur les principaux volets de son activité subventionnée, la Maison des Cultures du Monde est confrontée à des difficultés. Or, elle doit les conduire de front et en articuler la cohérence. Ces questions sont d'autant plus essentielles que le Ministère a plutôt ciblé sa subvention vers le Festival de l'Imaginaire, qu'il a été contraint en 2013 d'en réduire de 200 000€ le montant annuel et que les coûts de fonctionnement du Centre de Vitry pèsent lourdement sur le budget de l'association.

Cette situation critique s'est traduite par l'apparition sur les exercices 2011 et 2012 de l'association d'un déficit, qui s'est révélé de nature structurelle et non conjoncturelle. Afin de le résorber et de rééquilibrer les comptes, le conseil d'administration a dû se résoudre au début de l'année 2013 à un plan de licenciement de la moitié de l'équipe, réduite à 8 permanents (7 à Paris, 1 à Vitry).

Aujourd'hui, il est de la responsabilité du conseil d'administration d'affirmer des choix stratégiques et de redéfinir le projet de l'association et le cadrage budgétaire associé (avec des perspectives crédibles d'augmentation de ses ressources propres et de diversification de ses financements). La redéfinition du projet devrait passer par un dialogue et un mode de gouvernance rénovés, par une plus grande ouverture à l'extérieur, notamment vers le monde universitaire et culturel, et par une adaptation de la mission de l'association à un contexte désormais marqué par une multiplicité d'organismes se consacrant au dialogue des cultures et au partage des expressions et pratiques culturelles. Le conseil d'administration peut s'appuyer dans ce travail sur le professionnalisme, les compétences et l'expertise de l'équipe en place.

En conclusion, l'inspectrice en charge du rapport recommande de conditionner la signature d'une nouvelle convention à la validation d'un projet redéfini. Elle émet parallèlement le souhait que le secrétariat général (service des affaires juridiques et internationales), en charge du suivi de l'association, mobilise les expertises métiers des directions générales concernées afin d'articuler ensemble les objectifs qui leur incombent.

Il lui apparaît aussi que le principe d'une subvention pour l'année 2014 devrait être maintenu dans la mesure où la programmation du Festival de l'Imaginaire est engagée et où les effets de la restructuration sur le budget de l'association ne pourront être évalués qu'à partir de 2014.

En 2012, la Maison des Cultures du Monde a fêté son trentième anniversaire lors d'un colloque suivi d'une publication. Les interventions témoignent de la formidable ambition, de la passion et de l'énergie qui ont présidé à la naissance de l'association et à son développement. Elles permettent de reconnaître le chemin parcouru et le rôle incontestable joué par l'association dans le regard sur les cultures du monde. Il lui appartient aujourd'hui d'inventer un nouvel avenir sans nostalgie.

Ce rapport d'évaluation comprend un ensemble de préconisations et de recommandations qui ont pour objectif d'accompagner la Maison des Cultures du Monde et le Ministère de la culture et de la communication dans cette démarche.

Introduction

La création en 1982 de l'association «Maison des Cultures du Monde» s'inscrit dans un moment fort de l'histoire culturelle française marquée par le doublement du budget du ministère de la culture dirigé par Jack Lang.

L'orientation est alors prise d'affirmer une politique culturelle dans le domaine international en contribuant au « rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde »¹.

Les statuts de la Maison des Cultures du Monde (MCM) s'inscrivent dans le droit fil de cette politique : « Conformément à la loi du 1er juillet 1901, le Ministère de la Culture et l'Alliance Française de Paris ont décidé de créer dans la capitale une association dite *Maison des Cultures du Monde (Ministère de la Culture-Alliance Française)* dont la durée est illimitée et qui a pour objet de favoriser les échanges et les dialogues entre les formes d'expression et les identités culturelles des peuples du monde ».

Le sociologue et anthropologue Jean Duvignaud prend la présidence de l'association et Chérif Kahznadar, alors directeur de la Maison de la culture de Rennes, la direction. Françoise Gründ, directrice du Festival des Arts Traditionnels de Rennes, en assure la direction artistique².

Le siège social de l'association est installé à Paris au siège de l'Alliance française, 101 boulevard Raspail, lieu à l'origine provisoire et qui demeure aujourd'hui le siège administratif de l'association et son lieu principal de présentation de spectacles grâce au Théâtre de l'Alliance.

Les actions sont définies de façon extrêmement étendue : « représentations artistiques diverses ; concerts, récitals, auditions de musique enregistrée ; conférences littéraires, artistiques, scientifiques et diverses; expositions; échanges internationaux; sessions d'information et de formation ; édition de documents, livres, brochures, photographies, disques, enregistrements audiovisuels». Il est même précisé que «cette énumération n'est pas limitative».

De 1982 jusqu'aux années 2000, la dynamique fondatrice reste forte et l'association se développe dans ses dimensions scientifiques et artistiques.

En 1985, naît l'activité de production phonographique par la création du label INEDIT sous la responsabilité de Françoise Gründ et, en 1994, paraît le premier numéro de la *Revue internationale de l'imaginaire* sous la direction de Jean Duvignaud. Une réflexion est lancée autour de la question de la représentation sur scènes de formes traditionnelles vivantes : l'éthnoscénologie.

Tout en poursuivant la recherche d'un lieu permanent de spectacles, l'association maintient son activité de représentation avec un moment privilégié au théâtre du Rond Point, dont Chérif Khaznadar assure la direction de 1992 à 1994.

En 1997, le Festival de l'Imaginaire est créé. Il présente sur 2 à 3 mois des spectacles et expositions principalement sur la scène du théâtre de l'Alliance française.

En 1992, le ministère de la culture a d'ailleurs renforcé le rôle «d'opérateur» de la MCM en lui confiant la responsabilité du programme d'accueil de professionnels étrangers de la culture, la

1 Décret du 10 mai 1982 définissant les nouvelles missions du ministère de la culture. Art. 1er : « Le ministère chargé de la culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix, de préserver le patrimoine culturel national, régional ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière ; de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde ».

2 Les membres fondateurs sont des personnalités telles que Robert Abichared, Roger Gouze, Philippe Greffet, André Larquié.

conception et l'organisation de séjours à leur intention. L'association prend ainsi en charge le programme «Courants d'Est » puis «Courants du Monde». Ce programme, qui a accueilli en 20 ans environ 3000 professionnels, demeure un axe majeur de la politique internationale du Ministère.

Il faut cependant attendre 1999 pour que les liens du Ministère avec l'association soient formalisés autrement qu'à travers les statuts fondateurs. Sous forme d'un contrat d'objectifs, une convention est signée en janvier 1999 avec le département des affaires internationales. Elle confirme l'investissement financier important du Ministère par l'attribution d'une subvention annuelle globale³ et réaffirme le rôle spécifique de la MCM : « La mission qui lui a été confiée en 1982 lors de sa création reste d'une grande actualité et s'inscrit dans le cadre de la politique internationale du ministère de la culture et de la communication dont la promotion du pluralisme culturel est l'un des axes majeurs », (art.2 de la convention⁴).

De fait, des interrogations se font déjà jour sur l'avenir de la MCM d'autant plus qu'aucun lieu pérenne n'a pu lui être attribué et que de nouvelles institutions ont vu le jour ou sont en construction. Il en est ainsi de l'Institut du monde arabe, inauguré en 1987, lieu d'échange, de communication de coopération entre la France et le monde arabe et du Musée du Quai Branly (inauguré en juin 2006) qui se définit par la formule suivante : « Là où dialoguent les cultures ».

En avril 2001, le Directeur du cabinet du ministre de la culture et de la communication confie à l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles une mission d'évaluation de l'ensemble du projet de la MCM qu'il s'agisse de « l'organisation de spectacles ou d'expositions, des missions de formations, de la délocalisation à Vitré et de son inscription dans un paysage culturel qui s'est considérablement modifié » avec comme objectif « d'entamer un dialogue de fond permettant de tracer les perspectives de la Maison des Cultures du Monde pour les années à venir⁵ ».

Les années qui suivent sont marquées pour l'association par l'ouverture du site de Vitré, inauguré en 2005⁶ et un fort investissement dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, tel que défini par l'UNESCO en octobre 2003 : « On entend par *patrimoine culturel immatériel* les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire-ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel... »⁷.

3 Les subventions attribuées par le Ministère et provenant de la DAI, la DTS, la DMD, la DAP passeront de 5,110 000 F (soit 780 000 €) en 1983 à 6 489 810 F (soit 990 000 €) en 2000 (calcul effectué à partir du convertisseur franc-euro fourni par l'INSEE et mesurant le pouvoir d'achat).

4 L'ensemble des activités de l'association est énumérée qu'il s'agisse des activités de diffusion spectacles, expositions, festival de l'imaginaire appelé à devenir « un des moments forts de la vie culturelle parisienne », des activités de recherches et de centres de ressources : rencontre et colloques, éditions, de la fonction d'expertise dans le cadre d'activités de coopération culturelle ou de missions de repérage, des activités de formations par l'organisation des sessions « destinées aux professionnels culturels étrangers, qu'elle « gère sous sa propres responsabilité en liaison avec le ministère de la culture et de la communication et le ministère des affaires étrangères ». Il n'est pas prévu de procédure d'évaluation.

5 « Mission d'évaluation des activités de la Maison des Cultures du Monde », juillet 2001, inspection générale de l'administration des affaires culturelles, par Dominique Chavigny.

6 Il faut noter que le rapport de l'inspection préconisait un démarrage de prudence quant à l'implantation à Vitré d'un centre de ressources sur les spectacles du monde et des activités d'édition.

7 Suite du texte : « Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité », contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ». Dans l'article 2 (I Dispositions générales), il est précisé que le patrimoine culturel immatériel se manifeste notamment dans les

En 2007, Cherif Khaznadar quitte la direction de l'association pour en prendre la présidence en remplacement d'Émile Biasini.

Comme en 2001, le rapport confié à l'inspection générale des affaires culturelles par la Directrice du cabinet de la Ministre de la culture et de la communication a pour objectif l'évaluation du bilan de l'association. Il concerne plus particulièrement la période 2011-2013, pour laquelle une convention, assortie d'un soutien financier, a été signée entre le Ministère et la Maison des Cultures du Monde.

Dans la mesure où le rapport intervient dans une période de forte turbulence pour l'association, l'analyse a aussi porté sur cette crise et sur ses signes précurseurs. L'inspectrice s'est attachée à décrire les différents types d'activité de la Maison des Cultures du Monde à l'exception de l'activité de prestation de services. En découlent des préconisations relatives aux conditions de poursuite du subventionnement par le ministère de la culture et de la communication et l'évolution du projet de l'association qui serait alors souhaitable.

L'inspectrice en charge du rapport a rencontré le plus grand nombre de personnes, qu'il lui était possible, en premier lieu les responsables de l'association et plusieurs membres de l'équipe. Des entretiens ont été menés avec des institutions partenaires, des spécialistes de la représentation des formes traditionnelles spectaculaires. Il tient à remercier la Maison des Cultures du Monde de son excellente coopération et plus généralement tous ses interlocuteurs pour l'accueil attentif qui lui a toujours été réservé.

domaines « des traditions et expressions orales..., des arts du spectacle, des pratiques sociales, rituels et événements festifs, des connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel ».

I - 2010-2013 LE DIFFICILE PASSAGE À UNE RELATION CONTRACTUELLE ENTRE LA MAISON DES CULTURES DU MONDE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Jusqu'à la mise en œuvre de la réorganisation du Ministère dans le cadre de la RGPP (fin 2009), la tutelle de la Maison des Cultures du Monde (MCM) était assurée par le département des affaires internationales (DAI) puis par la délégation au développement et aux affaires internationales (DDAEI). La MCM entretenait aussi des liens avec la direction du théâtre, de la musique et de la danse (DMDTS). Fin 2009, le secrétariat général du Ministère prend la responsabilité de la réflexion stratégique, de coordination, d'arbitrage et d'expertise de l'ensemble des activités du Ministère en matière juridique et internationale. Cette mission est confiée au service des affaires juridiques et internationales (SAJI) et, en son sein, à la sous-direction des affaires européennes et internationales qui assure depuis le suivi de la Maison des Cultures du Monde⁸.

1.1. La Maison des Cultures du Monde devient prestataire du Ministère

a) La passation d'un marché pour la partie « formation »

Jusqu'en 2010, le Ministère subventionnait l'association pour les deux volets de son activité : le volet « Spectacles » et le volet « Formation ». Les subventions s'élevaient en 2010 à 884 600 € pour la partie « Spectacles » et à 1 160 809 €⁹ pour la partie « Formation ».

Des changements fondamentaux interviennent sur l'exercice 2011 du fait de la nécessité pour le Ministère de se mettre en conformité avec le droit des marchés publics. Il est donc décidé de passer un marché pour la partie « formation/accueil de professionnels étrangers ».

Cette décision est annoncée par la représentante du ministère de la culture au conseil d'administration du 24 novembre 2010 « suite à la transposition en droit français de la Directive Européenne Services ». L'appel d'offres sous forme de marché à bons de commande est publié fin 2010 et remporté par l'association¹⁰. Il a été reconduit en 2013 pour une durée de deux ans.

La nécessité de postuler à un appel d'offres pour la partie formation cause une certaine inquiétude au sein du conseil d'administration. Les raisons juridiques n'en sont pas contestées et de plus la MCM dispose d'une expertise affirmée dans le domaine de l'ingénierie culturelle. Mais ce changement de procédure marque en quelque sorte la « fin d'une époque » par la transformation de la relation à l'origine « fusionnelle » avec le MCC en une relation de prestataire¹¹.

8 « La sous-direction des affaires européennes et internationales conduit la politique et coordonne l'ensemble des activités du ministère en matière de coopération bilatérale et multilatérale. Elle représente le ministère auprès des organisations internationales. Elle coordonne la politique européenne du ministère et assure sa représentation auprès des institutions de l'Union européenne. Conjointement avec les ministères concernés, et notamment le ministère chargé des affaires étrangères, elle met en œuvre les actions destinées à assurer le rayonnement dans le monde de la culture française et de la francophonie. Elle participe à la tutelle des opérateurs chargés du rayonnement international de la culture française. Elle développe la politique d'accueil des artistes et des cultures étrangères en France et favorise la mise en œuvre de programmes de formation et d'expertise au profit des professionnels de la culture étrangers. Elle contribue à la promotion de la diversité culturelle et des industries culturelles françaises à l'étranger. »

9 Dont 69 763€ provenant du ministère des affaires étrangères

10 Il s'agit d'un marché à procédure adaptée « relatif à l'organisation de séjours et de stages de professionnels étrangers œuvrant dans les domaines de la culture et l'organisation d'événements ponctuels », sans montant minimum et maximum.

11 Les activités de prestations de service effectuées par la MCM ne seront pas étudiées dans le cadre de ce rapport.

b) De nouveaux statuts pour la MCM : le MCC n'est plus membre titulaire du conseil d'administration

La passation d'un marché public avec l'association a une conséquence statutaire importante. Lors du conseil d'administration du 31 mars 2011, la représentante du MCC annonce le retrait du Ministère du conseil d'administration : « ...le Ministère de la culture et de la communication occupe désormais la position de pouvoir adjudicateur Dans ce nouveau cadre, [il] n'a plus le droit de siéger au sein du conseil d'administration de l'association, désormais devenue son prestataire ».

La position d'observateur est cependant envisagée. Dans les faits, la présence du Ministère aux réunions du conseil d'administration cesse au premier trimestre 2012.

De nouveaux statuts sont adoptés en octobre 2011 (annexe 3). Ils entérinent le retrait du Ministère, le ministère des affaires étrangères disparaissant aussi de la liste des membres titulaires de droit composant l'assemblée générale et le conseil d'administration¹².

Seuls restent membres titulaires de droit deux représentants de l'Alliance française, le représentant du maire de Paris, le représentant du directeur général de l'UNESCO, le représentant du maire de Vitré. La présence de personnalités qualifiées est maintenue. Ces derniers sont au nombre de quatre aujourd'hui¹³.

L'objet de l'association est légèrement modifié : « favoriser le dialogue entre les peuples, groupes et individus du monde et promouvoir l'échange et le partage de leurs expressions et pratiques culturelles », formule intégrant la dimension de patrimoine culturel immatériel.

Dans sa composition considérablement resserrée, les missions du conseil d'administration présidé par Chérif Khaznadar, et dont Catherine Clément assure la vice-présidence, restent identiques aux statuts originaux. Le conseil d'administration « définit les orientations et la politique de la Maison des cultures du Monde », vérifie la bonne marche de l'association et en nomme notamment le directeur. Il décide des emplois et du montant des rémunérations.

Il se réunit au minimum 2 fois par an et se transforme dans la séance du premier trimestre en assemblée générale pour approbation du budget échu et vote du budget prévisionnel. Début décembre 2013, il s'était déjà réuni 3 fois (21 janvier, 20 février, 24 avril).

1.2. La convention triennale 2011-2013 : le soutien du Ministère est lié à l'accomplissement d'un programme d'actions

La dissociation de l'activité de formation rendant caduque la convention globale, reconduite annuellement, la signature d'une nouvelle convention s'impose pour une période triennale (annexe 4).

12 Dans les statuts initiaux, la mission « quasiment de service public » de la MCM se traduisait à travers le caractère très institutionnel de la composition de l'assemblée générale qui comprenait comme membres titulaires de droit (initialement au nombre de 20) 5 représentants désignés par le Ministre de la culture, 5 par le président de l'Alliance française, 1 représentant désigné par le Ministre des affaires étrangères (relations extérieures alors), 1 représentant désigné par le Ministre chargé de la coopération et du développement, le directeur de l'association française d'action artistique, 1 représentant désigné par le Maire de Paris, 1 représentant désigné par le directeur général de l'UNESCO. Le conseil d'administration était composé de ces membres titulaires et de 5 personnalités « susceptibles d'apporter un concours effectif et efficace aux activités de l'association ».

Le bureau était composé du président et de deux vice présidents (un du ministère de la culture, un de l'Alliance française), d'un secrétaire, un trésorier, un secrétaire-adjoint, un trésorier-adjoint.

13 La candidature des personnalités qualifiées doit être présentée par au moins deux membres émanant d'entités distinctes de l'association et être agréée par le Conseil d'administration à majorité simple. Il s'agit à l'heure actuelle de Liliane Kerjan, Daniel Barroy, Guy Martinière, Bruno Racine.

a) Un objet englobant muni d'indicateurs spécifiques

Le conventionnement pour la période 2011/2013, conclu en juin 2011 entre la MCM et le MCC (SAJI) est défini par un objet unique et englobant qui intègre l'action de l'association dans le domaine du patrimoine culturel immatériel : « Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme d'actions suivantes participant à la réalisation de missions culturelles d'intérêt général : organisation de manifestations culturelles : spectacles, expositions, rencontres, destinées à faire connaître au public français la diversité des cultures du monde et son patrimoine immatériel ».

De façon positive, une évaluation du programme d'actions par l'administration est prévue à l'échéance du programme triennal.

Le titre de l'action à évaluer est cependant très sommaire, permettant une interprétation extensive : « Mise en œuvre d'actions destinées à faire connaître au public français la diversité des expressions culturelles au titre du patrimoine immatériel ».

Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont posés mais ceux-ci sont restreints et portent principalement sur le Festival de l'Imaginaire (cf. infra).

b) La MCM est totalement tributaire de la subvention du Ministère

La subvention du Ministère est affectée spécifiquement à l'action définie ci-dessus.

Une projection triennale est indiquée dans la convention d'un montant maximum de 2 573 130 € pour la période triennale avec une prévision pour l'année 2011 de 865 310 € .

Aides publiques reçues par l'association

Subventions publiques	2011	2012	2013
MCC¹⁴	865 310 €	853 962 €	665 020 €
Dont secrétariat général (SAJI)	853 910€	843 962 €	644 300 €
Dont direction générale des patrimoines (DGP)		10 000 €	10 720 €
Dont direction générale de la création artistique (DGCA)	11 400 €		
Ville de Paris	12 733 €	12 733 €	15 000 €
Ville de Vitré			5 077 €
Autres	80 000 €(Réunion) 7 960 € Guyane)		

La subvention du MCC oscille entre 89,5 % et 97 % des subventions publiques reçues par l'association. Il faut noter que le ministère des affaires étrangères a cessé toute intervention financière depuis 2010, que l'intervention de la ville de Paris est minime¹⁵ et que la région Île-de-

14 Pour le secrétariat général, programme 224.6 : accueil des cultures étrangères en France ; pour la direction générale des patrimoines, programme 175.1.

On ne peut manquer de souligner que la subvention du Ministère devrait certainement être déclarée à la commission européenne au titre d'aide de l'État dans la mesure où elle dépasse le seuil des 500 000 € sur trois ans. cf. « Rapport sur le secteur du spectacle et l'Europe ». Les aides au spectacle vivant et la réglementation communautaire des aides d'État », Rapport de l'IGAC, n° 2011-20 par Catherine Meyer Lereculeur.

15 La ville de Paris a indiqué qu'elle augmenterait en 2014 son soutien à la MCM et notamment au Festival de l'Imaginaire par la valorisation de la mise à disposition gratuite pendant 2 semaines de 440 panneaux Decaux à

France n'intervient pas.

La ville de Vitré, qui a financé les travaux du site, et met à disposition les locaux par voie de convention, est intervenue par voie de subvention pour la première fois en 2013.

L'Alliance française pour sa part facture la location des bureaux administratifs et prête par voie de convention le théâtre de l'Alliance, à charge pour l'association d'en assurer le fonctionnement et le maintien en ordre de marche.

Dans la mesure où la convention ne précise pas de ventilations indicatives des crédits, la MCM dispose d'une réelle latitude dans la détermination de ses priorités et la répartition budgétaire qui en découle.

Mais dans sa comptabilité analytique, l'association affecte les fonds provenant du secrétariat général au volet « Spectacles » (qui comprend le Festival de l'Imaginaire et le fonctionnement du site de Paris) et au volet « Vitré » les fonds provenant de la direction générale des patrimoines.

1.3. La crise budgétaire de 2012 et ses conséquences

a) Une situation de crise budgétaire structurelle révélée par le changement des modalités d'intervention publique

Jusqu'en 2010, sauf exception conjoncturelle, le compte de résultat restait positif et montrait généralement un excédent provenant du volet « Formation ». Par un système de fongibilité, les excédents d'un volet permettait de compenser les déficits des autres volets.

Communément admis, ce système n'appelait pas à une optimisation des dépenses ni à la recherche de diversification des recettes alors que d'années en années, les incertitudes sur le montant de la subvention du ministère de la culture se faisaient plus vives.

A partir de 2011, la situation change. Sur le compte de résultat 2012, le déficit apparu en 2011, se creuse. Ce déficit est couvert par prélèvement sur les fonds propres dont le volume reste conséquent 1 430 570 € (fin 2012)¹⁶.

Fin 2012, l'annonce de la baisse de la subvention du Ministère de 200 000 € pour l'exercice 2013 et la difficulté à s'adapter aux nouvelles modalités de fonctionnement pour la partie marché public¹⁷ servent d'élément déclencheur à la restructuration de l'association. Mais les difficultés étaient bien antérieures.

Des indicateurs d'alerte existaient en effet, notamment le constat d'une baisse régulière des produits.

affichage lumineux.

16 Les éléments comptables qui suivent proviennent de l'analyse des comptes par le trésorier pour des exercices 2010-2011-2012. Se reporter aussi au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2012 (annexe 4).

Le fonds de roulement s'élève à environ 1 m€ et correspond à environ 6 mois de fonctionnement (CA du 21 janvier 2013). Il est utilisé pour couvrir les dépenses avant le versement des subventions publiques et pour les avances de trésoreries pour la partie marché public.

17 La gestion du marché public semble avoir entraîné de part et d'autre une forte lourdeur dans les procédures, et des délais de paiement assez conséquents.

Excédents/déficits 2008-2010

	<i>Total des produits</i>	<i>Total des charges</i>	<i>Excédents déficit (compte-tenu des reports et excédents)</i>
2008	2 643 425 €	2 575 647 €	- 29 461 €
2009	2 369 016 €	2 414 345 €	+ 87 981 €
2010	2 367 009 €	2 268 487 €	+ 160 483 €
2011	2 199 734 €	2 251 384 €	- 45 932€
2012	2 077 358 €	2 235 998 €	- 157 503 €

Pour ce qui concerne cette étude, la stagnation des recettes pour spectacles (Festival, partenariats, ventes spectacles...) est particulièrement frappante : 206 064 € en 2010, 158 073 € en 2011, 134 463 € en 2012, 182 934,14€ en 2013, tandis que les ventes de disques du label INEDIT se maintiennent : 18 178 € en 2011, 18 077 en 2012, 21 000 prévus pour 2013.

Du point de vue des charges, l'importance des dépenses de personnels (salaires, charges sociales, autres frais de personnel) et leur maintien à un niveau élevé est à noter : 1 092 928 € en 2008, 1 072 348 € en 2009, 990 658 € en 2010, 1 016 956 € en 2011, 1 030 831 € en 2012.

Parmi les charges de structure figurent : l'occupation des locaux à l'Alliance française (loyer charges locatives, assurance, ménage, téléphone) : 153 278 €¹⁸ ainsi que le fonctionnement du site de Vitré (électricité, gaz, assurance, ménage, téléphone...) qui s'est élevé en 2013 à 21 918,54 €.

b) La réaction du conseil d'administration : un plan de licenciement massif

Au conseil d'administration du 3 décembre 2012, Chérif Khaznadar annonce aux administrateurs l'ampleur du déficit sur le budget 2012 conjointement à l'annonce de la baisse de subvention du MCC pour 2013. Il préconise des « coupes drastiques sur tous les postes ». Le trésorier de l'association rappelle alors qu'il avait déjà alerté les administrateurs sur la situation préoccupante de l'association et préconise de réduire les charges « soit en coupant un peu partout soit en sacrifiant une activité ».

Les administrateurs votent à l'unanimité les 3 décisions suivantes : licenciement de l'équipe travaillant pour l'activité formation, élaboration par la direction d'un plan de restructuration pour le reste de l'équipe, mise en place de mesures de réduction de l'ensemble des charges.

Le 21 janvier 2013, le conseil d'administration autorise la directrice, Mme Arwad Esber, à engager un plan de licenciement de 6,5 ETP sur 17 permanents (chiffre stable depuis 2000). Un mois plus tard, au conseil d'administration du 20 février 2013, le plan de licenciement est augmenté d'une personne supplémentaire et passe à 7,5 ETP, soit 8 personnes (les 3 attachées d'accueil du programme formation, 2 personnes de l'équipe du Festival de l'Imaginaire, 1 attaché d'administration et 2 personnes sur le site de Vitré)¹⁹.

On constate ainsi que le plan de licenciement touche d'abord les chargés d'accueil de la formation dans la mesure où ils ne travaillent pas à temps plein sur ce seul volet. Mais, il dépasse largement ce cadre et ampute l'équipe dans toutes ses dimensions. Il touche prioritairement les dernières

¹⁸ Du fait des économies décidées, le coût de fonctionnement du site de Paris est passé en 2013 à 131 800 € et passera en 2014 à 96 465 €.

¹⁹ La masse salariale sur le budget 2014 est évaluée par l'association à 658 040 €.

personnes recrutées.

1.4. Le fonctionnement de l'association fin 2013 : un nouveau mode de travail éprouvé

Fin 2013, Mme Esber est entourée d'une équipe permanente réduite de moitié : 7 personnes étant basées à Paris (dont 1 poste d'administratrice vacant) et une personne (la directrice) sur le site de Vitré.

En comparaison avec l'organigramme de décembre 2012 (annexe 6), le nouvel organigramme fait apparaître une organisation totalement transformée, par le regroupement des secteurs d'activités autour d'une seule personne (communication, programmation artistique...). Parallèlement une nouvelle forme de travail basée sur une forte polyvalence et flexibilité est mise en œuvre.

Afin d'assurer le suivi des programmes de formation, il a été procédé à des recrutements par contrats à durée déterminée. Une personne, chargée du développement du site de Vitré, assiste aussi depuis peu la directrice de ce site.

Enfin, la direction multiplie le recours à des stagiaires universitaires, à des personnes en contrat d'apprentissage, à des bénévoles.

Il ne peut être reproché à l'association d'avoir réagi face à cette situation d'alerte budgétaire.

En revanche, on peut s'interroger sur son manque d'anticipation, malgré les alertes répétées du trésorier, qui a entraîné la perte de compétences précieuses (par ex. la fonction de documentation à Vitré).

Mais surtout, cette restructuration n'est pas accompagnée d'une vision stratégique d'avenir ni porteuse de choix. Elle ne s'est apparemment pas appuyée sur l'analyse budgétaire approfondie de la comptabilité analytique par volet d'activité mise en place par l'association. Or celle-ci permet d'approcher les coûts de fonctionnement et de structure par activités et par sites²⁰.

Les chapitres qui suivent porteront sur les deux principaux volets d'activité de la MCM, en dehors des activités de prestations par voie de marché public : le volet « Spectacles », à travers le Festival de l'Imaginaire, et le volet « Vitré » à travers le fonctionnement du Centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI).

Leur bilan et les analyses portées ont pour objectif d'ouvrir des pistes de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie d'avenir et des choix à effectuer.

²⁰ En 2012, la balance analytique du volet « Spectacle » affiche un débit de 1 242 625,85, un crédit de 1 236 841,02 (dont intervention du MCC à hauteur de 67 %), un solde débiteur de 5 784,83 €. La balance analytique du volet « Vitré » affiche un débit de 241 437,46 €, un crédit de 39 629,70 € (dont intervention du MCC à hauteur de 25 %) et un solde débiteur de 201 807,76 €. Cf. aussi note 46.

II - LE FESTIVAL DE L'IMAGINAIRE : APPROCHE DE SON ORIGINALITÉ ET DE SON RAYONNEMENT

La Maison des Cultures du Monde est souvent appréhendée à travers le Festival de l'Imaginaire certainement parce qu'il en est la représentation la plus spectaculaire.

Or, ce dernier n'a été créé qu'en 1997, soit 15 ans après la naissance de l'association même si l'activité artistique de présentation de spectacles a toujours figuré parmi ses objectifs, dans la lignée du Festival des Arts traditionnels de Rennes.

La spécificité des spectacles présentés par la MCM réside dans le concept initial à savoir une continuité très forte entre le travail de prospection et de repérage des formes traditionnelles et leur représentation sur scène. La phase première de prospection telle qu'elle était conçue, avec des temps d'immersion sur le terrain²¹, relevait d'ailleurs d'un travail de type ethnographique.

Il s'agit de susciter chez le public lors de la phase de représentation une sensation d'émerveillement propre à le faire s'interroger et accéder à des univers différents. En 2007, Chérif Khaznadar résumait de belle façon l'objectif recherché par l'équipe de la MCM : « Elle favorise des rencontres forgées autour de temps d'exception : ceux de la représentation. Chaque homme qui, dans son contexte « fait » le dieu ou la bête, répond à une impérieuse volonté de créer ou de refaire le monde, jaillissant des zones souvent inconnues de lui-même. Lorsqu'il se spectacularise, il s'offre en quelque sorte en sacrifice, pour que ceux qui lui font face ou l'entourent puisse se nourrir de lui ²² ».

Ainsi que les initiateurs du Festival le reconnaissent eux-mêmes, l'exercice est délicat car il repose sur une forme d'ambiguïté. La présentation sur scènes de formes traditionnelles implique une adaptation et un formatage du temps et de l'espace tout en respectant leur caractère rituel et souvent sacré. En la matière, nul ne conteste le travail de pionnier mené par les créateurs de la MCM et leur remarquable contribution à la connaissance ou à la renaissance de formes méconnues et parfois en voie de disparition.

Mais dès 2001, le rapport de l'inspection générale se faisait l'écho de plusieurs critiques : « la MCM n'aurait pas su développer un réseau de partenaires ». « Elle ne serait plus un interlocuteur incontournable, supplantée par d'autres institutions » (cf. introduction). « Son image se serait dégradée ». Le rapport avait d'ailleurs apporté des réponses nuancées à certaines de ces critiques excessives. La problématique n'en est pas moins complexe.

Françoise Gründ, qui a assuré longtemps la responsabilité artistique du Festival de l'Imaginaire, la posait en 2012 en s'interrogeant sur la façon de poursuivre le travail initial dans un monde contemporain saturé d'information et d'images.

« L'approche des formes spectaculaires des peuples à présent visibles dans des centaines de structures françaises et européennes, dans des émissions de télévision, devient banale. De quelle manière témoigner de la surprise et de l'émerveillement, s'ils existent encore ? Dans quelle mesure inventer ce qui reste difficilement percevable ? Où se limite, ou bien jusqu'où peut se développer l'imaginaire du chercheur ? ... »²³.

21 Les témoignages de tous ceux qui ont participé à ces moments de recherches mériteraient d'être recueillis. Parmi eux, on peut se reporter à l'ouvrage de Catherine Clément : « Mémoire », Flammarion, Paris 2010. Catherine Clément, entre autres moments, raconte les conditions de la « mission » qui lui avait été confiée par Chérif Khaznadar lors d'un voyage au Mali (p. 520) : « Chérif Khaznadar, patron de la Maison des Cultures du Monde, m'avait confié une mission : vérifier le budget d'une tournée de masques dogon qui devaient venir dans le hall d'entrée du musée des Arts africains et océaniques. Tout dans cette entreprise semblait extravagant. Organisés en sociétés secrètes dont les membres sont toujours initiés, des masques dogon pouvaient donc sortir du cercle sacré et danser à Paris ? ».

22 Avant-propos dans « Festival de l'imaginaire », par Françoise Gründ et photographies de Marie-Noëlle Robert, Actes Sud, mars 1997.

23 « Réenchanter le monde ou déjouer les pièges de la recherche », Dans *Internationale de l'Imaginaire*, N° 38 : » A la

Une analyse à la fois descriptive et quantitative permettra peut-être d'approcher de la façon la plus objective possible la réalité d'une manifestation, qui a su se maintenir sur scène depuis 16 ans.

2.1. Les indicateurs quantitatifs fixés dans la convention atteints

La convention triennale fixait des indicateurs quantitatifs et qualitatifs se reliant précisément au Festival de l'Imaginaire.

Ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, ces indicateurs ont été atteints.

Mais, pour les trois dernières années, il faut noter la diminution du nombre de spectacles présentés et donc du nombre de représentations, l'augmentation du nombre de lieux partenaires, les variations sensibles du nombre de spectateurs, avec en particulier une baisse notable en 2012, tandis que 2013 amorce une courbe montante malgré la diminution du nombre de spectacles présentés (due en partie à l'annulation de spectacles du fait des difficultés financières de l'association).

Indicateurs convention 2011-2013	2010 14 ^{ème} Festival du 3 mars au 25 avril	2011 15 ^{ème} Festival du 10 mars au 15 juin	2012 16 ^{ème} Festival du 9 mars au 29 juin	2013 17 ^{ème} Festival du 30 mars au 29 juin
Nombre de spectacles programmés : entre 10 et 15	18 spectacles	14 spectacles	14 spectacles	14 spectacles
Nombre de représentations données : entre 20 et 40	42 représentations	33 représentations	31 représentations	27 représentations
Nombre de nationalités représentées : entre 10 et 15	12 (2 fois Inde, 2 fois Syrie, 2 fois Taïwan), 2 fois Argentine)	12 (2 fois Japon et 2 fois France : Réunion et Guyane)	10 (2 fois Corée, 3 fois Inde, 2 fois Albanie)	9 (dont 2 fois le Japon et 2 fois la Turquie)
Nombre de lieux de diffusion partenaires en Île de France, en France et en Europe : entre 8 et 15	9	8	7	11
Nombre de spectateurs: entre 5000 et 10 000	Paris 12 984 spectateurs (hors expositions et rencontres) dont 11 600 payants	Paris : 8087 (hors expositions et rencontres) dont 10% non payants	Paris : 7663 (hors expositions et rencontres) dont 14,53 % non payants	Paris : 8767 (hors expositions et rencontres) dont 15,5% non payants ²⁴
Taux de remplissage : entre 50 et 80 %	81 %	71,8 %	65,6%	74,7%
Nombre de personnes touchées par les actions de diffusion	Difficile à chiffrer	"	"	"

Ce tableau doit être mise en perspective sur une période plus longue. Entre 2005 et 2013, on

rencontre des cultures du monde, » p.112. Juin 2013 ; ouvrage édité à l'occasion du colloque tenu à La Rochelle, les 19 et 20 octobre 2012 à l'occasion de la célébration du trentième anniversaire de la Maison des Cultures du Monde.

²⁴ La direction explique l'augmentation du nombre de spectateurs non payants par la nécessité de plus en plus forte de recourir à des opérations de partenariat avec « échange de marchandise » ou « échange de visibilité ».

constate que la fréquentation fluctue entre 13400 et 7700 spectateurs avec un pic exceptionnel en 2006, année de la francophonie mais la tendance générale est clairement à la baisse (cf. annexe 7). Le taux de remplissage reste pour sa part très bon, avec de nombreux spectacles affichant complets, ce qui constitue un indicateur positif.

Le Festival de l'Imaginaire est donc confronté à un tassement de sa fréquentation mais son potentiel de développement au regard des taux de remplissage est réel.

2.2. La programmation artistique : une image à reconquérir

Les indicateurs qualitatifs étaient ainsi définis : « En ce qui concerne l'organisation du Festival de l'Imaginaire, qui est l'aspect le plus emblématique de l'action de la Maison des Cultures du Monde, l'objectif sera de faire évoluer le Festival de l'Imaginaire sur une période plus longue dans l'année et devra proposer des spectacles alliant une offre pour un public de spécialistes, mais aussi pour un public plus large ».

L'objectif a été respecté sur le premier point. La durée du Festival a été rallongée (elle est passée de 5 semaines à 3 mois) ce qui a permis à la fois de placer les spectacles en fin de semaine mais aussi de faciliter les tournées en région. Il faut noter au passage que cette décision a eu des impacts financiers en terme de coût de publicité, qui ont de ce fait été augmentés.

Le deuxième point touchait quant à lui à la programmation artistique et mérite que l'on s'y attarde.

a) Une programmation exigeante et rare mais insuffisamment reconnue et élaborée en cercle trop restreint

La programmation couvre les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des performances rituelles. Elle est élaborée environ 18 mois à l'avance. De façon assumée et même revendiquée, elle est construite à partir de « coup de cœur », de rencontres, d'échanges avec des ethnologues et des ethnomusicologues. Les spectacles sont composés en général de petits groupes (rarement plus de 10 personnes sur le plateau) et nécessitent une scène de préférence à l'italienne (la scène du théâtre de l'Alliance²⁵ ou l'amphithéâtre du Musée du quai Branly sont en cela adaptés).

Les responsables de la programmation ont pour volonté de rester fidèles aux principes d'origine et s'attachent à présenter une programmation composée pour bonne part de spectacles inédits et de troupes non professionnelles.

Cet objectif est en grande partie atteint. Le nombre de spectacles inédits en France reste élevé : 5 en 2011, 7 en 2012, 3 en 2013 (chiffre lié à la programmation centrée autour de forme labellisées par l'UNESCO au titre du patrimoine culturel immatériel).

De 2010 à 2013 sur 58 spectacles présentés, 19 ont été constitués d'artistes non professionnels, souvent groupes rituels, créés par la tradition, comme par exemple : les moines tibétains de Nechnuing, le Qhapaq Negro de Paucartambo (Pérou), les polyphonies de Svanétie (Géorgie) (cf. annexe 8).

L'équilibre entre les spectacles destinés aux amateurs éclairés et au « grand public » est recherché. Tous les ans, la moitié de la programmation environ est élaborée à destination d'un public non initié par exemple en 2013, le théâtre d'ombres de Java ou les masques dogon et, en 2012, le théâtre dansé et masqué de Corée ou les chants et tambours rituels du Manipur.

Une recherche d'identité plus forte s'est traduite par le recentrage du Festival sur les formes du

²⁵ La scène du Théâtre de l'Alliance, qui comprend 370 places, présente 6,5 m. de profondeur et 10 m. d'ouverture.

patrimoine culturel immatériel avec la décision d'abandonner les spectacles de création contemporaine, désormais bien représentés par le réseau scénique. L'avenir permettra de dire si ce choix est bon dans la mesure où la notion de patrimoine culturel immatériel est encore peu comprise du grand public. La mission pédagogique de la MCM prend là toute sa légitimité.

L'exigence et la recherche de qualité et de singularité qui caractérisent le Festival de l'Imaginaire, trouvent cependant leurs limites sur deux points.

D'une part, une forme d'isolement : la programmation est uniquement validée par le président du conseil d'administration et ne fait pas l'objet d'information du ministère de la culture ni de présentation à la DGCA. Elle n'est pas non plus construite en lien avec des professionnels d'autres réseaux, investis dans des domaines proches et court de ce fait le risque d'une stérilisation progressive.

Cette forme « d'autarcie » alliée à l'absence d'un conseil scientifique ouvert vers l'extérieur (chercheurs universitaires, professionnels du spectacle vivant, institutions patrimoniales) ne semble pas contribuer à la bonne compréhension des objectifs et du travail mené par l'association, à sa capacité de renouvellement, voire à son ouverture à des partenariats culturels et artistiques.

D'autre part, l'évolution de la situation internationale, les impératifs budgétaires, l'accélération du temps ont entraîné la réduction du nombre de repérages sur le terrain. Le lien initial entre la prospection et la représentation pourrait être perdu. La MCM est d'ailleurs consciente de ce risque et a mis en place depuis 2012 un prix destiné à permettre à un jeune chercheur la réalisation d'un projet d'études et de valorisation de formes spectaculaires et d'expression musicales rares en lui offrant la possibilité de faire venir au Festival de l'imaginaire les artistes ou praticiens de la forme étudiée.

b) Un travail de médiation et de mise en perspective scientifique à valoriser

Le souci de partage, de « faire comprendre » est resté profondément ancré au sein de la MCM. Le livret annuel de présentation du Festival de l'Imaginaire est remarquable par la qualité des textes explicatifs. Cette même démarche se traduit par une mise en perspective avant chaque spectacle, et le plus souvent possible par un surtitrage, particulièrement apprécié des spectateurs.

La présentation des spectacles est complétée par des projections de films et, depuis 2013, par une mise en valeur des fonds conservés à Vitré (captations sur le terrain par exemple, photographies).

Un véritable effort est produit depuis plusieurs années en direction des publics scolaires par le programme « Éducation culturelle » avec des spectacles à portée éducative d'1 heure suivis de rencontre de 30 min avec les artistes et la remise d'un dossier pédagogique. Mais, faute d'un poste dédié, ce programme, suivi par 532 élèves en 2011, 470 en 2012 et 382 en 2013, peine à se développer.

Enfin, l'association accueille depuis 2008 la journée du patrimoine culturel immatériel et la première journée du colloque international d'ethnoscénologie s'est tenue en 2013 boulevard Raspail sur le thème de « Esthétique, corporéité des croyances et identité »²⁶.

Le site internet, extrêmement riche et très régulièrement mis à jour, témoigne d'ailleurs du nombre de manifestations de type spectaculaires ou scientifiques présentées tout au long de l'année, dépassant en cela largement le cadre du Festival de l'Imaginaire. Parmi ceux-ci, on peut se contenter de citer le Festival international du cinéma ethnographique Jean Rouch, qui se déroule au

26 Les journées du patrimoine culturel immatériel ont abordé les thèmes suivants : 2008 « L'immatériel à la lumière de l'extrême-orient » ; 2009 « Sauvegarder ? Pourquoi ? » ; 2010 « Les effets pervers » ; 2011 « Transmettre, oui mais comment ? » ; 2012 « Forum de chercheurs » ; 2013 « Patrimoine : et les animaux ».

mois de novembre et recueille un succès certain.

Si la cohérence de l'ensemble de ces activités reste à travailler, on peut penser que la MCM souffre surtout d'une forme de méconnaissance et de visibilité dans le paysage parisien, dus principalement à la petite taille de la structure et à son relatif isolement.

c) Une volonté d'ouverture hors les murs réelle mais encore trop timide

Les responsables de l'association sont conscients du risque d'enfermement physique dans le Théâtre de l'Alliance, dont les capacités d'accueil sont limitées, qui souffre d'une relative ancienneté (mais dont le charme désuet est réel) et n'est pas identifié comme lieu de représentation. La rénovation de ce théâtre a été à plusieurs reprises envisagée mais a toujours buté sur le financement qu'elle nécessiterait. Les responsables de la Fondation Alliance française, tout en se félicitant de l'animation donnée au site par la MCM, ne peuvent placer cette rénovation dans leurs priorités. De fait, l'activité de la MCM ne s'inscrit pas dans la mission première de l'Alliance française qui consiste à promouvoir la langue et la culture françaises. Il est notable d'ailleurs que les élèves de l'Alliance fréquentent très peu les spectacles de la MCM.

Aussi, la proportion de spectacles présentés hors les murs est en réelle augmentation dans des lieux comme l'auditorium du Louvre, l'amphithéâtre du musée du quai Branly, l'Opéra national de Paris, l'Institut du Monde Arabe, le Théâtre du Soleil, le Théâtre équestre Zingaro, le Théâtre de la Ville.

De la même façon, la direction tente de développer la mobilité des spectacles en France, métropole et Outre-Mer : Guyane, Opéra national de Lille, Opéra national de Lyon...

Mais la démarche de la MCM relève bien plus d'une « exportation » de spectacle que d'une stratégie de partenariat concertée et durable (ainsi qu'il en est pour l'auditorium du Louvre, avec lequel il existe une convention-cadre depuis 2005 et l'IMA). Faisant l'objet de conventions négociées au cas par cas avec des modalités différentes et principalement d'ordre logistique, ces partenariats sont rarement équilibrés financièrement²⁷.

Il est cependant frappant de constater que les taux de remplissage sont bien supérieurs lorsque la MCM se produit hors du Théâtre de l'Alliance. Ils peuvent alors se rapprocher ou atteindre les 100 %.

La MCM devrait aujourd'hui, modifier sa conception du partenariat et s'engager dans une démarche de collaboration voire d'association artistique, équilibrée sur le fond, sur la forme et durable. A cet égard, la convention de partenariat signée en juin 2013 entre la MCM et la Fondation coréenne pour la culture et les arts est exemplaire²⁸. Il pourrait en être de même pour la participation de la MCM aux « Saisons » qui, si elle était systématisée, devrait faire l'objet d'une subvention exceptionnelle affectée.

On ne peut cependant ignorer la réticence dont peuvent faire preuve certains des interlocuteurs de la

27 Avec l'Auditorium du Louvre, vente du spectacle et passation d'un contrat de cession des droits d'exploitation. Avec le Musée du quai Branly : convention de coproduction. Avec le Théâtre de Zingaro : convention de mise à disposition du lieu à titre gracieux et pris en charge par la MCM du personnel d'accueil et de surveillance et du dispositif technique. Avec le Théâtre du Soleil : convention de partenariat avec délégation de vente à l'avance de la billetterie et reversement à la MCM de 99% des recettes.

28 Selon les termes de cette convention, la MCM s'engage à programmer au moins un spectacle originaire de Corée par an tandis que la Fondation s'engage à prendre en charge les voyages internationaux ainsi que les frais de traduction des textes pour les surtitrages.

MCM, ayant élaboré leur propre programmation et contraintes par des budgets de plus en plus serrés. A cet égard, il serait de la responsabilité du ministère de la culture de sensibiliser et de mobiliser le réseau des scènes publiques et les acteurs institutionnels en affirmant la politique de soutien aux formes spectaculaires traditionnelles méconnues qu'il entend mettre en œuvre.

d) L'indéniable réussite du label INEDIT

Le souci de sauvegarde et de transmission des spectacles présentées, de nature éphémère, a été affirmé par la création dès 1985 du label de disques « Inédit » dont le catalogue est riche de 142 références et qui est aujourd'hui dirigée par Pierre Bois. La collection est composée d'anthologies (par ex le Mugham d'Azerbaïdjan) et de captations in situ avec l'assistance d'ethnomusicologues. Accompagnée de livrets de présentation, cette collection est aujourd'hui une référence mondiale et a été à ce titre plusieurs fois récompensée.

Il faut accorder une attention particulière à son modèle d'autofinancement et à la façon dont l'association a su gérer sa distribution physique et numérique et mettre en place une plate forme d'achat dématérialisée.

A l'heure où tant d'acteurs musicaux, de labels, de distributeurs disparaissent, l'adaptation à la mutation numérique du label INEDIT, sans sacrifier à la qualité, est tout à fait intéressante (cf. annexe 10).

2.3. Un public parisien, fidèle et largement satisfait

Trois études ont été menées sur les publics du Festival, une première en 2000, une deuxième en 2008 par Alexandra Mourlon, une troisième par le département de médiation culturelle de l'Université Sorbonne Nouvelle, Paris III pendant l'année universitaire 2012-2013²⁹. Il ressort de ces études que :

- La moyenne d'âge se situe entre les tranches 41-60 ans et plus de 60 ans³⁰.
- La majorité des spectateurs habite Paris et la région parisienne

	Paris	Région parisienne
2000	58 %	35%
2008	58,7%	35,9%
2013	51 %	40 %

- Le niveau socioculturel est élevé et orienté vers le domaine culturel ou de l'enseignement et de la recherche³¹.

- Il s'agit d'un public actif culturellement : en 2008, les spectateurs assistaient en moyenne à 20 spectacles par an et en 2013, 63% de personnes interrogées déclaraient pratiquer une discipline artistique.

²⁹ Licence 2 : « conception et mise en œuvre de projets culturels » : étude menée par Urielle Abele, Lauriane Bellon, Camille Fritsch, Clémentine Louis, Samantha Romillon sous la direction de Pierre Fattaccini. Les études de 2008 et de 2013 comportent une différence majeure: celle de 2008 a été menée auprès du public fréquentant la salle de spectacles de l'Alliance française tandis que celle de 2013 a été menée dans des lieux partenaires : La Cartoucherie et l'auditorium du Louvre.

³⁰ En 2008 39 % des spectateurs ont entre 41 et 60 ans et 22,7 % plus de 60 ans
En 2013 34 % des spectateurs ont entre 41 et 60 ans et 37% plus de 60 ans.

³¹ L'étude de 2008 concluait que « plus d'un tiers des spectateurs travaille dans le domaine de culture au sens large (milieu du spectacle et action culturelle) ou dans l'enseignement ». Cette proportion semble s'être renforcée en 2013 avec 33% du public travaillant dans le domaine culturel et 51 % dans les domaines scientifiques et techniques avec une forte proportion des sciences humaines.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le Festival de l'Imaginaire

- Le public est fidèle mais se renouvelle aussi.

En 2008, 62 % des spectateurs étaient déjà venus au Festival et 38 % y assistaient pour la première fois. En 2013, 50% étaient déjà venus et 50% y assistaient pour la première fois. 65% n'assistent qu'à 1 ou 2 spectacles du programme tandis que 23 % venaient à 3 ou 5 spectacles (chiffres 2013).

- Le taux de satisfaction est bon : en 2013, 75 % des spectateurs déclarent vouloir revenir l'année suivante.

- Mais le lien avec le programme de conférences est faible : en 2008, seuls 32% des spectateurs connaissaient les activités de la MCM. Et en 2013, 75% déclaraient n'aller à aucune conférence proposée par le Festival.

Le public de la MCM est d'un niveau culturel élevé. Il se répartit entre « amateurs éclairés » et spectateurs curieux de découvertes d'ordre esthétique, émotionnel ou spectaculaire. S'il se renouvelle, il ne rajeunit pas. Là encore une marge de progression existe.

2.4. Une situation budgétaire fragile

Même si l'action indiquée dans la convention triennale liant la MCM avec le Ministère est très large, la subvention du ministère de la culture, de par les indicateurs fixés dans la convention, a pour principale destination le Festival de l'Imaginaire.

Une approche analytique demandée à l'association pour l'année 2013 donne les indications suivantes :

Festival de l'Imaginaire 2013 (approche budgétaire)

Dépenses	Recettes propres	Déficit (hors subventions)
Coûts des spectacles : 318 972,29 € (dont voyages des artistes, hébergement, salaires...)	182 934,14 €	
Coûts de fonctionnement : 86 782,08 € dont 36 691,90 € de frais d'affichage, 15 229 € d'impression		
Coûts des salaires des permanents : 262 857,43 €		
Total : 668 611,8 € ³²	182 934,14 €	485 677,66 €

Pour mémoire, la subvention du secrétariat général du MCC s'est élevée en 2013 à 644 300€.

En conclusion, le Festival de l'Imaginaire reste aujourd'hui encore un objet singulier et spécifique, qui se rapprocherait plus d'une saison (ou d'un cycle culturel à portée scientifique et pédagogique). Mais, très heureusement, la dimension festive n'en est pas absente³³.

32 Cette somme ne couvre pas les frais de structure : location des bureaux et le maintien du Théâtre de l'Alliance en ordre de marche (ménage, régie...). La direction de la MCM tient à insister sur le fait que « Les chiffres indiqués sont ceux des frais directs du Festival de l'Imaginaire et que le Festival ne peut être effectivement réalisé et avoir lieu sans tenir compte des frais de structure et de fonctionnement ». Ceux-ci restent à préciser.

33 Il est intéressant de constater que le Festival de l'Imaginaire a déjà l'objet d'étude historique : « Origines, création et développement du Festival de l'Imaginaire (1997-2013) : Un dispositif de la Maison des cultures du Monde pour l'illustration, la diffusion et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ». Mémoire de fin d'études par Yamila Wahba Montoya, sous la direction d'Anaïs Fléchet. Juin 2013. Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Master d'histoire culturelle et sociale de l'Antiquité au Monde contemporain.

L'avis de son public rejoint le jugement globalement positif des spécialistes et professionnels des cultures du monde auditionnés dans le cadre de ce rapport sur la qualité et l'originalité de la programmation. La plupart des personnes interrogées reconnaissent que si le Festival de l'Imaginaire disparaissait, un véritable manque se ferait ressentir.

Cependant, la capacité de l'association à maintenir cette qualité et originalité sur une longue durée fait l'objet de doutes : la diminution du nombre de prospections sur le terrain, la stagnation du public (même si son niveau reste bon), la faiblesse des recettes qui s'ensuivent, sont des indicateurs d'alerte .

La direction, consciente de cette situation, multiplie les efforts afin de donner au Festival plus de visibilité et encore plus d'attractivité. Mais cette profusion d'activité s'exerce aussi dans une forme de solitude aggravée par l'absence d'instances de concertation et d'échange. La réduction des moyens humains peut rendre la situation encore plus critique.

Le Festival de l'Imaginaire hésite aujourd'hui entre autonomie et partenariat, exigence scientifique et recherche de visibilité. Sa capacité à attirer de nouveaux publics et son inscription claire dans le paysage artistique de la représentation de formes traditionnelles vivantes sont des conditions sine qua non de sa perpétuation.

III - LE SITE DE VITRÉ : UNE IDENTITÉ EN CONSTRUCTION

3.1. Mise en perspective de la création du centre de documentation sur les spectacles du monde à Vitré : un choix ambitieux

Le rapport de l'inspection générale des affaires culturelles mené en 2001 insistait sur le fait que « la Maison des Cultures du Monde devait être d'abord un lieu »³⁴. La MCM était conçue pour se matérialiser à travers un lieu permanent équipé d'une scène et les recherches de celui-ci émaillent l'histoire de l'association jusqu'à très récemment³⁵.

L'installation à Vitré peut aussi se comprendre à travers cette grille de lecture. A partir de 1995, faute de trouver un lieu sur Paris, Chérif Khaznadar commence à prospecter auprès de plusieurs collectivités.

Des contacts positifs sont noués entre la MCM et la ville de Vitré qui aboutissent à une délibération municipale en avril 1997 et à la signature d'une convention entre le président de la MCM, Jean Duvignaud, et le maire de Vitré, Pierre Méhaignerie.

L'objet de la convention est ainsi défini : « Décentralisation d'une partie des activités de la Maison des Cultures du Monde de Paris à Vitré ». Les activités suivantes sont énumérées : « un centre international de documentation sur les arts du spectacle ; des stages de formation régionaux, nationaux et internationaux; des colloques et des séminaires; des résidences d'artistes et des ateliers de création interculturelle ; des expositions ; ses activités d'édition. ».

Le centre est inauguré en 2005, en présence du Ministre de la culture et de la communication, Renaud Donnedieu de Vabres.

Les statuts de la MCM entérinent ce nouveau partenariat en intégrant en 1998 le maire de Vitré ou son représentant à la liste des membres titulaires.

Les avantages à cette installation ne manquent pas. La ville de Vitré est d'un accès aisé et rapide par TGV de Paris (2H30), même si tous les TGV vers Rennes ne s'y arrêtent pas. La mairie met à disposition de l'association l'aile principale du prieuré des Bénédictins, lieu superbe, d'une surface de 1400 m² sur plusieurs niveaux, accessible à pied en moins de 10 min de la gare. Elle a pris à sa charge les travaux conséquents de rénovation.

Le choix de cet emplacement implique cependant une organisation du travail à distance et des déplacements fréquents entre le siège de la MCM à Paris et le Centre de Vitré. Plus généralement, une dynamique est à créer avec les universités abritant des départements et laboratoires d'anthropologie, d'ethnologie, de sociologies susceptibles d'envoyer des étudiants et chercheurs, qu'il s'agisse de la Bretagne (Rennes, Brest), de la région Midi Pyrénées et Languedoc (Pau, Carcassonne), de Paris (Paris X, Paris VIII). Le rapport de 2001 insistait à cet égard sur l'articulation avec le futur Musée du quai Branly qui allait accueillir le laboratoire ethnologique du musée de l'homme et ses fonds documentaires.

3.2. Entre centre de documentation et structure d'animation culturelle territoriale

Le site de Vitré avait pour vocation première de rassembler, conserver et mettre à disposition les archives et la documentation de l'association. Ont aussi été réunis une collection d'objets, principalement musicaux qui font l'objet d'une présentation permanente.

Les activités éditoriales y ont été regroupées ainsi qu'une bibliothèque spécialisée. La publication de

34 « Mission d'évaluation des activités de la Maison des Cultures du Monde », juillet 2001, inspection générale de l'administration des affaires culturelles, par Dominique Chavigny.

35 Après 1994, le théâtre de la Galté Lyrique fut envisagé ainsi qu'en 1996 un projet d'installation à Chateaufallon.

la *Revue Internationale de l'Imaginaire*, co-éditée avec Actes-Sud dans la collection Babel, s'y poursuit sous la direction de Chérif Khaznadar. Depuis 1994, 28 numéros ont été publiés sur des thèmes tels que « Le métis culturel », n°1, « Le corps tabou », n°8, « Les spectacles des autres », n° 15. C'est dans ce cadre qu'a été d'ailleurs conçu le concept d'ethnoscénologie³⁶. Depuis 2008, la revue se consacre plus particulièrement au thème du patrimoine culturel immatériel.

Le fonds documentaire est d'une importance non négligeable. Il comprend les archives écrites (gestion administrative, prospections), photographiques, sonores, visuelles et audiovisuelles de la MCM depuis 1982, mais aussi une partie des archives du Festival des Arts Traditionnels de Rennes (1974-1982).

Les archives audiovisuelles et photographiques sont particulièrement importantes du fait des bonnes pratiques de la MCM qui a mis en place très tôt une politique de captation et de conservation des spectacles et reportages de terrain.

En 2008, la Mission de la Recherche et de la Technologie du Ministère a soutenu un programme de séquençage des vidéos numériques du Festival de l'Imaginaire pour la période 2001-2008 afin de les intégrer dans la base Ibn Battuta³⁷. Cette base constitue un source documentaire de premier ordre, utilisable aussi bien par les chercheurs, les enseignants, les amateurs. Elle n'est malheureusement plus alimentée depuis le départ de la documentaliste du site (lors de la vague de licenciement de 2013). Il n'a pas été possible de ce fait d'en connaître les statistiques de fréquentation mais son potentiel est réel et la continuation d'un programme de numérisation s'avère indispensable³⁸.

Le centre, qui abrite aussi une résidence d'artistes, a développé à partir de sa création une activité culturelle et pédagogique territoriale, par le biais d'une exposition permanente et d'expositions temporaires, dont le rayonnement sur le territoire de Vitré semble réel à la différence de l'espace de consultation qui paraît peu fréquenté.

Il semble ainsi que le Centre a peiné à trouver une identité durant ses premières années tandis que ses frais de fonctionnement pesaient sur les finances de l'association (204 000 € en 2010, 180 000 € en 2011, 242 500 € en 2012).

Sa désignation fin 2010 comme Centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI) marque un tournant.

3.3. Le Centre français du patrimoine culturel immatériel : la nouvelle orientation de la Maison des Cultures du Monde

Par lettre en date du 29 novembre 2010 à la directrice générale de l'UNESCO, le Ministre de la culture et de la communication, Frédéric Mitterrand, désigne le site de la Maison des Cultures du Monde à Vitré « organisme compétent pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ».

Cette désignation s'inscrit dans les suites de l'adoption en octobre 2003 par l'UNESCO de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Elle consacre aussi la forte implication de Chérif Khaznadar pour la reconnaissance de la notion de patrimoine immatériel par les instances internationales³⁹.

36 La réflexion sur l'ethnoscénologie donne lieu à un séminaire dirigé par Jean-Marie Pradier à la Maison des sciences de l'homme de Paris Nord et est aussi poursuivie par Nathalie Gauthard, maître de conférence à l'Université de Nice.

37 Selon le site de la MCM, cette base comprend aujourd'hui 4335 documents référencés répartis entre notices de spectacles, disque numérisés, dossiers photos, captations vidéos intégrales depuis 2000, affiches, ouvrages et revues.

38 Restent à numériser en priorité les supports VHS avant 1997 : 470 vidéos de spectacles (Asie, Europe, Afrique, monde arabe, océan Indien, Océanie...) et 35 vidéos de terrains.

39 Chérif Khaznadar exerce les fonctions de vice-président de la commission nationale française pour l'UNESCO, de

En application de l'article 13 (b) de la convention, chaque Etat-partie doit désigner un ou plusieurs organismes compétents pour la sauvegarde du PCI présent sur son territoire.

La désignation du Centre de Vitré s'inscrit dans ce contexte et marque de ce fait une extension des missions de la MCM sur le patrimoine national français et donc une forme d'infléchissement de son action.

Dans l'article 3 de la Convention, la sauvegarde est définie comme « les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine »⁴⁰.

Dès mars 2011, la MCM procède au recrutement d'une anthropologue, Mme Séverine Cachat, pour lancer les activités du CFPCI. Une politique de développement dynamique est immédiatement lancée et se concrétise par les actions suivantes⁴¹ :

- Renforcement des activités d'animation territoriale

par l'organisation d'expositions thématiques, l'accueil d'expositions itinérantes, des conférences, des projections, des stages, des activités pédagogiques.⁴²

En 2012, par exemple, l'exposition sur les Géants du Nord « A pas de géants » a attiré 4000 personnes dont 600 lors des journées du patrimoine. A partir de décembre 2013, une exposition intitulée « Mozambique, objets d'arts, objets d'armes » sera présentée.

- une activité scientifique, de formation, d'animation de réseau :

Un conseil d'orientation scientifique est créé réunissant le ministère de la culture (direction générale des patrimoines, département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, DRAC de Bretagne), la ville de Vitré, la Maison des Cultures du Monde (son président, la directrice du CFPCI), des personnalités qualifiées⁴³. Il y a lieu de noter que le conseil général d'Ille et Vilaine et la région ne sont pas représentés de même que la direction de la MCM.

Des colloques et séminaires sont organisés, tels le séminaire tenu en septembre 2012 sur « l'administration du patrimoine culturel en Europe : organisation, réglementation et procédures ».

Enfin, le Centre se positionne en animation d'un réseau associatif : en réunissant les représentants des éléments français inscrits sur les listes du patrimoine immatériel culturel français et leur rassemblement en association le 25 septembre 2013.

président du comité culture et communication (depuis 2010). Il a aussi été désigné par le Ministère expert gouvernemental de la France pour le patrimoine culturel immatériel (depuis 2002). Il a été président de la deuxième session de l'assemblée générale des États-parties à la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2008–2010).

40 A cet effet est alors institué auprès de l'UNESCO un comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Entre autres fonctions, notamment d'inventaires, ce comité établit, tient à jour et publie une liste représentative du patrimoine culturel immatériel. Un fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est alors également créé. De 2007 à 2012, 257 éléments ont été inscrits dans la liste du patrimoine immatériel de l'Humanité.

41 Les éléments qui suivent proviennent d'un dossier approfondi élaboré par le CFPCI autour du projet d'ethnopôle (annexe 10).

42 De mai à juillet 2011 : « Le pouvoir des masques » ; de décembre à février 2012 : « Le patachitra du Bengale » ; de mai à juillet 2012 : « le PCI, qu'est ce que c'est ? » ; de décembre 2012 à mars 2013 : « L'autre en regard ».

43 Les personnalités qualifiées sont les suivantes : Jean-Louis Tornatore, professeur, Université de Dijon; Chiara Bortolotti, université de Cambridge ; Nathalie Gauthard, maître de conférence, Université de Nice, Martine Cocard, maître de conférence, Université de Rennes 2; Patricia Heiniger-Casteret, maître de conférence, Université de Pau et des pays de l'Adour; Pierre Schmit, directeur du Centre régional de culture ethnologique et technique, et conseiller pour l'ethnologie à la DRAC de Basse-Normandie

un appui au MCC pour la mise en œuvre de la Convention⁴⁴

La nouvelle orientation du Centre le met en contact avec la direction générale des patrimoines créée fin 2009 et avec deux de ses départements : le département des affaires européennes et internationales, le département de la politique et de la recherche scientifique (DPRPS) qui a hérité des attributions de l'ancienne mission du patrimoine ethnologique. Le partenariat avec ce dernier département se concrétise très rapidement par :

- la participation de la directrice du CFCPI, comme expert invité et du président de la MCM comme membre permanent au Comité du patrimoine ethnologique et immatériel, créé par le ministère de la culture en date du 5 mars 2012, et placé auprès de la direction générale des patrimoines pour « conseiller le ministre sur l'ensemble des questions relatives à l'application sur le territoire national de la convention nationale du patrimoine culturel immatériel susvisée ».
- l'évaluation des candidatures et l'instruction des demandes d'utilisation de l'emblème de la Convention en coordination avec la direction générale des patrimoines et la commission française pour l'UNESCO
- la participation à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel français : le CFCPI a remporté le premier appel à projet de recherche du MCC pour « l'Inventaire des géants, dragons et animaux professionnels de France ».

Le Centre de Vitré a donc aujourd'hui une triple positionnement : local par son investissement culturel sur le territoire, national par le rôle qu'il entend jouer dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel français, international par son centre de documentation sur les spectacles du monde.

On se doit de saluer le dynamisme de ses promoteurs et animateurs mais on doit aussi s'interroger sur la capacité de l'association à maintenir une telle structure voire à la développer avec des moyens humains réduits à deux personnes : une directrice et un agent chargé de médiation (nouvellement recruté), aidés de stagiaires.

Il ne peut non plus être fait abstraction du fait que l'orientation prise autour de la valorisation et de la sauvegarde du patrimoine immatériel français marque un infléchissement de la mission initiale voire une nouvelle orientation des activités de la MCM.

44 A ce jour sont inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente : le cantu in paghjella de Corse (2009). Sont inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : les géants et dragons processionnels de Belgique et de France (2008), la tradition du tracé dans la charpente française (2009), le maloya (2009), la tapisserie d'Aubusson (2009), le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon (2010), l'équitation de tradition française (2011), le fest-noz (2012), la fauconnerie (2012, avec 12 autres pays). Les ostensions septennales limousines viennent de rejoindre cette liste.

IV - EN CONCLUSION : PRÉCONISATIONS POUR LES PROCHAINES ANNÉES

La convention liant le Ministère à l'association vient à échéance en décembre 2013.

Or, la programmation du Festival de l'Imaginaire pour l'année 2014 est finalisée. Les conditions de sa mise en œuvre sont liées à la réponse du Ministère quant à la subvention qu'il accordera.

Il faut par ailleurs garder à l'esprit que les effets de la restructuration engagée en 2013 ne se feront ressentir que sur l'exercice budgétaire 2014⁴⁵.

Aussi, l'inspectrice en charge du rapport préconise de maintenir le principe d'une subvention de la part du Ministère pour l'année 2014 après une analyse précise et commune du budget prévisionnel présenté par l'association.

En revanche, la signature d'une nouvelle convention triennale prenant effet dès 2014 lui semble prématurée. Celle-ci pourrait être envisagée pour les années 2015-2017 après redéfinition par la MCM de son projet et sa validation par le MCC.

4.1. Redéfinir le projet et le cadrage budgétaire associé

Le projet de la Maison des Cultures du Monde manque aujourd'hui de lisibilité. Son objet, tel qu'il est encore défini dans les derniers statuts : « favoriser le dialogue entre les peuples, groupes et individus du monde et promouvoir l'échange et le partage de leurs expressions et pratiques culturelles », mérite une redéfinition et une nouvelle formulation dans la mesure où il est désormais partagé par de nombreuses institutions ou associations œuvrant dans des secteurs très différents et où il se doit de refléter au plus près la nature de la mission que se fixe l'association.

L'activité de la MCM se développe désormais dans deux directions identifiées l'une par une manifestation parisienne, l'autre par un site localisé en région : le Festival de l'Imaginaire pour l'activité artistique de représentation de formes spectaculaires traditionnelles du monde, le Centre de Vitré pour l'activité scientifique, de valorisation et de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, de plus en plus centrée vers le patrimoine national.

On peut s'interroger sur la façon dont la MCM articule la cohérence entre ces deux axes et sur sa capacité à les mener de front. Ces questions sont d'autant plus essentielles que le MCC a plutôt ciblé sa subvention vers le Festival de l'Imaginaire et que les coûts de fonctionnement du Centre de Vitré pèsent lourdement sur le budget de la l'association ⁴⁶.

Le projet de l'association doit donc être repensé sur le fond. Cette tâche est de la responsabilité du conseil d'administration de l'association qui, de par les statuts, a en charge la définition des orientations et de la politique de la Maison des Cultures du Monde, dans la continuité du travail qu'il a demandé en mars 2013 à la directrice.

Le projet qui en résultera, tout en redéfinissant et précisant l'objet de l'association, devra être porteur de choix stratégiques et différencié par type d'activités, elles-mêmes traduites en objectifs et en actions. Pour chacune d'elles, il devra être accompagné d'une projection budgétaire précise et équilibrée.

45 L'année 2014 devrait encore être en déficit (autour de 200 000 €) d'après la direction.

46 Au conseil d'administration du 6 avril 2012, une discussion se fait jour entre les administrateurs sur le financement du centre de Vitré qui représente « environ 25% du montant de la subvention versée par le Ministère de la culture ». Pour le trésorier ce montant explique le déficit structurel auquel l'association risque d'être confrontée. La représentante du ministère de la culture rappelle aux administrateurs que le Ministre de la Culture a pris la décision de désigner le Centre de Vitré comme CFPCI tout en indiquant clairement dès le départ que cette nomination ne donnerait pas lieu à un financement spécifique ...».

Cette démarche ne saurait en effet faire abstraction des contraintes budgétaires du ministère de la culture pour les prochaines années et doit être en mesure de présenter des perspectives crédibles de diversification des financements⁴⁷.

4.2. Un dialogue et une gouvernance renouvelés

La conception du projet peut s'appuyer sur les points forts de l'association, qui ne sont pas négligeables. Sous une forme non limitative, on peut souligner son très grand savoir faire dans le domaine de l'accueil en France de professionnels du monde entier, y compris d'un point de vue logistique, l'existence d'un réseau de correspondants à même de repérer ou de signaler des formes rares ou spectaculaires, une expertise reconnue internationalement en ethnomusicologie et dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, un public fidèle, une visibilité incontestable au sein des instances internationales, l'UNESCO, en particulier.

A cet égard, l'inspectrice en charge du rapport tient à signaler le professionnalisme et la compétence de chacun des membres de l'équipe dans leurs domaines respectifs, associés à un dynamisme et à une passion persistante malgré les difficultés.

Plusieurs conditions d'ordre général lui apparaissent indispensables pour favoriser la conception et l'écriture de ce projet. Elles passent par une plus grande ouverture à l'extérieur de la MCM et un mode de gouvernance renouvelé.

- Le dialogue entre le ministère de la culture et de la communication et la Maison des Cultures du Monde doit être refondé et porter tant sur la gestion administrative que sur les questions de fond.
- Il revient au service des affaires juridiques et internationales du Ministère (SAJI) de préciser la position juridique du ministère vis à vis de chacun des types d'activité de la MCM et d'organiser une concertation interne avec les directions générales concernées (la direction générale des patrimoines et la direction générale de la création artistique) afin de coordonner et mobiliser leurs expertises métier et d'articuler ensemble les objectifs qui leur incombent.
- Les modalités de suivi des activités de la MCM devront être intégrées dans la nouvelle convention. De multiples voies peuvent être envisagées comme réintégrer le conseil d'administration en position d'observateur. La création d'un comité de suivi paraît cependant la formule la plus appropriée.
- Les liens de la MCM avec le monde universitaire et de la recherche doivent être retissés afin d'irriguer l'association de l'actualité scientifique dans les domaines de l'anthropologie et de l'ethnologie. Les partenariats scientifiques (par le biais de réponses à des appels à projets, par exemple) sont à encourager fortement par les financements associés qu'ils sont susceptibles de générer et les champs d'expérimentation qui pourraient s'ouvrir.
- La création d'un conseil scientifique de la MCM est indispensable. Ce conseil pourrait être ouvert à des représentants du monde universitaire, des directions métiers du MCC, à des institutions culturelles et patrimoniales partenaires (Musée du quai Branly, Musée Guimet, Cité de la Musique, Louvre, Théâtre de la Ville, MUCEM...), à des opérateurs de l'action culturelle internationale (CIUP, Institut français...). Il pourrait intégrer le conseil

⁴⁷ La comptabilité analytique mise en place par l'association constitue à cet égard un outil précieux.

d'orientation scientifique déjà créé au niveau du CFPCI.

- Une réflexion sur l'ouverture de l'association à un plus grand nombre d'adhérents pourrait être menée afin d'en faire à nouveau un lieu d'échange et de dialogue. La MCM pourrait aussi se rapprocher d'associations aux problématiques proches⁴⁸.

4.3. Pour ce qui concerne le Festival de l'Imaginaire

L'analyse a fait apparaître la persistance de son originalité et la qualité du label INEDIT mais aussi le relatif isolement dans lequel le Festival est élaboré et la fragilité de ses bases budgétaires.

En amont, il revient à la MCM d'inventer de nouvelles formes de perpétuation du lien prospection sur le terrain-représentation qui figure dans ses fondamentaux (projets avec le monde universitaire, repérage commun avec d'autres institutions...).

En aval, la recherche de nouveaux publics s'avère prioritaire avec l'élaboration d'une politique du public en direction du public scolaire, des populations en situation défavorisée ou isolées. L'association doit professionnaliser son approche dans ce domaine.

L'avenir du Festival passe par une augmentation des recettes propres et par une réduction des coûts, notamment des fonctions supports et de publicité. La recherche de partenariats stables avec de grandes institutions doit être poursuivie par l'association et appuyée par le Ministère. Sous forme de vente de spectacles ou de coproduction, ces partenariats doivent être équilibrés pour chacune des parties et inclure les aspects de communication et médiation culturelle afin d'utiliser les structures déjà en place dans ces institutions.

La nécessité de multiplier des spectacles « hors les murs » est d'autant plus cruciale que le théâtre de l'Alliance française devra un jour ou l'autre subir des travaux de mise aux normes. Cette situation doit être anticipée car elle privera la MCM de son lieu principal de représentation.

Le choix d'un partenaire privilégié voire l'adossement à une structure pérenne méritent d'être explorés. Le MCC pourrait en cela jouer un rôle d'incitateur ou de facilitateur auprès des structures publiques dont il assure la tutelle.

Enfin, l'association doit faire connaître les spectacles qu'elle présente hors de Paris. Il lui est recommandé, outre les démarches déjà engagées, de s'adresser pour ce faire à des tourneurs ou à des diffuseurs spécialisés tandis qu'une réflexion pourrait être engagée avec le réseau des scènes nationales sous l'égide de la DGCA.

Une déconcentration de la subvention destinée au Festival de l'Imaginaire au niveau de la DRAC est à étudier par le ministère de la culture mais il importe de solliciter à nouveau la Ville de Paris, partenaire historique de l'association, et la Région Île-de-France, dont l'absence est peu compréhensible.

L'expertise de la DGCA est indispensable pour préciser le niveau de subventionnement du MCC au regard de sa politique de soutien à la représentation des formes spectaculaires traditionnelles du monde.

⁴⁸ La MCM est déjà membre de Zone Franche.

4.4. Pour ce qui concerne le site de Vitré

L'analyse des activités développées par le Centre a permis de démontrer sa montée en puissance depuis 2011 et le dynamisme de sa responsable. Mais là encore, les points de fragilité sont multiples.

Tout projet de maintien et de développement de ce site par la MCM doit prendre en compte son triple positionnement (local, national, international) et les coûts de fonctionnements associés.

Le centre de documentation, dont l'importance patrimoniale a été soulignée, relève de la responsabilité de l'association mais des financements peuvent être recherchés en lien avec une politique de numérisation (déjà bien engagée), de normalisation et peut être de migration de la base Ibn Battuta. Là aussi des partenariats peuvent être noués avec des services opérationnels, de proximité qu'il s'agisse des archives municipales ou départementales pour les questions de conservation, des services régionaux ou de structures nationales (INA, BnF...).

Le site de Vitré joue désormais un rôle d'animation culturelle et pédagogique sur le territoire de la ville, des communes environnantes et en Ille-et-Vilaine. Cette action de structure culturelle mériterait d'être mieux soutenue par les collectivités territoriales et accompagnée d'une recherche de mécénat.

Le développement du CFPCI et les missions qui lui seraient confiées, doivent faire l'objet d'un dialogue approfondi suivi d'arbitrages avec le MCC. Il revient à la direction générale des patrimoines de préciser le rôle qu'elle entend confier au CFPCI dans le domaine du patrimoine culturel immatériel français. Un document approfondi a déjà été élaboré par le CFPCI en vue de sa labellisation comme ethnopôle (cf. annexe 11). Mais il reste pour l'instant sans chiffrage associé.

Il ne saurait bien évidemment être question de transformer le Centre de Vitré en structure parapublique.

L'établissement d'un budget prévisionnel crédible et accompagné de nouvelles sources de financement est d'autant plus important qu'il est illusoire d'imaginer que le Centre puisse se développer avec les deux seules personnes actuellement en charge de son fonctionnement.

D'un point de vue méthodologique, il pourrait être intéressant de mettre en place des jalons de concertation intermédiaire du projet de la MCM afin de le réorienter si nécessaire. Une instance provisoire coordonnée par le secrétariat général réunissant les collectivités territoriales concernées et les interlocuteurs métiers du ministère pourrait être constituée à cet effet.

Un suivi précis du projet, l'élaboration d'une méthodologie de travail et le respect de toutes les étapes intermédiaires sont des préalables à la signature de toute nouvelle convention et gage de réussite dans un contexte de rigueur budgétaire et d'évaluation permanente de l'action publique.

Résumé des principales recommandations

Pour la Maison des Cultures du Monde

- Redéfinir l'objet de l'association .
- Créer un conseil scientifique et réfléchir à une gouvernance plus ouverte.
- Améliorer la visibilité du Festival de l'Imaginaire sur Paris et le développement de son public par une politique systématique de partenariat, voire l'adossement à une structure pérenne.
- Augmenter le nombre de représentations sur le territoire français en lien avec des professionnels du spectacle et le réseau de scènes publiques.
- Pour le site de Vitré, préciser la répartition des rôles avec le Ministère dans le domaine du patrimoine culturel immatériel français.
- Adapter le développement du Centre à ses moyens et au statut associatif de la MCM.
- L'ensemble de ces points se traduira par la rédaction d'un projet stratégique triennal.
Ce projet devra comporter un modèle économique différencié par type d'activité et un plan d'augmentation des recettes propres et de diversification des financements.

Pour le ministère de la culture et de la communication

- Redéfinir ses attentes vis-à-vis de la Maison des Cultures du Monde
- Maintenir le principe d'une subvention pour 2014 dans la mesure où la programmation du Festival de l'Imaginaire est engagée et où les effets de la restructuration sur le budget de l'association ne pourront être évalués qu'à partir de 2014.
- Conditionner la signature d'une nouvelle convention triennale à la validation du projet de la MCM.
- Au niveau du secrétariat général : préciser le positionnement juridique vis-à-vis de chacun des types d'activités de la MCM et veiller à leur étanchéité. Créer une instance de concertation interne, réunissant les directions générales concernées (direction générale des patrimoines et direction générale de la création artistique) afin de mobiliser leurs expertises métiers, prioriser les choix et répartir si nécessaire, de façon proportionnelle, l'effort budgétaire.
- Mettre en place des jalons de concertation intermédiaires sur le projet de la MCM réunissant les collectivités territoriales concernées et les interlocuteurs métiers.
- Pour la DGCA : élaborer une note sur la situation actuelle de la représentation en France des formes spectaculaires traditionnelles du monde, leur niveau d'intégration dans la programmation des scènes, les dispositifs de soutien existants . Dresser un état des institutions sous tutelle du MCC et des principales associations subventionnées consacrant une part essentielle de leur activité à la diffusion de ces formes.
- Pour la DGP : préciser le rôle qu'elle entend confier à la MCM (CFCPI) dans le domaine du patrimoine culturel immatériel français. Faire procéder à une analyse sanitaire des fonds documentaires de l'association afin d'en mesurer l'état de conservation et les mesures de sauvegarde à mettre en œuvre éventuellement.

Réponse de Jean-François Collin

Secrétaire général

dans le cadre de la procédure contradictoire



Paris, le -- 6 FEV. 2014



Note
à l'attention de
Mme Ann-Josée ARLOT
Chef de l'Inspection générale des affaires culturelles

Copie : Mme Isabelle NEUSCHWANDER
Inspectrice générale des affaires culturelles

Secrétariat général
Service des Affaires
Industrielles et Internationales
Sub-direction des affaires
européennes et internationales
Bureau des affaires
internationales et multilatérales

Objet : observations sur le rapport d'évaluation de l'association « Maison des
Cultures du Monde »
Vos Réf : IGAC/IN/CC/N°2013-384

Mme et M. par
Ann JOSÉE
Ann.josée@culture.gouv.fr
Paris
01 49 15 37 50
R/Service

Vous avez bien voulu me transmettre, pour d'éventuelles observations, le rapport
établi, à l'issue de la mission d'évaluation de l'association « Maison des cultures
du monde » (MCM) par Mme Isabelle Neuschwander. Je vous en remercie.

187, rue de la Harpe
75003 Paris Cedex 03
France
Téléphone 01 49 15
Télécopie 01 49 15

Ce rapport, équilibré, s'inscrit pleinement dans la réflexion du Secrétariat
général sur l'avenir de la MCM. Il en souligne à juste titre les forces (qualité du
travail accompli, satisfaction du public, motivation de l'équipe, qualité du label
INEDIT) et les points de fragilité (isolement et taille de la structure, vieillissement
du public, déséquilibre budgétaire, interrogations sur les missions du Centre de
Vitré).

Le choix de la rapporteure de circonscrire son évaluation aux seules
activités de la MCM relevant de la convention de financement 2011-2013, à
l'exclusion des relations contractuelles entre l'association et le MCC, est cohérent.
Toutefois les produits financiers liés aux activités de formation ne sont pas
négligeables pour l'équilibre budgétaire de la structure. La forte dépendance en ce
domaine de la MCM au marché qui la lie au MCC devrait également être au cœur
de la réflexion qui sera menée en 2014. De la même façon, le Secrétariat général
est d'ores et déjà particulièrement vigilant quant au maintien de la qualité des
prestations fournies par la MCM dans le cadre du marché relatif à l'accueil des
professionnels étrangers et ce, dans le contexte de réduction des effectifs.

Si la recherche de nouveaux partenaires et financeurs s'impose, une
déconcentration de la subvention destinée au Festival de l'Imaginaire au niveau de
la Direction régionale des affaires culturelles, comme évoqué (p.24) n'est qu'un
des scénarios envisageables, non forcément compatible avec les autres pistes
évoquées (recherche de partenariat avec des structures universitaires
spécialisées...) ni avec la prise en compte de la diversité des missions de la MCM
et de la pluralité de ses sites d'implémentation.

Le Secrétariat général souscrit aux principales recommandations du
rapport. Il partage pleinement, s'agissant des recommandations faites à la Maison

des cultures du monde, l'idée de redéfinir l'objet de l'association, de travailler à un modèle économique différencié par type d'activité ainsi qu'à un plan d'augmentation des recettes propres et de diversification des financements. Il apparaît en effet nécessaire de disposer d'une meilleure visibilité des équilibres financiers et des coûts réels de chaque activité de la MCM et de faire évoluer la Maison des cultures du Monde vers un autre modèle économique, moins dépendant d'un seul donateur. Cela permettra également de mieux préciser le positionnement juridique du Ministère vis-à-vis de chaque activité et de veiller à leur étanchéité. La recherche de financements nouveaux devrait ouvrir la structure sur de nouveaux réseaux et partenaires. A cette fin la création d'un conseil scientifique semble particulièrement intéressante. Il conviendra néanmoins de veiller à ne pas dupliquer les organes devant être mis en place via le projet d'ethnopolis actuellement en cours de validation et à définir précisément le rôle que pourraient y jouer les diverses directions du ministère. Le ministère n'a en effet pas vocation à être partie prenante des choix de programmation.

Concernant le Festival de l'imaginaire, le projet de rapport recommande d'améliorer sa visibilité, d'en développer le partenariat voire de l'adosser à une structure pérenne. Le Secrétariat général ne peut que souscrire à ces préconisations, qui recoupent les préoccupations exprimées depuis plusieurs années et l'ont mené à s'interroger sur le rôle moyen du Festival par spectateur.

Le rapport demande également des éléments complémentaires pour mieux connaître et situer la singularité du Festival de l'imaginaire dans le paysage national. A Paris et dans sa région, d'autres scènes et événements présentent des formes approchant le contenu du festival par leur programmation : notamment le Théâtre de la ville, le Festival d'automne, le Musée du quai Branly (auditorium), l'Institut du monde arabe, la Cité de la musique, le musée Guimet (auditorium). A l'échelle nationale, les scènes pluridisciplinaires, dont les scènes nationales, programment chaque année des formes traditionnelles du monde ainsi que des festivals (marionnettes et cirque en particulier); d'autres réseaux existent également (Zone Franche). Ce sont là, en effet, autant de partenaires qu'il faudra prendre en compte dans la réflexion de refondation.

Le rapport insiste aussi, s'agissant des recommandations faites aux services, sur la redéfinition des attentes vis-à-vis de la Maison des cultures du Monde et sur la nécessité de mieux préciser, pour le centre de Vitrolles, la répartition des rôles dans le domaine du patrimoine immatériel entre MCC et MCM. Le Secrétariat général ne peut qu'agréer cette recommandation et souligner que toutes les conclusions financières devront en être tirées, par chaque direction du ministère, en terme d'efforts budgétaires.

Le Secrétariat général partage la méthodologie proposée : créer une instance de concertation interne au ministère pour définir sa position, maintenir une subvention pour 2014, conditionner la signature d'une nouvelle convention triennale à la validation du projet de redéfinition de la MCM, organiser des concertations intermédiaires sur ce projet avec les collectivités territoriales concernées et les interlocuteurs métiers.


Jean-François COLLAN

Réponse de Vincent Berjot

Directeur général des patrimoines

dans le cadre de la procédure contradictoire



23 JAN. 2014



Direction générale
des patrimoines

Le directeur général

DRAPSCIRCO

190, rue Edouard Belin
75003 Paris Cedex 03
France

Téléphone 01 40 10
Téléfax 01 40 15

Note à l'attention de
Madame Ann-Josée ARLOT
Chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles

Objet : Remarques de la direction générale des patrimoines sur le rapport d'évaluation portant sur l'association « Maison des cultures du monde ».

La direction générale des patrimoines a été destinataire du rapport rédigé par Mme Isabelle Neuschwander, inspectrice générale des affaires culturelles, en vue d'une mission d'évaluation portant sur l'association « Maison des cultures du Monde, suite à la demande de Mme Laurence Engel, directrice de Cabinet de la ministre de la culture et de la communication.

Dans le cadre de la procédure contradictoire, la direction générale des patrimoines a été invitée par Mme Ann-Josée Arlot, chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles, à faire part de ses observations sur ce rapport.

Avis général

La direction générale des patrimoines a pris connaissance avec intérêt d'un rapport très documenté, reposant sur un grand nombre d'entretiens et sur une analyse très précise de la situation de l'Association « Maison des cultures du Monde ».

Aucune observation n'est à formuler en ce qui concerne les aspects factuels du rapport, pour ce qui a trait en tout cas à la partie des activités de la Maison des cultures du monde la plus étroitement en rapport avec le périmètre de la DGP, à savoir le patrimoine culturel immatériel.

Recommandations finales du rapport

La direction générale des patrimoines souscrit aux recommandations qui ont été faites dans la partie finale du rapport, telles que synthétisées à la page 26 de celui-ci.

Elle insiste en particulier, s'agissant des recommandations faites à la Maison des cultures du Monde, sur la nécessité de redéfinir l'objet de l'association d'appuyer son activité sur un conseil scientifique et de mieux préciser, pour le site de Vitré, la répartition des rôles avec le MCC. Elle tient à souligner que l'idée d'un appui scientifique émanant d'un conseil est clairement présenté dans le projet d'ethnopôle actuellement en cours de validation et approuvé dans son principe par le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel, présidé par le Directeur général des patrimoines, le 23 octobre 2013. Elle approuve en outre le principe de clarification des missions de la Maison des cultures du Monde (Centre Français du PCI) en matière de suivi des actions liées à la mise en œuvre par la France de la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du PCI.

Elle insiste en particulier, s'agissant des recommandations faites au MCC, sur la redéfinition de ses attentes vis-à-vis de l'association, notamment, en matière d'actions liées au patrimoine culturel immatériel, et souscrit à la recommandation de la mise en place d'un groupe de travail interne au MCC pour travailler à cette redéfinition, la subvention à l'association restant acquise pour 2014, avant toute négociation d'une nouvelle convention.

Synthèse du rapport

S'agissant de la synthèse du rapport, la direction générale des patrimoines souhaite apporter des précisions sur certains points de l'analyse présentée.

p.1 « Il ne peut non plus être fait abstraction du fait que l'orientation prise autour de la valorisation et de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel français marque un infléchissement de la mission initiale, voire une nouvelle orientation des activités de la MCM. ». Sans contester cette analyse, la direction générale des patrimoines souhaite préciser que, dans le contexte d'une politique pensée de manière internationale et faisant d'emblée appel à des coopérations entre États parties à la convention, le positionnement de la MCM, sur des activités fortement liées à la diversité culturelle et pleinement insérées dans des réseaux internationaux, a été un atout pour l'acclimation de la notion de PCI en France et pour la mise en œuvre de la convention sur le territoire français. Cette dynamique est toujours à l'œuvre aujourd'hui.

En outre, le positionnement d'origine de la MCM, et son orientation à l'international, loin d'être un handicap pour investir les réseaux associatifs du PCI en France, se sont révélés un facteur positif : la MCM n'est liée à aucun territoire français en particulier et à aucune forme particulière de PCI en France, alors que tous les autres acteurs ne travaillent que sur un secteur du PCI (éventuellement à l'échelle nationale) ou sur le PCI d'une région française (éventuellement de manière polyvalente et interdisciplinaire). Pour complexe qu'elle soit à appréhender, la valeur de ce positionnement doit toutefois être soulignée.

p. 21 : [à propos du centre de Vitré] « On doit saluer le dynamisme de ses promoteurs et animateurs, mais on doit aussi s'interroger sur la capacité de l'association à maintenir une telle structure voire à la développer avec des moyens réduits à deux personnes ». On souhaite ici saluer non pas seulement le « dynamisme », mais aussi la réelle productivité du centre de Vitré, indépendamment de la faiblesse des effectifs – laquelle est une donnée objective. Il convient d'insister sur le fait que le développement ultérieur du site de Vitré ne passe pas exclusivement, ni essentiellement par un fort accroissement des effectifs. En peu d'années et avec un personnel réduit, le centre de Vitré s'est imposé – y compris en termes de rayonnement européen – comme un partenaire de grande qualité, capable de tenir la comparaison avec des institutions plus anciennes et mieux dotées en moyens dans d'autres pays.



Vincent BERJOT

Copie JF Collin. secrétaire général

Réponse de Michel Orier

Directeur général de la création artistique

dans le cadre de la procédure contradictoire



24 JAN. 2014



Note à l'attention de
Madame Isabelle Neuschwander, Inspectrice générale

Objet : Rapport provisoire d'évaluation de la Maison des cultures du monde

Direction générale
de la création
artistique

La direction générale de la création artistique a pris connaissance de votre rapport provisoire d'inspection relatif à l'action de la Maison des cultures du monde avec le plus grand intérêt.

Noté note par
DDP/BAEI

Poste

Ins/Genoc

Vous aviez souhaité rencontrer mes services (département des publics et de la diffusion, délégation à la musique et inspection de la création artistique), dans le cadre de votre mission, afin de recueillir leurs réflexions sur les liens entre la Maison des cultures du monde et la DGCA au cours des années passées, notamment sur le Festival de l'imaginaire et le programme Courants.

Votre rapport provisoire reprend fidèlement les constats faits dans ce cadre.

La DGCA peut toutefois vous apporter quelques remarques supplémentaires :

42, rue Desobry
75003 Paris France

Téléphone 01 42 15
Télécopie 01 42 15

— Vous souhaitez mieux connaître et situer la singularité du Festival de l'imaginaire dans le paysage national.

A Paris et dans sa région, les scènes et événements suivants présentent régulièrement des formes approchant le contenu du festival dans leur programmation : Théâtre de la ville, Festival d'automne, Musée du quai Branly (auditorium), Institut du monde arabe, Cité de la musique, musée Guimet (auditorium).

A l'échelle nationale, les scènes pluridisciplinaires, dont les scènes nationales, programment chaque année quelques formes traditionnelles du monde, ainsi que des festivals (marionnettes et cirque en particulier) ; notons aussi le travail de Zone Franche.

Une note plus détaillée et nourrie pourrait être établie en concertation avec l'inspection de la création artistique sur ce sujet si vous le souhaitez.

Votre rapport provisoire reprend d'ailleurs bien le constat du manque de partenariats de ce Festival sur lequel la DGCA attire l'attention de la Maison des cultures du monde depuis 2010. La conséquence mécanique en est un coût élevé du Festival comparé à la programmation approchante, au sein des saisons des structures citées ci-dessus, ainsi qu'un rayonnement relativement limité en termes de publics.

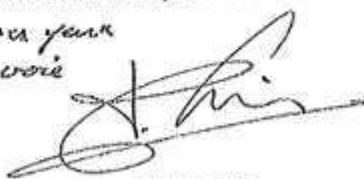
— La DGCA note la préconisation faite au secrétariat général d'associer les directions métiers au travail mené par l'association (conseil scientifique et de programmation pour le Festival de l'imaginaire), selon des modalités et une méthode de travail à convenir conjointement entre le secrétariat général et la

DGCA. Il faudrait toutefois bien expliciter les limites d'une telle participation, le MCC ne pouvant en aucun cas apparaître comme partie prenante des choix de programmation.

— Même si le rapport ne porte pas sur le marché relatif au programme Courants, ce programme reste primordial pour la DGCA qui ne peut que déplorer le choix fait par la Maison des cultures du monde de résoudre en partie ses problèmes budgétaires par le sacrifice d'emplois très majoritairement sur ce secteur (licenciement de l'ensemble des chargés de mission).

— La DGCA pourra participer, aux côtés du secrétariat général, à la détermination du contenu du nouveau conventionnement avec l'association en tant que de besoin.

*Il s'agit à mes yeux
d'un projet en voie
d'équipement*



Michel ORIER
Directeur général de la création artistique

Observations du secrétariat général, de la direction générale des patrimoines, de la direction générale de la création artistique et réponses

Observations	Réponses de l'inspectrice en charge du rapport
<p><i>Marché de formation « Courants »</i></p> <p>Le secrétariat général souligne que « les produits financiers liés aux activités de formation ne sont pas négligeables pour l'équilibre budgétaire de la structure ».</p> <p>Cette forte dépendance devrait être au cœur de de la réflexion menée en 2014.</p> <p>Le secrétariat général sera également très vigilant quant au maintien de la qualité des prestations fournies par la MCM dans le contexte de la réduction des effectifs.</p> <p>La direction générale de la création artistique déplore le choix fait par la MCM « de résoudre en partie ses problèmes budgétaires par le sacrifice d'emplois très majoritairement » sur le secteur [du programme Courants].</p>	<p>Pour mémoire le programme dit « Courants » a fait l'objet d'un appel d'offre par le MCC sous forme d'un marché à bon de commande dont la MCM a été attributaire en avril 2011.</p> <p>La mission étant circonscrite à l'évaluation de la mise en œuvre de la convention triennale conclue en 2011 entre le MCC et la MCM, la partie prestation de service n'a pas été abordée dans le rapport. Il est néanmoins incontestable que la MCM est doublement dépendante du MCC tant par l'ampleur de sa subvention (entre 89,5 % et 97% des subventions publiques reçues par l'association) que par le fait qu'elle a encore peu diversifié ses activités de prestations de service en direction d'autres organismes. L'ensemble de ces éléments rend impératif la réaction par la MCM d'un projet comportant un modèle économique différencié par type d'activité accompagné d'un plan d'augmentation des recettes propres et de diversification des financements.</p> <p>Pour ce qui concerne la qualité des prestations fournies par le titulaire du marché, il appartient naturellement à la personne publique de veiller au respect des clauses contractuelles contenues dans le cahier des charges, à travers les obligations de résultats ou de moyens attendues du titulaire telles que précisées (ou pouvant se déduire de la rédaction) et en mettant en œuvre les moyens de contrôle prévus.</p> <p>Pour ce qui concerne la réduction des effectifs décidée par le conseil d'administration de la MCM et qui a touché de façon massive mais pas exclusive, la partie formation, le manque d'anticipation de l'association face à des difficultés budgétaires prévisibles ont été particulièrement regretté ainsi que le fait que le plan de licenciement n'ait pas été accompagné d'une vision stratégique d'avenir.</p>
<p>Le secrétariat général souligne que la déconcentration de la subvention destinée au Festival de l' Imaginaire au niveau de la direction régionale des affaires culturelles n'est pas forcément compatible avec les pistes de recherches de financement complémentaire, ni avec la diversité de missions de la MCM ainsi que la pluralité de ses sites d'implantation .</p>	<p>L'inspectrice en charge du rapport souscrit pleinement à cette observation sachant que la déconcentration n'a été évoquée que comme une piste à étudier.</p>

<p>Le secrétariat général souscrit à la proposition de création d'un conseil scientifique au sein de la MCM mais précise qu'il conviendra de ne pas dupliquer « les organes devant être mis en place via le projet d'ethnopôle » et qu'il faudra définir précisément le rôle que pourraient y jouer les directions du ministère. Il insiste sur le fait que le MCC n'a pas vocation à être partie prenante des choix de programmation.</p> <p>La direction générale de la création artistique insiste sur le fait que sa participation à une instance de concertation doit être explicitée et bien délimitée, le MCC « ne pouvant en aucun cas apparaître comme partie prenante des choix de programmation ».</p>	<p>La création de deux instances a été proposée dans le rapport.</p> <p>La première interne au MCC réunirait le secrétariat général et les directions générales. Elle aurait pour objectif de redéfinir les attentes du MCC vis à vis de la MCM en mobilisant les expertises métiers, en priorisant les choix et en répartissant, si nécessaire, de façon proportionnelle, les efforts budgétaires respectifs.</p> <p>La deuxième instance, propre à l'association, consisterait en la création d'un conseil scientifique auquel les directions générales pourraient être invitées en compagnie d'universitaires, de professionnels du spectacle vivant, d'institutions patrimoniales...Le conseil scientifique déjà créé au sein du Centre de Vitré pourrait soit être intégré à ce conseil, soit en devenir une sous-commission, afin de garantir la cohérence d'ensemble sans multiplier les doublons.</p> <p>Il ne s'agit en aucun cas de prendre part au choix de programmation mais de créer les conditions d'un dialogue et d'une connaissance partagée.</p>
<p>La direction générale des patrimoines souhaite préciser que « dans le contexte d'une politique pensée de manière internationale et faisant d'emblée appel à des coopérations entre États parties à la convention, le positionnement de la MCM sur des activités fortement liées à la diversité culturelle et pleinement insérées dans des réseaux internationaux constitue un atout pour l'acclimatation de la notion de patrimoine culturel en France ».</p>	<p>Pour préserver cet atout et la persistance de la dynamique, la MCM doit améliorer l'articulation et la cohérence entre les activités de représentation de formes traditionnelles du monde et les activités de sauvegarde du PCI sur le territoire national.</p> <p>Pour cette raison, le rapport a insisté sur l'importance de faire figurer cette préoccupation au premier plan du projet stratégique triennal préconisé.</p>
<p>La direction générale des patrimoines souligne que le « positionnement d'origine de la MCM, et son orientation à l'international, loin d'être un handicap pour investir les réseaux associatifs du PCI en France, se sont révélés un facteur positif » car elle n'est « liée à aucun territoire français et à aucune forme particulière de PCI ».</p>	<p>L'action d'animation d'un réseau associatif national, menée par le Centre de vitré a été décrite et saluée au &3.3. Il ne peut cependant être fait abstraction de l'implantation territoriale de ce même centre et de son rayonnement sur l'agglomération de Vitré, dans le département d'Ille-et-Vilaine, et plus généralement en Bretagne. La montée en puissance des activités territoriales parallèlement au soutien financier des collectivités, jusqu'alors faible, apparaît comme une des conditions du maintien et du développement de ce site.</p>
<p>La direction générale des patrimoines tient à insister en complément du dynamisme des promoteurs et animateurs du centre de Vitré, souligné dans le rapport sur sa « réelle productivité ». Le développement ultérieur du site de Vitré ne passe pas, selon elle, « exclusivement ni essentiellement par un fort accroissement des effectifs ».</p>	<p>Le recrutement d'une anthropologue pour assumer la direction du centre a donné un élan incontestable à la production scientifique et culturelle.</p> <p>On peut raisonnablement penser que ce rythme très soutenu pourra être difficilement maintenu avec les effectifs actuels (2 personnes dont la directrice). Pour cette raison, il est prioritaire que le projet triennal de l'association s'attache à décrire précisément ses objectifs pour le Centre de Vitré et les moyens associés, avec un plan d'augmentation des ressources et de diversification des financements</p>

	<p>afin d'adapter le développement ultérieur du Centre aux moyens disponibles.</p> <p><i>A titre d'exemple, depuis le licenciement de la documentaliste, les missions liées à la préservation des fonds et à l'enrichissement de la base documentaire sont considérablement ralenties voire interrompues.</i></p>
<p>La direction générale de la création artistique donne des exemples de scènes ou d'événements présentant régulièrement des formes approchant le contenu du Festival de l'Imaginaire dans leur programmation tels que le Théâtre de la ville, le Festival d'automne, le Musée du quai Branly, l'Institut de Monde Arabe, la Cité de la musique, le musée Guimet. Elle insiste sur le constat du manque de partenariats du Festival de l'Imaginaire et sur ses conséquences en terme de coût et de rayonnement..</p>	<p>La survie du Festival de l'Imaginaire, qui passe nécessairement par une amélioration de sa visibilité et l'accroissement de ses publics, implique l'affirmation d'une stratégie de partenariats durables voire l'adossement à une structure pérenne. Une telle solution permettrait, entre autres avantages, de garantir la transmission des compétences en ethnomusicologie dont bénéficie l'association. Les bases de ces partenariats sont déjà posées dans la mesure où, ces 3 dernières années, des spectacles de la MCM ont figuré dans la programmation de toutes les institutions citées par la DGCA (à l'exception de la Cité de la musique et du Festival d'automne). Il est d'ailleurs frappant de constater que les taux de remplissage sont à chaque fois excellents lorsque la MCM se produit hors du théâtre de l'Alliance française.</p>
<p>La direction générale de la création artistique propose d'établir en concertation avec l'inspection générale de la création artistique une note sur le sujet de la représentation des formes traditionnelles du monde en France.</p>	<p>Cette proposition fait partie des recommandations du rapport afin de disposer d'un bilan de la situation actuelle de la représentation en France des formes spectaculaires traditionnelles de monde, appartenant au PCI.</p>

ANNEXES

- 1 - Liste des personnes rencontrées
- 2 - Contrat d'objectifs entre la Maison des Cultures du Monde et le ministère de la culture et de la communication, janvier 1999
- 3 - Statuts de la Maison des Cultures du Monde, octobre 2011
- 4 - Convention triennale 2011-2013 entre le ministère de la culture et de la communication et la Maison des Cultures du Monde, juillet 2011
- 5 - rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, 2012
- 6 - organigrammes de la Maison des Cultures du Monde, décembre 2012 et décembre 2013
- 7 - chiffres clés du Festival de l'Imaginaire, 2005-2013
- 8 - Programme 2011-2012-2013 Festival de l'Imaginaire
- 9 - Liste des spectacles par caractéristique professionnelle
- 10 - Label INEDIT, éléments sur la diffusion numérique
- 11 - Projet d'ethnopôle pour le CFPCI de Vitré

ANNEXE 1

Liste des personnes rencontrées

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

- **Secrétariat général**

Noël Corbin, secrétaire général adjoint

Jean-Philippe Mochon, chef du service des affaires juridiques et internationales (SAJI)

Anne Crozat, sous directrice des affaires européennes et internationales (SDAEI)

Jean-Baptiste Cuzin, chef du bureau des affaires internationales et multilatérales à la SDAEI-SAJI

Brigitte Favarel, en poste jusqu'en mars 2013 à la SDAEI (entretien téléphonique)

- **Direction générale de la création artistique**

André Cayot, délégation à la musique, conseiller pour les musiques actuelles

Inès Da Silva, cheffe du bureau de l'action européenne et internationale au département des publics et de la diffusion

Fabienne Brütt, chargée de mission au bureau de l'action européenne et internationale du département des publics et de la diffusion

Jean-Pierre Estival, inspecteur au collège musique de l'inspection de la création artistique

Michel Fournier, inspecteur au collège théâtre de l'inspection de la création artistique

- **Direction générale des patrimoines**

Bruno Favel, chef du département des affaires européennes et internationales

France Quemarec, responsable du pôle coopération patrimoniale et formation au département des affaires européennes et internationales

Christian Hottin, adjoint au département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique auprès de Pascal Liévaux, chef du département

MAISON DES CULTURES DU MONDE

- **Conseil d'administration**

Chérif Khaznadar, président

Catherine Clément, vice-présidente

Rieks Smeets, trésorier (entretien téléphonique)

Loïc Agnesod, chargé des musiques actuelles au bureau de la musique de la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris (entretien téléphonique)

Jean-Claude Jacq, secrétaire général de la Fondation Alliance Française

- **Équipe de la Maison des Cultures du Monde**

Arwad Esber, directrice

Cécile Pélissier, directrice adjointe, administratrice (jusqu'en septembre 2013)

Pierre Bois, conseiller artistique, directeur du label INEDIT

Séverine Cachat, directrice du Centre de Vitré

Un entretien téléphonique a également été mené avec Françoise Gründ, première directrice artistique du label Inédit et du Festival de l'Imaginaire

PARTENAIRES ET EXPERTS

Stéphane Martin, président du Musée du quai Branly

Margot Cancerelle, responsable du service de l'auditorium du Musée du quai Branly

Jean-Marc Terrasse, directeur de l'auditorium et des manifestations culturelles du Musée du Louvre

Alain Weber, conseiller des musiques du monde pour la Cité de la musique

ANNEXE 2

Contrat d'objectifs entre la Maison des Cultures du Monde et le ministère de la culture et de la communication, janvier 1999



Paris, le 29 janvier 1999

Contrat d'objectifs
entre la Maison des Cultures du Monde
et le Ministère de la Culture et de la Communication

Département
des affaires
internationales

Affaire suivie par
poste
Références

12, rue de Louvois
75002 Paris France

Téléphone 01 40 15 80 00
Télécopie 01 40 15 37 40

1. La Maison des Cultures du Monde est un lieu permanent d'échanges et de dialogue entre les formes d'expression et les identités culturelles des peuples du monde.
2. La mission qui lui a été confiée en 1982 lors de sa création reste d'une grande actualité et s'inscrit dans le cadre de la politique internationale du ministère de la culture et de la communication dont la promotion du pluralisme culturel est l'un des axes majeurs.
3. Le Ministère de la Culture et de la Communication apporte son soutien financier à la Maison des Cultures du Monde par l'attribution d'une subvention annuelle dont le montant est fixé par convention.
4. La Maison des Cultures du Monde présente des spectacles et des expositions, organise des rencontres et des colloques, édite des livres, des disques et des produits multimédias, met à la disposition du public un centre de ressources, organise des sessions de formation et des missions d'expertise, pour promouvoir les échanges et le dialogue entre les cultures du monde.
5. La Maison des Cultures du Monde s'intéresse à toutes les cultures du monde, en mettant l'accent sur leurs aspects les moins connus, en s'attachant spécialement à la découverte ou la redécouverte de leurs expressions les plus authentiques en particulier sous les formes d'expression les plus contemporaines, notamment les cultures urbaines actuelles, et en s'attachant aussi aux cultures d'origine des populations immigrées en France.
6. La Maison des Cultures du Monde s'efforce d'engager un partenariat actif avec de nombreuses structures de création et de diffusion ainsi qu'avec des collectivités locales pour assurer la plus large audience à ses manifestations. Afin d'élargir son public, elle tissera des relations avec les relais associatifs et le secteur socio-éducatif. Le partenariat entamé avec l'Etablissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette va connaître un important développement. Le Festival de l'Imaginaire a vocation à devenir un des moments forts de la vie culturelle parisienne, et devra multiplier ses prolongements dans les régions.
7. La Maison des Cultures du Monde organise régulièrement, seule ou en partenariat, des rencontres, colloques ou séminaires rassemblant chercheurs, artistes, hommes de culture, responsables politiques ou administratifs français ou étrangers afin de mener une réflexion approfondie sur les thèmes liés à sa mission.

8. La Maison des Cultures du Monde dispose d'une vaste documentation qu'elle se propose d'étoffer et de mettre à jour constamment afin de constituer un véritable centre de ressources concernant les cultures du monde, avec la mise en place d'une banque de données disponible sur internet et la publication d'un guide des cultures du monde en France.
9. L'annexe dont va disposer la Maison des Cultures du Monde à Vitré sera consacrée principalement à la gestion de sa documentation et à l'organisation de résidences à la disposition de chercheurs se proposant d'exploiter cette documentation, ainsi qu'à l'organisation de stages de formation. La localisation d'une partie des activités de la Maison des Cultures du Monde à Vitré ne devra entraîner aucun coût supplémentaire à la charge du Ministère de la Culture et de la Communication.
10. La Maison des Cultures du Monde édite, aussi souvent que possible en partenariat, des produits d'édition liés à ses activités de spectacles, expositions, rencontres et colloques, et centre de ressources. Elle poursuit notamment sa collaboration avec Actes Sud pour les cahiers de l'Imaginaire et avec Auvidis pour la collection Inédits. Elle édite un bulletin trimestriel, « Cultures du Monde » destiné à valoriser l'accueil des cultures étrangères en France.
11. La Maison des Cultures du Monde organise des sessions de formation destinées aux professionnels culturels étrangers et les gère sous sa propre responsabilité, en liaison avec le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère des Affaires Étrangères. Un soin particulier est accordé au maintien des relations entre les professionnels étrangers accueillis et les structures françaises, ainsi qu'entre ces professionnels entre eux, notamment par des connexions en ligne et des supports écrits.
12. La Maison des Cultures du Monde peut prendre en charge des missions d'experts français à l'étranger pour participer à des actions de coopération culturelle ou à des missions de repérage destinées à faciliter l'invitation en France de productions culturelles étrangères. Elle sollicite l'avis du Ministère de la Culture et de la Communication sur ces missions.
13. Le présent contrat d'objectifs prend effet au 1^{er} janvier 1999 pour une durée de trois ans.

Alain LOMBARD
Chef du Département
des Affaires Internationales



Chérif KHAZNADAR
Directeur de la Maison
des Cultures du Monde



ANNEXE 3

Statuts de la Maison des Cultures du Monde, octobre 2011



Direction Arwad Esber

MAISON
DES CULTURES DU MONDE
101 boulevard Raspail
75006 Paris / France
Tél : + 33 (0)1 45 44 72 30
Fax : + 33 (0)1 45 44 76 60

CENTRE DE DOCUMENTATION
SUR LES SPECTACLES DU MONDE
2 rue des Bénédictins
35509 Vitré / France
Tél : + 33 (0)2 99 75 82 90
Fax : + 33 (0)2 99 75 82 93

www.mcm.asso.fr

Astrophotographie 1991
10^e 2^e édition de l'Annuaire des associations
FR 20 725 161 625
3^e 2001 225 154 675 199 17
Code activité : 9901 2

STATUTS DE LA MAISON DES CULTURES DU MONDE

ARTICLE 1

La Maison des Cultures du Monde est une association créée en 1982 et régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

ARTICLE 2

Cette association a pour but de favoriser le dialogue entre les peuples, groupes et individus du monde et de promouvoir l'échange et le partage de leurs expressions et pratiques culturelles.

Elle est laïque, sans but politique, syndical ou religieux. Elle s'interdit toute activité dans ces domaines et ses locaux ne peuvent pas être utilisés à de telles fins.

ARTICLE 3

Le siège social de la Maison des Cultures du Monde est fixé à Paris, à la Fondation Alliance Française au 101 boulevard Raspail 75006 Paris. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

ARTICLE 4

L'association, qui a été fondée, à l'origine avec l'accord et le soutien du Ministère chargé de la culture et de l'Alliance Française, est composée de membres d'honneur et de membres titulaires.

Membres d'honneur :

Le titre de membre d'honneur est décerné, par le Conseil d'Administration aux personnes et aux collectivités qui rendent des services signalés à l'association.

Membres titulaires :

1) Membres titulaires de droit :

- Deux représentants désignés par le Président de la Fondation Alliance Française,
- Le Maire de Paris ou son représentant,
- Le Directeur Général de l'U.N.E.S.C.O. ou son représentant,
- Le Maire de Vitré ou son représentant

2) Toute personne susceptible d'apporter un concours effectif et efficace aux activités de l'association et dont la candidature, présentée par au moins deux membres émanant d'entités distinctes de l'association, aura été agréée par le Conseil d'Administration à la majorité simple.

ARTICLE 5

La qualité de membre se perd par :

- Le décès
- La démission notifiée par lettre par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration,
- La radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave.

En cas de vacance d'un membre, la prochaine Assemblée Générale procède à la désignation d'un nouveau membre.

ARTICLE 6

L'Assemblée Générale est composée des membres titulaires et des membres d'honneur. Elle se réunit au moins une fois par an, en session normale et en session extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration ou sur demande du quart, au moins, de ses membres.

Son Bureau est celui du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si la moitié plus un de ses membres sont présents ou représentés.



Direction Arwad Esber

MAISON
DES CULTURES DU MONDE
101 boulevard Raspail
75006 Paris / France
Tél : + 33 (0)1 45 44 72 30
Fax : + 33 (0)1 45 44 76 60

CENTRE DE DOCUMENTATION
SUR LES SPECTACLES DU MONDE
2 rue des Bénédictins
35500 Vitré / France
Tél : + 33 (0)2 99 75 82 90
Fax : + 33 (0)2 99 75 82 93

www.mcm.asso.fr

Association loi de 1901
17° d'immatriculation au Tribunal de Commerce
18 88 324 466 537
N° SIRET : 325 844 671 000 17
Code APE : 9001 Z

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau et à huit jours d'intervalle; elle délibère alors valablement, quel que soit le nombre de membres présents.

L'Assemblée Générale :

- approuve le règlement intérieur ou les textes qui en tiennent lieu, présentés par le Conseil d'Administration,
- entend les rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière et morale, ainsi que le rapport d'activité du Directeur,
- approuve les comptes de l'exercice clos et en donne quitus au Trésorier sur les rapports du ou des Commissaires aux Comptes qu'elle a préalablement élus.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est établi par le Conseil d'Administration. Il comporte obligatoirement les points dont l'inscription est demandée par le Directeur ou, par le quart au moins des membres de l'Assemblée.

ARTICLE 7

Pour être valables, toutes les délibérations de l'Assemblée Générale doivent être prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Chaque membre ne dispose que d'une seule voix.

Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée Générale, mais chaque membre ne peut détenir plus de deux procurations.

ARTICLE 8

Le Conseil d'Administration est composé des membres titulaires.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par semestre et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du tiers de ses membres.

Il définit les orientations et la politique de la « Maison des Cultures du Monde ».

L'ordre du jour des séances est établi par le Président.

Il comporte obligatoirement les sujets dont la discussion est demandée par un des membres de droit, le Directeur ou le tiers des membres du Conseil.

ARTICLE 9

Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre du Conseil mais chaque membre présent peut détenir deux procurations au maximum.

Les délibérations ne sont valables que si la moitié au moins des membres du Conseil sont présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil est convoqué à nouveau à huit jours d'intervalle. Il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. La voix du Président est prépondérante en cas de partage. Selon les besoins et à titre consultatif, le Président peut convoquer aux réunions toute personne étrangère au Conseil ou à l'association dont la présence lui paraîtra utile ou opportune.

Il est tenu procès-verbal des séances qui sera soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration lors de leur prochaine réunion. Les procès-verbaux seront conservés et tenus à la disposition des autorités administratives et financières.

ARTICLE 10

Le Conseil élit parmi ses membres un Bureau composé de :

- un Président,
- un Secrétaire,
- un Trésorier,

Et éventuellement :

- plusieurs vice-Présidents,
- un Secrétaire adjoint,
- un Trésorier adjoint.

ARTICLE 11

Le Bureau assure l'exécution des tâches définies par l'Assemblée Générale et le Conseil



Direction Arwad Esber

MAISON
DES CULTURES DU MONDE
101 boulevard Raspail
75006 Paris / France
Tél : + 33 (0)1 45 44 72 30
Fax : + 33 (0)1 45 44 76 60

CENTRE DE DOCUMENTATION
SUR LES SPECTACLES DU MONDE
2 rue des Bénédictins
35500 Vitré / France
Tél : + 33 (0)2 99 75 82 90
Fax : + 33 (0)2 99 75 82 93

www.mcm.asso.fr

Ancien statut loi de 1901
N° d'identification INSEE 591010101
N° RR 325 464 675
N° SIRET 325 464 675 000 17
Code AICM 5001 F

d'Administration. Le Bureau se réunit chaque fois qu'il est convoqué par son Président.

ARTICLE 12

Les moyens d'action de l'association incluent notamment :

- Représentations artistiques diverses,
- Concerts, récitals,
- Conférences,
- Expositions,
- Échanges internationaux,
- Sessions d'information et de formation,
- Édition et publication de d'œuvres et de documents sur tous supports existant et à venir

Cette énumération n'est pas limitative.

ARTICLE 13

Pour tous les actes de gestion courante, le Président accorde au Directeur les délégations de pouvoir nécessaires.

Le Conseil d'Administration vérifie la bonne marche de l'association, nomme et licencie son directeur et fixe par contrat les conditions et modalités d'exercice de la direction.

Le Directeur dispose de l'ensemble du personnel de la Maison des Cultures du Monde tel que prévu au budget de l'association.

La création des emplois nécessaires et le montant des rémunérations sont décidés par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 14

Le Directeur et le personnel assurent toutes les tâches d'élaboration, de préparation des programmes d'activités et leurs réalisations.

Le Directeur propose chaque année au Bureau et au Conseil d'Administration, dans le cadre général défini par eux, un programme d'activités et un budget de réalisation. Ils sont incorporés au budget général de l'association.

Après approbation de ce programme, le Président met à la disposition du Directeur les moyens nécessaires à sa réalisation, dans la limite des prévisions budgétaires et en particulier donne au Directeur les délégations de signatures nécessaires. Toute modification au budget doit être approuvée par le Conseil d'Administration.

Le Directeur est responsable devant le Conseil d'Administration de la réalisation du programme d'activités.

ARTICLE 15

Le Président ou le Trésorier représentent l'association en justice et dans les actes de la vie civile.

ARTICLE 16

Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Le Directeur assiste aux réunions du Conseil d'Administration et du Bureau. Il a voix consultative.

Le patrimoine propre à l'association et non celui qui est mis à sa disposition par la Fondation Alliance Française répond seul des engagements contractés en son nom et aucun des membres ne peut, en aucun cas, en être rendu responsable.

ARTICLE 17

Le budget de l'association est établi du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Les recettes de l'association se composent de :

1. Recettes annuelles ordinaires, comprenant :
 - le revenu de ses biens,
 - les subventions de l'État, des collectivités territoriales, des établissements



Direction Arwad Esber

- Publics ou de toute autre entité,
- les ressources résultant de l'exercice de ses activités,
- toutes autres ressources ayant un caractère annuel et permanent.

2. Recettes extraordinaires, comprenant :
- les subventions exceptionnelles à affectation précise,
 - les dons et legs,
 - les produits des ventes des biens propres,
 - toutes autres ressources exceptionnelles.

Les dépenses de l'association comprennent :

1. Les dépenses ordinaires, celles nécessitées par le fonctionnement de l'association, une quote-part pour l'amortissement du matériel mis à la disposition de l'association,
2. Les dépenses extraordinaires sont celles effectuées sur subventions ou fonds de concours à affectation précise et ayant un caractère occasionnel et toutes autres dépenses exceptionnelles.

ARTICLE 18

L'association tient à jour une comptabilité générale. Le Directeur est responsable de l'entretien des locaux, du mobilier et du matériel mis à la disposition de l'association, quel que soit le propriétaire dudit matériel.

L'association doit assurer contre l'incendie, les dégâts des eaux, les dommages causés par la foudre, les locaux, les matériels mobiliers et objets de toute nature qui sont ou peuvent être la propriété de l'Etat ou d'autres collectivités. Les primes afférentes aux polices d'assurance sont intégralement à la charge de l'association.

ARTICLE 19

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la seule initiative du Conseil d'Administration et par un vote de l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 20

La dissolution de l'association ne peut intervenir que sur proposition du Conseil d'Administration et par une décision de l'Assemblée Générale comprenant la moitié plus un des membres en exercice et après un vote à la majorité des deux tiers des membres présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau et à huit jours d'intervalle, elle délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.

ARTICLE 21

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale procède à la dévolution des biens de l'association. Elle dispose de l'actif en faveur d'une activité similaire. L'excédent de l'actif ne pourra, en aucun cas, être attribué aux membres de l'association.

MAISON
DES CULTURES DU MONDE
101 boulevard Raspail
75006 Paris / France

Tél : + 33 [0]1 45 44 72 30
Fax : + 33 [0]1 45 44 76 60

CENTRE DE DOCUMENTATION
SUR LES SPECTACLES DU MONDE
2 rue des Bénédictins
35500 Vitré / France

Tél : + 33 [0]2 99 75 82 90
Fax : + 33 [0]2 99 75 82 93

www.mcm.asso.fr

Association loi de 1901
N° d'identification : 071
FR 98 325 464 625
N° vert : 325 464 625 600 13
Code APE : 9921 4

Fait à Paris, le 27 octobre 2011,
Chérif Khaznadar,
Président

Imprimé avec des encres végétales sur du papier 100% recyclé

ANNEXE 4

Convention triennale 2011-2012-2013 entre le ministère de la culture et de la communication et la Maison des Cultures du Monde, juillet 2011



**- CONVENTION TRIENNALE -
SUBVENTION ACCORDEE SUR DES CREDITS DE
FONCTIONNEMENT
ANNÉES 2011 - 2012 - 2013**

Entre,

d'une part, le Ministère de la Culture et de la Communication,
représenté par Monsieur Jean-Philippe MOCHON, Chef du service des affaires juridiques et internationales,
secrétariat général,
et

d'autre part, la Maison des Cultures du Monde,
Statut : association loi 1901
Siège social : 101, boulevard Raspail - 75006 PARIS
N° de SIRET : 325 464 675 00017
représentée par Monsieur Chérif KHAZNADAR, président

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant les orientations internationales de la politique menée par le ministère de la culture et de la communication pour développer ses relations avec ses partenaires étrangers en renforçant les liens institutionnels,

Considérant que la diversité culturelle est un enjeu essentiel dans la définition de l'action internationale menée par le ministère de la culture et de la communication,

Considérant qu'il convient notamment de développer l'accueil en France d'artistes et de professionnels de la culture étrangers,

Considérant le rôle essentiel de la Maison des Cultures du Monde en matière d'accueil des cultures étrangères,

Considérant qu'il convient d'encourager le développement à l'international de la scène artistique française en favorisant la connaissance, l'accueil et la diffusion en France des cultures des autres pays du monde, notamment dans le cadre des Saisons culturelles,

Considérant d'autre part, l'action menée par l'association pour promouvoir l'échange et le dialogue entre les cultures du monde et le patrimoine immatériel,

Considérant les activités menées par l'association pour accueillir, diffuser et faire connaître les diverses formes d'expression des plus traditionnelles aux plus contemporaines de toutes les cultures du monde,

Considérant que l'association contribue par son action à la défense de la diversité culturelle et à la promotion du pluralisme culturel,

Considérant que le projet initié et conçu par l'association Maison des Cultures du Monde est d'accueillir les cultures étrangères en France, de proposer un ensemble d'actions culturelles : expositions, rencontres, séminaires



estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2. Les contributions financières de l'administration mentionnées à l'article 4.1 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits en loi de finances ;
- le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 6, 7 et 8 de la présente convention ;
- le contrôle par l'administration en fin d'exercice, conformément à l'article 10, que le montant annuel de la contribution n'atteigne pas le coût annuel de l'action.

Article 5

Modalités de versement de la contribution financière

Le montant de la subvention dans le cadre de la présente convention s'élève à 2 573 130 Euros .

Pour l'année 2011 le montant de la subvention s'élève à 865 310 euros. Elle est imputée sur les crédits :

- Du Service des affaires juridiques et internationales – Sous-direction des affaires européennes et internationales - Programme 224 – Action 6 – Sous-action 04 – Titre 6 – Catégorie 64 – Compte PCE 654121 pour un montant de 853 910 €

- De la Direction générale de la création artistique – Département des publics et de la création - Bureau de l'action européenne et internationale - Programme 224 – Action 6 – Sous-action 04 – Titre 6 – Catégorie 64 – Compte PCE 654121 par mouvement de fongibilité sur les crédits du SAIJ pour un montant de 11 400 €

Une avance d'un montant de 213 477, 50 € imputée sur les crédits du SAIJ a été versée par E.J n° 21 00323827 du 22 mars 2011.

Le montant de la subvention est fixé pour l'année 2012 à hauteur de 853 910 € et à 853 910 € pour l'année 2013.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à :

Tiers titulaire du compte : Maison des Cultures du Monde

Établissement bancaire : BRED PARIS SAINT HONORÉ

Code établissement : 10107 Code guichet : 00176

Numéro de compte : 00111763947 Clé RIB : 42

L'ordonnateur de la dépense est le Ministre de la culture et de la communication.

Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de la culture et de la communication.

Article 6

Justificatifs

Dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice, l'association s'engage à fournir :

- Le compte rendu financier du programme d'actions, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à son article 1^{er}. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe



Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. L'association s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 11
Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 12
Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 13
Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Paris, le 9 juin 2011,

Pour l'association :
Monsieur Chérif KHAZNADAR
Président

MAISON DES CULTURES DU MONDE
101 Bd Raspail - 75006 Paris
Téléphone : 01 45 44 72 30
Télécopie : 01 45 44 76 60
<http://www.mcm.asso.fr>

Pour l'Etat :
Monsieur Jean-Philippe MOCHON
Chef du service des affaires juridiques
et internationales

Visa du service ordonnateur
n° 2100 323 827
le : -4 JUL. 2011

ANNEXE II
BUDGET GLOBAL DU PROGRAMME DE L'ACTION
ANNÉES 2011 - 2012 - 2013

Cette annexe présente les coûts et recettes affectées pris en compte pour le calcul de la contribution publique. Les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions conformément au dossier de demande de subvention présenté par l'association comprennent notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action ;
- liés à l'objet du programme d'actions ;
- nécessaires à la réalisation du programme d'actions ;
- raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions ;
- dépensés par l'association ;
- identifiables et contrôlables ;

Le budget prévisionnel de l'action subventionnée présentée ci-après est détaillé par année et par action.

ANNEXE III
INDICATEURS D'EVALUATION ET CONDITIONS DE L'EVALUATION

I. Indicateurs

Action " mise en œuvre d'actions destinées à faire connaître au public français la diversité des expressions culturelles au titre du patrimoine immatériel "

a. Indicateurs quantitatifs :

INDICATEURS	Objectifs chiffrés à atteindre		
	2011	2012	2013
Nombre de spectacles programmés	Entre 10 et 15	Entre 10 et 15	Entre 10 et 15
Nombre de représentations données	Entre 20 et 40	Entre 20 et 40	Entre 20 et 40
Nombre de nationalités représentées	Entre 10 et 15	Entre 10 et 15	Entre 10 et 15
Nombre de lieux de diffusion partenaires en Ile de France, en France et en Europe	Entre 8 et 15	Entre 8 et 15	Entre 8 et 15
Nombre de spectateurs	Entre 5000 et 10000	Entre 5000 et 10000	Entre 5000 et 10000
Taux de remplissage	Entre 50 et 80%	Entre 50 et 80%	Entre 50 et 80%
Nombre de personnes touchées par les actions de diffusion	Entre 20000 et 40000	Entre 20000 et 40000	Entre 20000 et 40000

b. Indicateurs qualitatifs :

En ce qui concerne l'organisation du festival de l'Imaginaire qui est l'aspect le plus emblématique de l'action de la Maison des Cultures du Monde, l'objectif sera de faire évoluer le festival de l'Imaginaire sur une période plus longue dans l'année et devra proposer des spectacles allant une offre pour un public de spécialistes, mais aussi pour un public plus large.

II. Conditions de l'évaluation :

Le compte-rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus. Au terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par l'association comme prévu par l'article 9 des présentes fait la synthèse des comptes-rendus annuels susmentionnés.

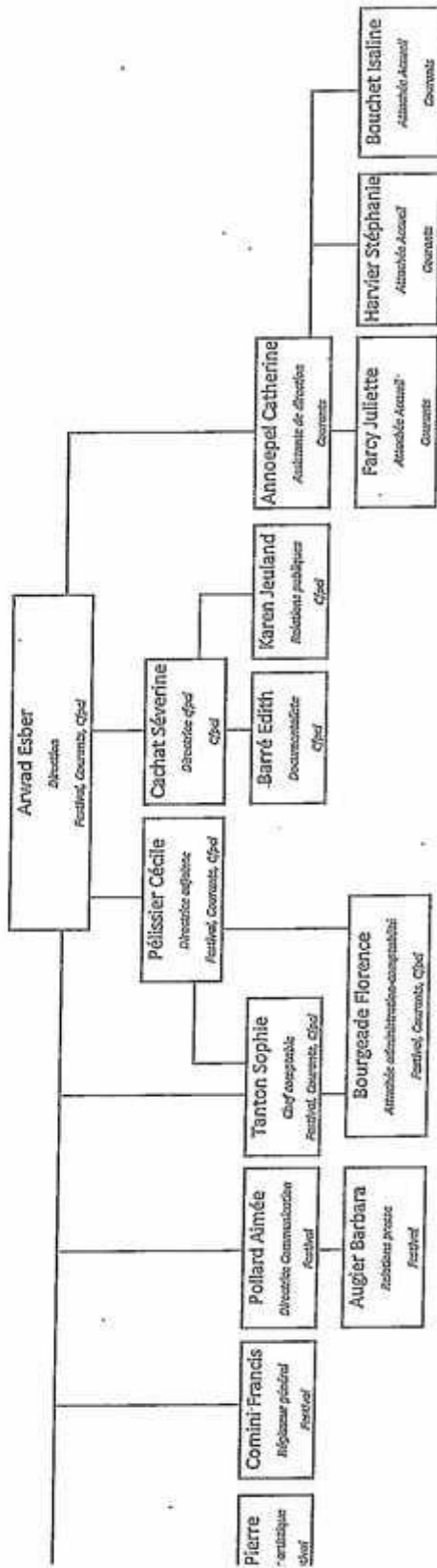
ANNEXE 5

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, 2012

ANNEXE 6

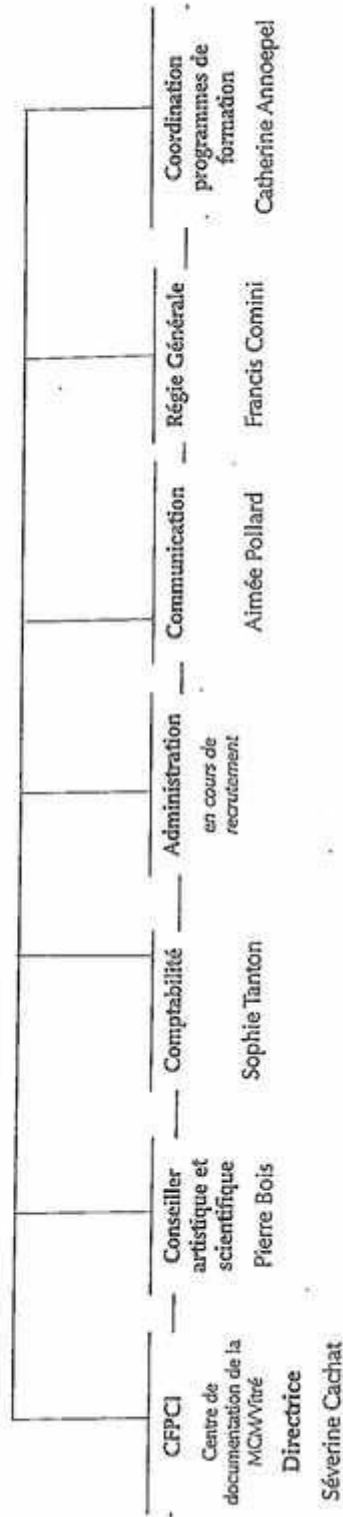
**Organigrammes de la Maison des Cultures du Monde,
décembre 2012 et décembre 2013**

Maison des Cultures du Monde
 Organigramme au 31 décembre 2012



Maison des Cultures du Monde
 Organigramme

Direction
 Arvad Esber



ANNEXE 7

Chiffres clés du Festival de l'Imaginaire, 2005-2013

FESTIVAL DE L'IMAGINAIRE

Chiffres 2005-2013

Année	Nb spectateurs	Taux de remplissage max	Taux de remplissage min	Taux moyen de remplissage	Nb artistes	Nb représentations	Nb spectacles différents	% places gratuites
2005	11 200	100,00%	30,00%	76,00%	118	36	14	20,50%
2006	17 004	100,00%	40,00%	74,30%	183	47	19	20,00%
2007	7 681	100,00%	52,00%	75,00%	120	26	14	18,00%
2008	13 334	105,95%	48,97%	82,00%	202	43	21	15,70%
2009	9 995	100,60%	26,84%	57,00%	122	45	17	14,00%
2010	12 984	100,60%	40,26%	81,60%	151	42	18	10,00%
2011	8 087	127,40%	28,03%	71,75%	184	33	14	10,00%
2012	7 663	116,00%	31,58%	65,59%	190	31	14	14,53%
2013	8 767	107,00%	50,13%	74,36%	122	27	14	15,50%

ANNEXE 8

Programme 2011-2012-1013 Festival de l'Imaginaire

2011

<i>Musiques de Fiesta</i> Son arribeno (Inédit) Son huasteco Son de artesa Mexique	Guillermo Valasquez y Los leones de la Sierra de Xichù El trio Colatlan de Don heraclio alvarado El ciruelo d'Efrén Mayrèn	Maison des cultures du monde
<i>Machigai No Kyogen</i> D'après la comédie des erreurs de W Shakespeare Japon	Mansaku no Kai Kyogen company	Théâtre du Soleil
<i>Tsugaru Shamisen</i> Chant et taiko Japon		Musée Guimet
<i>Danses du Manipur</i> Inde	Ensemble Ranganiketan	Maison des cultures du monde en tournée à l'Opéra de Lille
<i>La 'Aïta</i> Maroc	Ensemble Ouled El Bouazzaoui	Institut du monde arabe
<i>Chants soufis</i> Yemen	Confrérie d'Ibn 'Alwan Inédit	Auditorium du Louvre en tournée à l'Opéra national de Lyon
<i>Coumbane Mint Ely Warakane</i> Le chant des griots Mauritanie	Coumbane Mint Ely Warakane	Auditorium du Louvre en tournée à l'Opéra national de Lyon
<i>Danses et musiques du Mawled</i> Émirats arabes unis	National Folk Arts Group Inédit	Maison des Cultures du Monde
<i>Chants des pêcheurs de perles et musique de luth</i> Bahreïn	Ensemble Qalali	Maison des Cultures du Monde
<i>Voix de divas</i> Ouzbekistan	Zamira Suyunova Mahfuza Karimova Klara Turaeva	Maison des Cultures du Monde
<i>La grande nuit carnatique</i> Musique de l'Inde du Sud Inde		Théâtre du Soleil
<i>Wayapi</i> Musiciens-danseurs du Haut-Oyapock France, Guyane		Maison des Cultures du Monde avec projections de films
<i>Le Narlgon</i> Cérémonie du « bal Tamoul » France, Île de la Réunion	Association Obli Pa Nout' Tradisyon Tamoul Inédit en « métropole »	Maison des Cultures du Monde
<i>Chants et danses de Nuku Hiva</i> Îles Marquises	Ensemble Te Hina O Motu Haka Inédit en « métropole »	Musée du quai Branly en tournée à Vitré

<i>Bongsam Talchum</i> Théâtre coréen dansé et masqué Corée	Bongsam Mask Dance drama preservation society	Maison des Cultures du Monde Ateliers de fabrication de masques
<i>Hat Chéo</i> Opéra populaire vietnamien Vietnam	Théâtre national Hat chéo du Vietnam	Maison des Cultures du Monde
<i>Musique Sinawi,</i> l'héritage chamanique spectacle coréen Corée		Maison des Cultures du Monde
<i>Le Malouf du rhumel</i> spectacle de Constantine Algérie	Abbas Rihi et l'ensemble Sabâ	Institut du monde arabe
<i>I cantori di Bagheria</i> Le chant de la fierté, sicilien Italie	Inédit	Maison des Cultures du Monde
<i>Yakshnagana</i> Marionnettes du Karnataka Mysore, Inde	Trupe uppinakudru yakshagana gombeyata	Maison des Cultures du Monde
<i>Amdah, odes mystiques</i> <i>La nûba classique</i> Maroc	Orchestre arabo-andalou de Fès	Louvre
<i>Zikr Rifai,</i> cérémonie soufie de Tirana Albanie	Inédit	Maison des Cultures du Monde
<i>Chants du pays des aigles</i> Traditions musicales guège, labe, tosque et tchame Albanie	Inédit	Maison des Cultures du Monde plus projection de film et en tournée à l'ARC de Rezé et à l'Opéra de Lille
<i>Les Quapaq negro de</i> <i>Paucartambo</i> Danse masquée et chants à la Vierge Pérou	Cuadrilla mayor quapaq negro de Paucartambo Inédit	Maison des Cultures du Monde et en tournée à Vitré
<i>Vidha Lal,</i> danse kathak Inde		Maison des Cultures du Monde
<i>Andros jubilee singers et bohog</i> <i>and the rooters</i> rhyming spirituals /Rake 'n'scrape Les Bahamas	Andros jubilee singers et bohog and the rooters Inédit	Maison des Cultures du Monde en tournée à la Roseraie du Val de marne dans le cadre du festival Parfums de musiques
<i>Sankirtana</i> Chants et tambours rituels du Manipur Inde	Inédit par la présentation de la totalité du rituel	Musée du quai Branly
<i>Escale musicales à Cabo Verde</i> Cap-Vert	Plusieurs formes inédites : chants de mariage de Sant'Antao, musiques de violon de Fogo ou le Funana	week-end end festif

2013

le festival de l'imaginaire a été consacré à célébrer le 10e anniversaire de la convention de l'UNESCO en présentant principalement des artistes porteur d'un patrimoine inscrit sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité (avec une exception : les Dogon)

<i>Wayang Kulit</i> Théâtres d'ombres de l'île de Java Indonésie	PurbonAsmoro dalang	Théâtre du Soleil programme de deux heures ou nuit entière
<i>Hayachine Take Kagura</i> Danses masquées du village de Take Japon	Troupe de Take Kagura	Maison des Cultures du Monde plus projection de films en tournée à l'Opéra de Lille au Trident de Cherbourg
<i>Polyphonies de Svanétie</i> Géorgie	Ensemble vocal Riho	Maison des Cultures du Monde en tournée à Vitré
<i>Chants et danses du djem alévi</i> <i>Le chant du semah alévi</i> Turquie	Membre des communautés de la ville de Turhal et du village de Kayabelen chanteuse Armagan Elçi Inédits	Auditorium du Louvre
<i>Le muqam des Dolan</i> Musique et danse Ouïgoures Chine	Musiciens du village de Yantaq. Le chanteur principal Huseyin Yaya est inscrit sur les listes régionale et nationale du patrimoine vivant	Théâtre de la ville
<i>Le maqâm de Bagdad</i> Irak	Hamed Al Saadi, chanteur	Institut du monde arabe
<i>Le Gagok</i> chants lyriques de cour Corée	Kil Young-gi, chanteuse Inédits	Maison des Cultures du Monde en tournée à Cayenne
<i>Kyogen</i> Japon	Famille Shigeyama	Théâtre du Soleil avec un stage à l'ARTA
<i>Fest-Noz</i> France		Théâtre équestre Zingaro
<i>Les Dogon</i> sortie de masques, danses Mali	Awa de Sangha	Musée du quai Branly avec conférences, projection de films, signature de livre en tournée en Guyane française
<i>Sema, cérémonie soufie des Mevlevi (derviches tourneurs)</i> Turquie	Couvent de Silivrikapi, Istanbul	Opéra Bastille, spectacle en co- réalisation

ANNEXE 9

Liste des spectacles par caractéristique professionnelle

Titre spectacle	type de groupe	année	constitué...	Pro	Agent
Krisnmanattam	Groupe rituel (Inde)	2010	GCT	Non Pro	
Trois virtuoses des luths	Solistes arabes	2010	GNC	Pro	
Flamenco & soufisme	Rencontre de 2 artistes	2010	GNC	Pro	
Hamam Khair	Chant arabe	2010	GC	Pro	
Ensemble Barangot	Musique coréenne	2010	GC	Pro	
Portrait of Love	Opéra classique chinois revisité	2010	GC	Pro	
La Jugué de Zhubun	Opéra classique chinois	2010	GCT	Pro	
Liao Wen-ho	Theatre de marionnettes chinois	2010	GCT	Pro	
Chantres de Moscou	Chant de l'église orthodoxe russe	2010	GC	Pro	OUI
Silvia Maria	Chanteuse guitariste mexicaine	2010	n/a(soliste)	Non Pro	
Nestor Gárnica	Musicien argentin	2010	GNC	Pro	OUI
Maitres du Mohini Attam	Danse classique de l'Inde	2010	GNC	Pro	
Bardes du Shirvan	Bardes d'Azerbaïdjan	2010	GCT	Pro	
Blue Glaze Mento Band	Musique mento de la Jamaïque	2010	GCT	Pro	
Ensemble Bezmara	Musique classique ottomane	2010	GC	Pro	
Moines tibétains de Nechung	Groupe rituel (Tibet)	2010	GCT	Non Pro	
Guillermo Velazquez	Son arribero du Mexique	2011	GCT	Pro	
Machigai no Kyogen	Theatre japonais (groupe familial)	2011	GCT	Pro	
Tsugaru Shamisen	Musique japonaise (groupe familial)	2011	GCT	Pro	
Danses du Manipur	Danses traditionnelles de l'Inde	2011	GNC	Non Pro	
La Alta du Maroc	Ensemble familial	2011	GCT	Pro	
Chants soufis du Yemen	Groupe rituel	2011	GNC	Non Pro	
Coumbane mint Eiy Warakane	Griotte de Mauritanie	2011	GCT	Pro	
Danses et musique du mawled	Traditions rituelles d'Abu Dhabi	2011	GC	Pro	
Chants des pêcheurs de perles	Traditions populaires de Bahrein	2011	GCT	Pro	
Voix de divas	Solistes de la tradition savante ouzbeke	2011	GNC	Pro	
Grande nuit carnatique	Musiques de l'Inde du sud	2011	GNC	Pro	
Wayapi, musiciens danseurs	Chants et danses des Wayapi de Guyane	2011	GNC	Non Pro	
Le Nanigon	Theatre traditionnel de la Réunion	2011	GCT	Non Pro	
Chants et danses de Nuku Hiva	Danses et musiques des Iles Marquises	2011	GCT	Non Pro	
Bongsan Taichum	Theatre dansé et masqué de Corée	2012	GCT	Pro	
Hat cheo	Opera populaire du Vietnam	2012	GNC	Pro	
Musique sinawi	Musique chamanique de Corée	2012	GNC	Pro	
La maibuf du Rhumel	Tradition arabo-andalouse de Constantine	2012	GCT	Pro	

I Cantori di Bagheria	Chants des charretiers de Sicile	2012	GNC	Non Pro
Yakshigana	Marionnettes du Karnataka (Inde)	2012	GCT	Pro
Orchestre arabo-andalou de Fes	Tradition arabo-andalouse du Maroc	2012	GCT	Pro
Zikr rituel	Groupe rituel (Albanie)	2012	GNC	Non Pro
Chants du pays des Agles	Traditions populaires albanaises (divers artistes)	2012	GNC	Pro
Qhapaq Negro de Paucartambo	Groupe rituel (Perou)	2012	GNC	Non Pro
Vidha Lal, danse kathak	Danse et musique de l'Inde du nord	2012	GNC	Pro
Andros Jubilee singers	Spirituals des Bahamas	2012	GNC	Non Pro
Bonog and the rooters	Rake n' scrape des Bahamas	2012	GNC	Pro
Sankirtana	Groupe rituel du Manipur (Inde)	2012	GNC	Les 2
Wayang kulit	Traditions des Iles du Cap-Vert	2012	GNC	Les 2
Wayang kulit	Théâtre d'ombres de Java Centre (Indonesie)	2013	GNC	Pro
Hayachine Take Kagura	Dances masquées du Japon	2013	GCT	Non Pro
Polyphonies de Svanète	Chœur géorgien	2013	GCT	Non Pro
Chants et danses alévis	Groupe rituel (Turquie)	2013	GNC	Non Pro
Le chant du semah alévi	Chanteuse soliste accompagnée au luth	2013	GNC	Pro
Le maqam des Doïan	Tradition populaire ouïgoure (Chine)	2013	GNC	Pro
Le maqam de Bagdad	Tradition savante d'Iraq	2013	GCT	Pro
Le gagok	Tradition savante de Corée	2013	GNC	Pro
Kyogen	Théâtre japonais (groupe familial)	2013	GCT	Pro
Fest-Noz	Plusieurs groupes traditionnels bretons	2013	GCT	Pro
Les Dogon, sortie de masques	Groupe rituel (Mali)	2013	GCT	Non Pro
Sema, cérémonie soufie	Groupe rituel (Turquie)	2013	GNC	Les 2

GC = groupe constitué

GCT = groupe constitué par la tradition (ensemble rituel, corporatif, dynastique, etc.)

GNC = groupe non préalablement constitué. Les artistes peuvent se donner un nom de groupe à l'occasion du festival

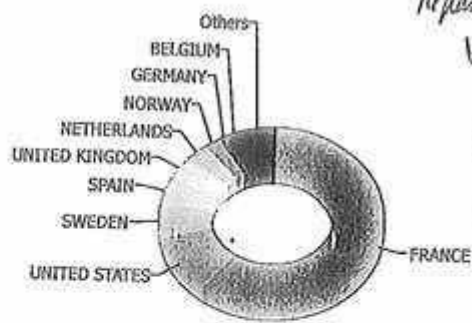
Pro = groupe composés d'artistes professionnels (y compris au sens de la tradition)

Non Pro = non professionnels

Agent = spectacle ayant été organisé par l'entremise d'un agent ou tourneur

ANNEXE 10

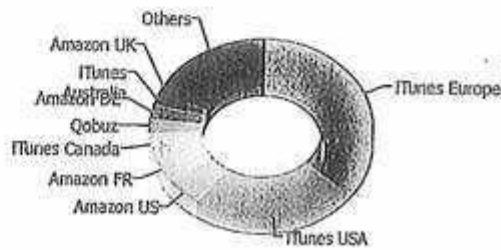
Label INEDIT, éléments sur la diffusion numérique



Repartition géographique
Ventes et Streaming
INÉDIT
(chez Bellière)
de 2011 à 2013

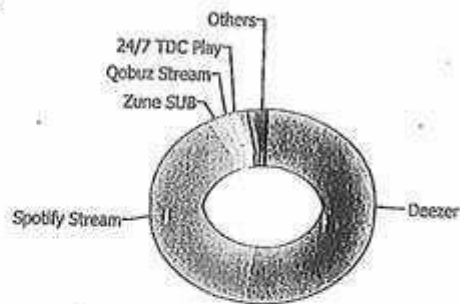
INÉDIT

Repartition des plateformes de téléchargement 2011 à 2013



INÉDIT

Repartition des plateformes de Streaming
2011 à 2013



ANNEXE 11

Projet d'ethnopôle pour le CFPCI de Vitré



CFPCI

Centre
Français du
Patrimoine
Culturel
Immatériel

PROJET ETHNOPOLE CFPCI

L'ethnopôle CFPCI est à la fois un lieu d'information, de documentation, de formation, de réflexion, de valorisation, de sensibilisation et de transmission, dédié au patrimoine culturel immatériel (PCI) et à la diversité culturelle. Implanté sur le territoire des Marches de Bretagne, il remplit une mission d'animation et d'éducation culturelles, avec ses partenaires locaux et régionaux. A partir de l'activité historique du centre de documentation de la Maison des Cultures du Monde, il développe une activité de recherche, d'expertise et de réseau à l'échelle nationale, avec une dimension internationale, autour des politiques du PCI en Europe, des mobilisations de la Convention de l'UNESCO (2003) et des recompositions à l'oeuvre dans le champ patrimonial.

I. Une antenne de la Maison des Cultures du Monde en région

Un engagement pionnier, en France, pour la diversité des cultures et les patrimoines immatériels

Née en 1982 à Paris, à l'initiative du ministère de la Culture et de l'Alliance française, la Maison des Cultures du Monde est une association reconnue d'utilité publique. Depuis sa création, elle contribue activement à enrichir la connaissance des diverses formes du PCI au travers de sa programmation de spectacles¹, ses colloques et ses publications, s'affirmant ainsi comme le premier lieu de réflexion collective dans ce domaine sur le territoire national. A travers son fondateur et président, Chérif Khaznadar, elle a été associée aux différentes étapes de préparation de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du PCI.

Un espace de découvertes et d'échanges

Rendez-vous annuel depuis 1997, le Festival de l'Imaginaire invite chaque printemps, à Paris et en régions, de grands maîtres dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des performances rituelles, ainsi que leurs jeunes disciples. Les spectacles font l'objet d'un travail de recherche sur le terrain, en lien avec un réseau international de conseillers et de partenaires : ethnomusicologues, anthropologues, relais locaux... Par le biais de son programme « Éducation culturelle » et de ses missions de sensibilisation, la Maison des Cultures du Monde s'efforce d'en favoriser l'accès à tous et en particulier au jeune public.

Le festival est aussi un espace de réflexion, à travers l'accueil de projections, conférences et tables-rondes. Organisée annuellement depuis 2003, en partenariat avec le ministère de la Culture et la Commission française pour l'UNESCO, la Journée du PCI constitue ainsi un outil de diffusion de la Convention auprès du public et un espace de débat entre experts et praticiens français ou étrangers. Dans le cadre de cette Journée du PCI, la Maison des Cultures du Monde a accueilli en juin 2012 le premier Forum international des chercheurs sur le patrimoine culturel immatériel, qui se réunira tous les deux ans à la veille de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention.

¹ Parmi les centaines de formes d'expression programmées depuis 1982, la Maison en a par exemple accueilli plus d'une trentaine aujourd'hui inscrites sur les Listes du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Une activité d'édition

Depuis sa création, la Maison prolonge sa programmation et approfondit sa réflexion à travers une activité d'édition. Le label Inédit, créé en 1982 et récompensé par de nombreux prix internationaux, se dédie aux musiques de tradition savante ou populaire, rares ou menacées. Son catalogue (150 références) propose des artistes produits par la Maison des Cultures du Monde, des enregistrements réalisés sur le terrain par des ethnomusicologues et de vastes anthologies patrimoniales. Chaque disque est accompagné d'une notice complète, bilingue ou trilingue.

La revue *Internationale de l'Imaginaire*, fondée en 1994 par Jean Duvignaud et co-éditée avec Actes Sud dans la collection Babel, offre un espace de confrontation et de débat. Chaque numéro réunit autour d'un thème les contributions de chercheurs, d'institutionnels, de praticiens et d'artistes. Depuis 2008, la série se concentre sur les questions soulevées par la notion de PCI, auxquelles elle a consacré plusieurs numéros².

Une expertise reconnue

Reconnue pour son savoir-faire et son expertise en matière de recherche, documentation, valorisation et conseil dans tout ce qui a trait aux patrimoines vivants, la Maison des Cultures du Monde est régulièrement sollicitée et elle a remporté plusieurs appels d'offres³.

Depuis 2010, elle est accréditée pour exercer des fonctions consultatives auprès du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Dans ce cadre, elle a rempli une mission d'expertise de 2010 à 2013 au sein de l'Organe consultatif, chargé notamment de l'examen des candidatures pour la Liste du PCI nécessitant une sauvegarde urgente, le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde et les demandes d'Assistance internationale supérieures à 25 000 dollars des États-Unis. Deux experts de la Maison des Cultures du Monde et du CFPCI ont pris part à cette mission.

Une implantation en Bretagne

En 2004, la Maison des Cultures du Monde a ouvert son centre de documentation en Bretagne, dans l'aile nord d'un ancien prieuré bénédictin restaurée et mise à sa disposition par la Ville de Vitré (Ille-et-Vilaine). Ce centre accueille notamment son fonds d'archives d'environ 60 000 pièces (photos, captations vidéos, disques, affiches, imprimés, manuscrits) et ses collections d'objets (instruments, masques), valorisés à travers une base de données multimédia en ligne, des expositions, des conférences, des résidences et des parcours pédagogiques destinés aux publics scolaires. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, il a accueilli une réunion d'experts UNESCO sur les modalités de participation des communautés à la sauvegarde de leur patrimoine immatériel (2008), et une autre autour de la question des patrimoines alimentaires (2009).

² *Le patrimoine culturel immatériel : les enjeux, les problématiques, les pratiques* (n°17, 2004) ; *Le patrimoine culturel immatériel à la lumière de l'Extrême-Orient* (n°24, 2009) ; *Le patrimoine culturel immatériel : premières expériences en France* (n°25, 2011).

³ Comme le programme MedHer – patrimoine vivant méditerranéen, lancé par l'UNESCO avec le soutien de l'Union Européenne (Euromed Heritage), pour faciliter la mise en œuvre de la Convention dans les pays de la Méditerranée (Égypte, Jordanie, Liban, République arabe syrienne), en développant des projets de sauvegarde nationaux, en soutenant la participation des États parties aux mécanismes internationaux et en renforçant la coopération et les échanges de compétences et d'expériences au niveau régional par la création d'un réseau d'institutions et le développement d'un portail web.

II. Le Centre français du patrimoine culturel immatériel : missions et bilan (2011-2013)

De nouvelles missions depuis avril 2011

Selon l'article 13b de la Convention adoptée par l'UNESCO en 2003 et ratifiée par la France en 2006, il appartient à chaque État « de désigner ou d'établir un ou plusieurs organismes compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ». Par lettre du 29 novembre 2010 à la Directrice générale de l'UNESCO, le Ministre de la Culture a établi l'antenne de la Maison des Cultures du Monde à Vitré comme Centre français du patrimoine culturel immatériel. En concertation avec le Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique (DPRPS) de la Direction générale des patrimoines, qui coordonne en France la mise en œuvre de la Convention, le CFPCI s'est alors fixé pour missions de :

- faire connaître la Convention de l'UNESCO et sensibiliser les publics à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans sa diversité
- documenter le PCI et favoriser la diffusion des ressources existantes
- contribuer à la production des connaissances sur le PCI ainsi qu'à la réflexion critique sur les politiques du PCI et leurs effets
- développer et animer des réseaux d'acteurs du PCI, afin d'encourager les partages d'expériences et la diffusion des « bonnes pratiques » de sauvegarde
- informer et orienter les porteurs de projets, concernant notamment l'inventaire national du PCI et les candidatures pour les listes de l'UNESCO, en étroite collaboration avec le DPRPS et le Comité pour le patrimoine ethnologique et immatériel
- participer au suivi des éléments français inscrits sur ces listes, en étroite collaboration avec le ministère de la Culture et l'association des éléments français inscrits.

L'évolution des missions du centre a eu pour conséquence une ouverture à l'ensemble des domaines relevant du PCI, tels que les connaissances ethnobotaniques ou les savoir-faire artisanaux (en plus des arts du spectacle, expressions orales, fêtes et rituels qui constituent le champ d'action de la Maison des Cultures du Monde depuis sa création), et une ouverture au domaine français, permettant de faire le lien entre les patrimoines vivants et leurs acteurs en France, notamment en Bretagne où le centre est implanté, et dans le monde. Alors que la Maison des Cultures du Monde (Paris) a d'abord pour mission de faire connaître au public français la diversité des cultures étrangères et leurs patrimoines immatériels, le CFPCI s'attache à développer la connaissance et la valorisation du PCI présent en France. Dans un contexte international de mise en œuvre de la Convention marqué par l'importance du dialogue interculturel, le CFPCI a ainsi pu bénéficier des réseaux d'échanges de la Maison des Cultures du Monde et de la notoriété de l'association auprès des institutions culturelles du pays.

Une structure référente, à l'interface entre administration et acteurs du PCI en France

A. Un rôle d'information et d'orientation

Le CFPCI est désormais sollicité quotidiennement depuis l'ensemble du territoire français mais aussi depuis l'étranger par des particuliers, enseignants, artistes, étudiants, chercheurs, journalistes, collectivités, associations, pour des conseils ou des informations sur la Convention et sa mise en œuvre en France, sur des sources bibliographiques, des institutions ou des personnes ressources, notamment dans le cadre de travaux de recherche, d'articles de presse, de conférences ou d'expositions, de projets d'inscription à l'inventaire du PCI en France ou sur les listes de l'UNESCO.

B. Un soutien au ministère de la Culture dans la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO

En contact avec les acteurs du PCI, le CFPCI offre au DPRPS un appui dans la mise en œuvre de la Convention en France, qui s'articule autour de quatre axes : inventaires, candidatures pour les listes

de l'UNESCO, recherche, sensibilisation. Le CFPCI, par l'intermédiaire de sa directrice (expert invité) et du président de la Maison des Cultures du Monde (membre permanent), siège au Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI) créé par arrêté du 5 mars 2012, qui « conseille le ministre sur l'ensemble des questions relatives à l'application, sur le territoire national, de la convention du patrimoine culturel immatériel susvisée ».

Il accompagne plus particulièrement l'administration dans le repérage - notamment par une activité de veille - et l'évaluation des candidatures possibles pour les listes de l'UNESCO, ainsi que le suivi post-inscription des éléments. Dans ce cadre, le centre est régulièrement associé aux réunions avec les porteurs de projets et il effectue une lecture critique des dossiers avant leur soumission au CPEI. Il participe à l'instruction des demandes d'utilisation de l'emblème de la Convention, en coordination avec le DPRPS et la Commission française pour l'UNESCO. Pour le premier rapport périodique à soumettre par la France à l'UNESCO, le CFPCI a rédigé les sections concernant les neuf éléments français alors inscrits sur la Liste représentative, à partir de l'information recueillie auprès de leurs représentants respectifs.

C. Une activité de réseau

Dans la perspective de ce rapport périodique, le CFPCI a réuni les représentants des éléments français inscrits sur les listes de l'UNESCO, les 24 et 25 mai 2012 à Vitré. Ceux-ci ont alors exprimé le souhait de se regrouper en association, afin de favoriser la valorisation de ces éléments, de prendre part aux réflexions et politiques de sauvegarde du PCI en France et de coopérer avec les représentants d'éléments de la communauté internationale. L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 25 septembre 2013 au CFPCI qui a rédigé les statuts de l'association.

Le CFPCI (Maison des Cultures du Monde) est membre du Forum international des ONG accréditées pour exercer des fonctions consultatives auprès du Comité intergouvernemental de la Convention de l'UNESCO, constitué en 2009 lors de la quatrième session du Comité à Abu Dhabi. Dans ce cadre, il a organisé, les 19 et 20 juin 2013 à Vitré, les premières rencontres nationales des ONG accréditées. Un projet d'édition d'un document sur le PCI, destiné au grand public, en est issu. Le centre a également été associé aux travaux de réseaux régionaux, établis ou émergents : réunions du groupe de travail « PCI en Bretagne » coordonné par les associations Dastum puis Bretagne Culture Diversité, rencontres inaugurales du collectif « Patrimoines et créations » en Languedoc-Roussillon (février 2013)...

Un pôle recherche, en développement

A. Participation à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel en France

En septembre 2012, le CFPCI a remporté un premier appel à projets de recherche du ministère de la Culture, sur une durée de 18 mois, dans le cadre de l'inventaire du PCI initié en 2008. Un « Inventaire des géants, dragons et animaux processionnels de France » est en cours, avec un premier volet consacré aux géants du nord de la France. Parmi les plus connus, la famille Gayant de Douai, Reuze Papa et Reuze Maman de Cassel, avec leurs fêtes et carnivals respectifs, figurent sur la Liste représentative de l'UNESCO, au titre des « Géants et dragons processionnels de Belgique et de France ». Conformément au cahier des charges, l'inventaire s'inscrit dans le cadre d'un projet associant recherche, restitution et valorisation au travers de manifestations culturelles : recensement critique des ressources disponibles (bibliographie, filmographie, webographie), réalisation d'un annuaire des acteurs du secteur (associations et collectivités), enquête de terrain, rédaction de fiches et d'un rapport de recherche, réalisation de kakémonos à destination des associations ou collectivités sollicitées pour l'enquête, exposition « A pas de géants » du 17 mai au 15 septembre 2013 à Vitré, avec des ateliers pour le jeune public ainsi qu'une rencontre des artistes « géantiers » et une déambulation urbaine dans le cadre des trentièmes Journées européennes du Patrimoine. Les fiches d'inventaire organisées par fêtes comprennent des géants anciens et des géants réapparus ou apparus plus récemment, témoignant des réappropriations contemporaines de cette pratique issue des processions urbaines et religieuses de l'Europe médiévale. Elles abordent les aspects rituels et

festifs, ainsi que les savoir-faire associés (conception, restauration, portage, etc.). Le CFPCI travaille en étroite collaboration avec la Ronde des Géants, une association de praticiens qui se dédie depuis 1977 à la sauvegarde, l'étude et la promotion des géants du nord de la France.

B. Organisation de colloques et de séminaires

Avec le soutien du DPRPS, le CFPCI a mis en place à la rentrée 2012 un séminaire international abordant dans une perspective critique et comparative la mise en œuvre des politiques du PCI en Europe ainsi que leurs effets. La première édition, les 6 et 7 septembre 2012, a abordé la question de « L'administration du patrimoine culturel en Europe : organisation, réglementation et procédures ». Des chercheurs et des représentants d'administrations culturelles originaires de Suisse, Belgique, Allemagne, Norvège, Portugal, Espagne et France ont dressé un premier état des lieux de la mise en œuvre de la Convention dans leurs pays respectifs et de ses déclinaisons dans les divers contextes nationaux. La deuxième édition s'est tenue les 4 et 5 septembre 2013 sur le thème « Enseigner le patrimoine culturel immatériel ? Les formations universitaires au PCI en Europe ». Il s'agissait de mettre en perspective la manière dont le PCI est pris en compte ou non dans l'enseignement supérieur et professionnalisant, en fonction des systèmes éducatifs, de l'appréhension différente de la notion de PCI et des politiques mises en œuvre dans les pays ayant ratifié la Convention. Des enseignants et des chercheurs ont présenté des formations existant en France, Norvège, Allemagne, Belgique, dans les trois Pays Baltes mais aussi, dans une perspective comparative, au Brésil, Québec, Haïti, Japon, Chine, Corée et Mongolie, interrogeant l'apparition ou l'évolution de modules voire de cursus dédiés au PCI.

Le CFPCI a également co-organisé avec la Commission française pour l'UNESCO, les 3 et 4 avril 2012 au siège de l'UNESCO à Paris, un colloque interrogeant l'évolution des processus de patrimonialisation et de leurs objets : « Le patrimoine, oui, mais quel patrimoine ? ». Les actes ont été publiés dans la série *Internationale de l'Imaginaire* en novembre 2012. Le centre a accueilli la table-ronde inaugurale du séminaire du centre culturel international Cerisy-la-Salle sur le patrimoine culturel immatériel, en septembre 2012, avec le soutien du DPRPS et du Centre régional de culture ethnologique et technique (Caen).

C. Liens avec l'enseignement supérieur

Une vingtaine de présentations du CFPCI, de la Convention, de son fonctionnement et de sa mise en œuvre dans le cadre de masters (Universités de Rennes II, Tours, Pau, Paris III, Paris VIII), lors de journées d'études ou de formations, à l'Institut National du Patrimoine ou au ministère de la Culture, ont permis de renforcer les liens avec l'enseignement supérieur et la recherche. Le centre a également accueilli les étudiants des masters « Médiation du patrimoine en Europe » et « Arts du spectacle » de l'Université Rennes II, à l'occasion de journées de découverte. Il encadre tout au long de l'année des stagiaires qui effectuent un master professionnel ou recherche dans le domaine des patrimoines, principalement à l'Université Rennes II mais aussi dans d'autres universités françaises ou étrangères (Université Senghor à Alexandrie, Paris IV, Paris-Versailles, La Rochelle...). Dans le cadre du dispositif d'allocations de formation et de recherche en ethnologie de la France attribuées par la Direction générale des patrimoines, le CFPCI accompagne une doctorante de l'université de Franche-Comté qui conduit ses travaux sur la transmission du chant traditionnel dans l'enseignement primaire. Identifié comme une structure référente à l'interface entre l'administration et les acteurs du PCI en France, le centre est régulièrement sollicité par des étudiants, doctorants ou chercheurs, en France et à l'étranger, dans le cadre de travaux de recherche.

Un ancrage territorial renforcé

Le CFPCI a poursuivi les efforts engagés depuis l'installation du centre de documentation en 2004 afin de renforcer son ancrage territorial et de développer son rayonnement au niveau local et régional en confortant son réseau de partenaires (associations, centres culturels, conservatoires, établissements d'enseignement) et en proposant une programmation régulière en adéquation avec le

calendrier local (festivals, saison touristique, Journées européennes du patrimoine) autour de deux axes : le patrimoine immatériel et la diversité culturelle.

A. Des activités culturelles pour tous les publics

Le CFPCI s'est efforcé d'ouvrir ses portes en favorisant les flux de visiteurs et les échanges avec les structures situées sur le territoire, en valorisant le fonds unique d'archives et d'objets de la Maison des Cultures du Monde ainsi que les locaux exceptionnels qui l'accueillent - un ancien prieuré bénédictin classé Monument Historique. Plus de six mille personnes désormais fréquentent annuellement les lieux (ce chiffre n'inclue pas les manifestations organisées hors-les-murs). Outre l'inauguration d'une exposition permanente d'« Instruments de musiques du monde » en octobre 2011, le centre a instauré un rythme de deux expositions temporaires annuelles in situ, d'une durée de trois à cinq mois chacune. Depuis 2011, cinq expositions thématiques ont été présentées à Vitré : « Le pouvoir des masques » ; « Patachitra du Bengale, rouleaux peints de conteurs ambulants » ; « Le PCI qu'est-ce que c'est ? A la découverte du patrimoine culturel immatériel » ; « L'autre en regard - 30 ans de la Maison des Cultures du Monde » ; « A pas de géants : figures gigantesques et animaux processionnels ». Hors-les-murs, une exposition sur les « Théâtres d'ombres de l'Inde » a été réalisée au Museum de La Rochelle (décembre 2011-mars 2012), en partenariat avec le Centre Intermonde et la Ville de La Rochelle. L'exposition multimédia « Le PCI qu'est-ce que c'est ? », itinérante depuis décembre 2012, a déjà été accueillie par six structures dont quatre en Bretagne⁴. Le centre a par ailleurs contribué à plusieurs expositions, à travers le prêt d'objets et de documents ou la conception de films à partir de son fonds d'archives⁵.

Dans le cadre de son programme d'activités pédagogiques, le CFPCI a accueilli régulièrement les écoles maternelles, primaires, les collèges, lycées, centres péri-scolaires et de loisirs, instituts spécialisés et résidences de personnes âgées de l'ensemble du territoire de Vitré Communauté mais aussi de Rennes, de Fougères et d'une dizaine d'autres communes du département⁶. Le centre a par ailleurs mis en place des ateliers de découverte et de transmission du PCI régional (chant, musiques, danses, jeux), jeune public et tout public, hebdomadaires et pendant les vacances scolaires, en collaboration avec des associations locales.

Une douzaine de rencontres, conférences, concerts, spectacles sont proposés annuellement.

B. Liens avec les projets et acteurs du PCI

Le CFPCI prend régulièrement part depuis 2011 aux travaux du groupe de travail sur le PCI en Bretagne, constitué d'un réseau d'associations, institutions, praticiens, étudiants..., coordonné par les associations Dastum puis Bretagne Culture Diversité, créée à l'initiative de la Région en 2012. Il a accueilli en mai 2012 une réunion du groupe de travail pour la préparation des rencontres internationales du patrimoine culturel immatériel en Bretagne, à Brest en décembre 2012.

Le centre a été sollicité dans le cadre du conseil scientifique du projet de valorisation de la mémoire et du patrimoine immatériel de la Ville de Fougères lancé en 2012.

4 Le Quartz à Brest dans le cadre du festival No Border 2/Rencontres internationales du patrimoine culturel immatériel en Bretagne ; la Granjagoul-Maison du patrimoine oral à Parcé ; salon des écoterritoriales à Vannes/stand de l'Institut régional du patrimoine de Bretagne ; Centre de l'imaginaire arthurien/château de Compers-en-Brocélanco à Concoret ; fêtes de la Tarasque à Tarascon ; CIRDOC-médiathèque occitane à Béziers.

5 « Harpes de Celtie et du monde », Sevenadur Ar Vro avec la Maison de la Harpe de Dinan, Parlement de Bretagne (Rennes), « Casa Tomada », Eliana Heredia et Leila Tschopp, Maison de l'Argentine (Paris), « Harpes d'Amérique du Sud », Maison de la Harpe (Dinan), « Musiques et rituels du monde », avec le Centre du patrimoine de la facture instrumentale et les Musées du Mans, Carré Plantagenêt (Le Mans) puis festival Les Orientales (Saint-Florent-le-Vieil) ; « Made in Japon », le Belvédère (Guer) dans le cadre de « Bretagne-Japon, un archipel d'expositions »...

6 Orgères, La Chapelle-Saint-Aubert, Javené, Saint-Georges-de-Chesné, Piré-sur-Seiche, Châteaugiron, Servon-sur-Vilaine, Acigné, La Bouexière ; dans les Côtes-d'Armor : Lamballe.

III. Problématique et axes thématiques de l'Ethnopôle

Les activités de l'Ethnopôle, visant à développer une recherche critique et réflexive sur le PCI et à fédérer un réseau de chercheurs, s'articulent plus spécifiquement autour des deux axes suivants, qui seront soumis au conseil scientifique et développés avec lui.

Une approche comparée des politiques du PCI mises en œuvre en Europe par les Etats parties à la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et de leurs effets

Instrument normatif international et juridiquement contraignant, la Convention adoptée par l'UNESCO en 2003 est un texte de consensus qui impose peu d'obligations légales aux Etats parties, hors la tenue et la mise à jour d'inventaires nationaux du PCI, selon des modalités propres à chacun, la cotisation annuelle au fonds du patrimoine culturel immatériel en proportion de leur PIB et la remise de rapports périodiques concernant la mise en œuvre d'une politique nationale. Énonçant essentiellement des principes et des objectifs, elle ne fournit donc aucun « mode d'emploi » quant à sa mise en œuvre qui relève de chaque pays. Comment la Convention est-elle déclinée dans les différents Etats européens qui l'ont ratifiée, en fonction de l'héritage historique et idéologique, des systèmes politiques et institutionnels propres à chacun, selon quelles modalités et avec quels effets ? Il apparaît évident que la « prise » de la Convention n'aura ni la même forme ni les mêmes implications dans un Etat fédéral ou dans un pays de tradition centralisée. Ces variations se manifestent, notamment, à travers la prise en compte ou non des expressions du PCI dans les législations nationales, l'organisation administrative, la priorité accordée à l'éducation, la sensibilisation, la transmission, la documentation ou la recherche, la façon dont les inventaires ainsi que les éventuelles candidatures pour les listes de l'UNESCO sont conduits dans chaque pays, le degré et le mode de participation des « communautés » censées être au cœur de ces politiques...

En France par exemple, les premières candidatures ont été lancées de façon concomitante à l'inventaire national du PCI, expérimenté au travers de projets pilotes conduits avec des laboratoires de recherche. La place des chercheurs dans le dispositif constitue d'ailleurs, sinon un spécificité, du moins une caractéristique française liée à l'héritage institutionnel de l'ancienne Mission à l'Ethnologie au sein du ministère de la Culture. En Suisse, une procédure systématique d'inventaire dont les modalités - processus participatif ou propositions d'experts désignés - ont été laissées au choix de chaque canton, révélant d'importantes disparités entre les zones linguistiques du pays⁷, a conduit à la sélection d'une liste fédérale d'éléments, parmi lesquels doivent être identifiés ceux qui feront l'objet d'une candidature. Quant à la Norvège, qui constitue par ailleurs l'un des principaux contributeurs volontaires du Fonds du patrimoine culturel immatériel, elle n'a jusqu'ici présenté aucune candidature afin de respecter la « finalité » originelle du mécanisme des listes, instaurées par la Convention pour résorber le déséquilibre Nord/Sud et les « torsions » géopolitiques dans le système des Nations Unies engendrées par le patrimoine mondial.

Malgré ces différences importantes se dessine l'un des paradoxes de la Convention, souligné comme tel par ses détracteurs : si celle-ci vise à la défense de la diversité culturelle, sa mise en œuvre au niveau international conduit à une inévitable forme de standardisation des concepts ainsi que des politiques culturelles et patrimoniales. Le format imposé par les formulaires de candidatures constitue l'un des instruments de cette tendance à l'uniformisation et, plus encore peut-être, la jurisprudence née de la mise en œuvre effective du texte dans le temps, avec une liste de « directives opérationnelles » s'allongeant à chaque Assemblée générale.

⁷ Florence GRAEZER-BIDEAU, « Inventorier les traditions vivantes : approches du patrimoine culturel immatériel dans le système fédéral suisse », *Ethnographiques.org* n°24, juillet 2012, Ethnographies des pratiques patrimoniales : temporalités, territoires, communautés.

Un observatoire des mobilisations et des usages de la Convention par les différents acteurs du PCI ainsi que des recompositions à l'oeuvre dans le champs patrimonial

En replaçant les communautés à l'origine de la désignation patrimoniale et au cœur des dispositifs de sauvegarde, la Convention vient remettre en cause le traitement expert du patrimoine, permettant peut-être l'émergence de nouveaux discours parmi les différents acteurs concernés. Comment les chercheurs et notamment les anthropologues, les administrateurs et les professionnels du patrimoine en général (musées, parcs naturels...) se positionnent-ils par rapport à ce tournant participatif qui les oblige à négocier leur relation – complémentaire ou concurrentielle ? – avec ces « nouveaux » acteurs et à repenser leur pratique ? Comment les militants associatifs et culturels, les praticiens, les collectivités... s'approprient-ils ou non ces nouveaux outils qui font des communautés c'est-à-dire eux-mêmes les principaux acteurs du processus de patrimonialisation, parfois dans des stratégies de légitimation ou de revendications régionalistes - voire de marketing territorial ? Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que la Convention, adoptée pour satisfaire notamment aux revendications de pays du Sud, est revendiquée par certains mouvements régionalistes qui se considèrent comme des « colonisés de l'intérieur ». Dans quelle mesure la nouvelle démarche patrimoniale prônée par les instances internationales permet-elle un renouvellement réel des formes d'action ?

La Bretagne, souvent citée en modèle observé avec admiration et envie depuis d'autres régions où des acteurs associatifs ont tenté, avec moins de succès jusqu'ici, de mobiliser et de fédérer autour du PCI, constitue à cet égard un « terrain » d'observation privilégié, avec l'expérimentation d'une démarche collective initiée par un réseau actif dès 2008. Mais d'autres réseaux émergent ici et là, réunissant dans des configurations diverses praticiens, chercheurs, associations et collectivités, par exemple en Aquitaine, en Languedoc-Roussillon, en Limousin...

On s'intéressera notamment aux enjeux et aux effets de la Convention sur la patrimonialisation des formes spectaculaires, festives et rituelles - domaines « emblématiques » des expressions du PCI en raison de leur visibilité et parce que, plus que les connaissances ethnobotaniques ou les savoirs-faire artisanaux, ils sont investis de revendications identitaires. Leurs acteurs figurent donc souvent parmi les premiers à s'être saisis de la Convention dans des discours et des stratégies d'usage. Cet axe sera développé en lien avec l'ethnoscénologie, une discipline que la Maison des Cultures du Monde a contribué à fonder au milieu des années 1990 avec l'Université de Paris VIII.

Entre appropriations, indifférence et rejet, ces négociations témoignent de la dimension éminemment politique du PCI. Il s'agira donc de s'interroger, à travers le paradigme de la « participation des communautés », sur les conditions de possibilité et les enjeux d'une « démocratie patrimoniale », notamment à travers les rapports entre la recherche et l'action culturelle.

IV. Modalités d'action et outils

Afin de remplir ses missions de recherche, de formation, de valorisation et de diffusion, l'ethnopôle met en œuvre des activités scientifiques ou d'expertise, documentaires, culturelles et pédagogiques, de veille, de communication et de réseau.

Activités scientifiques et d'expertise

La labélisation ethnopôle permettra de développer l'accompagnement de doctorants dans le cadre du dispositif d'allocations de formation et de recherche en ethnologie de la France de la Direction générale des patrimoines. Elle permettra également de renforcer les partenariats existants (Rennes II, Pau, Tours, Paris VIII) et d'en développer d'autres, sous la forme d'interventions dans des master ou des séminaires, d'accueil et de formation de stagiaires, de projets collectifs avec les étudiants (organisation de manifestations scientifiques ou culturelles telles que conférences et expositions).

A. Séminaire européen et projet d'université d'été

Préfiguration des travaux de l'ethnopôle, les deux précédentes éditions du séminaire sur les politiques du PCI en Europe ont permis de développer un premier réseau national et international de chercheurs, enseignants, administrateurs et professionnels intervenant dans le champs du patrimoine immatériel. Dans sa forme actuelle, ce séminaire réunit une quinzaine d'intervenants originaires d'une dizaine de pays européens et autant d'auditeurs, pendant deux journées au début du mois de septembre. Ce format réduit, le cadre paisible et hospitalier du prieuré ainsi que la période choisie offrent un contexte privilégié qui crée les conditions éprouvées d'un échange fructueux. Temps fort annuel des activités de l'ethnopôle, ce séminaire pourra être adossé à une université d'été. Ce projet, qui devra être développé avec le conseil scientifique, a été évoqué lors du dernier séminaire.

B. Edition en ligne

La collection des *Cahiers du CFPCI* permettra d'assurer la diffusion la plus large possible, sur le site Internet du CFPCI, des actes du séminaire européen (première livraison : octobre 2013). Cette collection pourra par la suite accueillir les actes d'autres manifestations dont l'ethnopôle sera partie prenante, les contributions des membres du conseil scientifique et celles de jeunes chercheurs accueillis par exemple dans le cadre du dispositif d'allocations de formation et de recherche de la Direction générale des patrimoines.

C. Autres manifestations scientifiques

Outre le rendez-vous annuel autour du séminaire européen et de l'université d'été, dont l'articulation reste à définir, l'ethnopôle accueillera, co-organisera ou participera à des colloques et journées d'études, en lien avec le réseau de chercheurs en cours de développement et dans le cadre, notamment, des projets menés par les membres du conseil scientifique.

D. Réponse à des appels à projets de recherche

L'ethnopôle pourra répondre à des appels à projets de recherche dans le champs du PCI. Le CFPCI continuera également de répondre aux appels à projets du ministère de la Culture concernant l'inventaire du PCI en France.

E. Formation

Dans le cadre de l'inventaire du PCI en France, et en réponse aux sollicitations émergentes des acteurs sur les territoires (collectivités et associations notamment), le CFPCI a proposé au Comité du patrimoine ethnologique et immatériel, en collaboration avec l'un des membres du conseil scientifique de l'ethnopôle, Chiara Bortolotto, un projet de « Renforcement de capacités pour une évolution participative de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel en France » dont les modalités restent à préciser (ateliers de formation et d'accompagnement à la mise en œuvre d'inventaires du PCI inspiré du programme de « renforcement de capacités » développé par l'UNESCO à la demande de certains États parties). Le cas échéant, l'ethnopôle pourrait offrir un cadre réflexif à la démarche mise en œuvre, donnant lieu à des travaux critiques (organisation de débats et publications, notamment dans les *Cahiers du CFPCI*).

L'ethnopôle pourra également accueillir et/ou organiser d'autres formations en partenariat avec des institutions de recherche, d'enseignement et de formation (Direction générale des patrimoines, Institut National du Patrimoine, MuCEM, universités...).

Activités documentaires

Il est à noter que les activités documentaires sont actuellement suspendues suite à l'importante baisse de subvention qui a frappé la Maison des Cultures du Monde en 2013. Leur poursuite et leur développement, notamment dans le cadre de l'ethnopôle, dépendra donc de la possibilité de recruter un(e) documentaliste.

A. Centre de documentation

Spécialisé sur les arts du spectacle dans le monde (musique, danse, théâtre, masques, marionnettes, mais aussi rituels et fêtes), ouvert aux autres domaines du PCI, il regroupe les fonds du Festival des arts traditionnels de Rennes (1974-1983), de la Maison des Cultures du Monde depuis 1982 et du CFPCI depuis 2011. Les documents sont en consultation sur place. Intéressant plus particulièrement l'ethnopôle, un fonds est en cours de constitution sur les politiques du PCI et leurs effets, ainsi que sur les éléments français inscrits sur les listes de l'UNESCO ou à l'inventaire national.

Le centre permet un accès à la base de données Dastum (archives du patrimoine oral de Bretagne). Des partenariats pourraient être développés avec d'autres bases de données concernant le champs du PCI sur les territoires et qui ne sont pas en accès libre.

B. Base de données Ibn Battuta et ressources en ligne sur le PCI

Un programme de numérisation⁸, catalogage et indexation initié en 2004 a permis de réunir dans une base de données en ligne, nommée Ibn Battuta, une partie du fonds documentaire de la Maison des Cultures du Monde et de l'organiser par types, thèmes et aires culturelles. Les 5000 documents actuellement référencés peuvent être interrogés grâce à un thesaurus hiérarchique de 4000 termes. La base de données permet par exemple de consulter les captations vidéo intégrales des Journées du PCI organisées par la Maison depuis 2003. Elle pourrait, avec l'autorisation des auteurs, donner accès en téléchargement au format PDF à des travaux non publiés sur le PCI, qui sont en consultation dans le centre de documentation (mémoires de master...).

Sous réserve de moyens humains, de nouveaux dossiers pourraient être déposés dans le cadre de prochains appels à projets de numérisation afin de poursuivre les efforts engagés pour assurer la sauvegarde, la diffusion et la valorisation des fonds de la Maison des Cultures du Monde avant 2000 et ceux du festival des arts traditionnels de Rennes.

Ibn Battuta est interrogeable depuis le site internet du CFPCI à la section « Ressources en ligne », qui permettra prochainement d'accéder à chacun des portails et bases de données concernant de façon non exclusive le champs du PCI sur le territoire national (archives sonores et audiovisuelles ou bibliothèques numériques incluant des archives sonores et audiovisuelles) : le portail du patrimoine oral (Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles/Bibliothèque nationale de France), un catalogue collectif d'archives sonores et audiovisuelles sur les traditions orales qui regroupe actuellement neuf bases de données ; Son d'aqui (Institut Occitan d'Aquitaine/Banque numérique du savoir d'Aquitaine), le portail du PCI occitan en région Aquitaine ; le Réseau des Archives et Documents de l'Oralité (Ethnodoc) ; Occitanica (Centre interrégional de développement de l'occitan), la médiathèque numérique occitane ; Manioc (Université Antilles-Guyane), la bibliothèque numérique Caraïbe-Amazone-Plateau des Guyanes ; le futur portail des cultures de Bretagne (Bretagne Culture Diversité), etc. Ce recensement pourrait préfigurer un véritable projet de portail du PCI à l'échelle du territoire national.

C. Bibliographie internationale et participative sur le PCI

L'ethnopôle pourrait devenir l'un des contributeurs actifs du projet de bibliographie internationale et participative sur le PCI, initié par deux membres du Forum international des chercheurs sur le PCI, Harriet Deacon et Chiara Bortolotto, et développé grâce au logiciel Zotero permettant le travail en réseau. Une première collaboration entre ces deux chercheuses du Forum, le DPRPS et le CFPCI a permis l'élaboration (en cours) d'une bibliographie francophone et d'une bibliographie hispanophone qui seront accessibles sur le site internet respectif de ces institutions.

⁸ La Maison des Cultures du Monde a bénéficié de deux appels à projets de numérisation du ministère de la Culture, dans le cadre de la création du portail collectif d'archives audiovisuelles « Spectacles du Monde » porté par la Cité de la Musique.

Activités culturelles et pédagogiques

A. Le CFPCI poursuivra son action de sensibilisation des publics au PCI et à la diversité culturelle à travers la valorisation de son fonds d'archives et d'objets ainsi que les échanges et les partenariats avec d'autres structures, au moyen notamment des activités suivantes, in situ ou hors-les-murs :

- expositions thématiques et activités de médiation
- stages et ateliers
- rencontres avec des témoins et des acteurs du PCI (praticiens, porteurs de projets...), conférences-débats, projections, concerts, spectacles, notamment dans les domaines du conte de tradition orale et des savoirs ethnobotaniques, domaines peu « revendiqués » du PCI mais qui suscitent un intérêt grandissant.

B. Exposition itinérante « Le PCI qu'est-ce que c'est ? »

Compte-tenu du succès de cette exposition qui est réservée jusqu'en novembre 2015, obligeant le CFPCI à décliner de nombreuses sollicitations, une réflexion est en cours afin de mobiliser les moyens pour en concevoir une nouvelle version. Basée sur le principe de l'existante, c'est-à-dire une exposition multimédia éventuellement modulable en fonction des structures d'accueil, celle-ci serait davantage mobile et durable, à la fois en termes de contenu et de matériaux. En effet l'exposition actuelle, initialement conçue pour tourner en 2013 uniquement, à l'occasion des dix ans de la Convention, risque de présenter rapidement des signes d'usure et d'apparaître quelque peu périmée. Ce nouveau projet pourrait être l'occasion d'expérimenter l'usage de nouvelles technologies comme la réalité augmentée (visuelle ou sonore) qui semblent opportunes et prometteuses pour « exposer » et valoriser le PCI, en collaboration avec un laboratoire de recherche et développement. De premiers contacts ont été pris en ce sens.

Une réflexion a par ailleurs été engagée avec la Direction générale du patrimoine culturel du Burkina Faso (Direction des musées) qui a sollicité le CFPCI afin de l'accompagner dans un projet de déclinaison de cette exposition en fonction du contexte national voire régional (Afrique de l'Ouest), selon les financements que la Direction des musées aura effectivement mobilisés.

C. Action pédagogique

Outre les activités de médiation autour des expositions (thématiques et permanente) ainsi que les ateliers musiques et danses pour le jeune public, le CFPCI expérimentera un « projet intergénérationnel » autour de la transmission du PCI.

Il développera des supports pédagogiques multimédia qui puissent être mis à disposition sur son site Internet (livrets de sensibilisation jeune public et outils à destination des enseignants), élaborés à partir de son fonds d'archives et permettant de diffuser l'expérience menée au CFPCI.

Activités de veille, communication et réseau

A. Site internet du CFPCI

Prolongement virtuel du centre de ressources, le site internet du CFPCI qui inclut une section « ethnopôle » (aujourd'hui en construction) constitue l'un des principaux outils de ce dernier pour informer les publics de ses activités, assurer la diffusion et la valorisation des recherches conduites (notamment via les *Cahiers* en téléchargement) ainsi que des différents projets culturels et éducatifs développés (expositions et maquettes pédagogiques virtuelles), pour faciliter l'accès aux ressources en ligne ainsi que la mise en réseau des acteurs du PCI.

B. Réseaux sociaux

Le CFPCI anime une page Facebook qui lui permet de faire connaître largement son existence et ses missions en France et à l'étranger, d'annoncer sa programmation, de relayer ses activités ainsi que des informations concernant l'actualité du PCI en France et dans le monde via son réseau de partenaires (colloques, événements, appels à projets, appels à contributions, publications...).

C. Lettre d'information

La lettre d'information du CFPCI, qui compte près de 2500 destinataires, permet d'annoncer la programmation du centre à Vitré ou hors-les-murs mais aussi de relayer des informations concernant l'actualité des partenaires et du PCI, au niveau national et international.

D. Veille internet

Le CFPCI a mis en place un système de veille qui signale quotidiennement tous les contenus mis en ligne et comportant la mention « patrimoine culturel immatériel » ou « intangible cultural heritage », permettant d'être informé en temps réel des initiatives faisant l'objet d'une communication en français ou en anglais (projets de candidature pour les listes de l'UNESCO, documentation, événements divers...).

E. Annuaire des acteurs du PCI en France

L'ethnopôle pourra, en fonction des moyens humains dont il disposera, assurer la mise à jour et l'enrichissement annuel, selon un principe participatif, de l'annuaire des acteurs du PCI réalisé en 2011-2012 par deux chercheuses de l'Université de Bretagne occidentale missionnées par le DPRPS. Cet annuaire à entrées multiples (régions/domaines du PCI/types d'acteurs) est accessible en ligne sur les sites du MCC et du CFPCI.

F. Association des éléments français inscrits sur les listes du PCI de l'UNESCO

Le CFPCI accueille le siège de cette jeune association dont il est membre fondateur et il en assure le secrétariat ainsi que le suivi. L'association a pour objet de faciliter l'échange et le partage d'informations, de connaissances et d'expériences ainsi que les collaborations, à l'échelle nationale et internationale, dans le domaine de la sauvegarde du PCI ; d'être une force de proposition et de réflexion auprès des acteurs du domaine, en France et dans le monde ; de promouvoir auprès du public l'esprit de la Convention ainsi que les éléments inscrits sur ses listes. Dans cette perspective, plusieurs projets sont déjà en cours de réflexion (organisation d'événements, publications...). Sur le modèle de celle des Biens français du patrimoine mondial, l'association a adopté le principe d'une assemblée générale annuelle itinérante, dans les territoires concernés par les inscriptions, et adossée à un « séminaire » sur une thématique intéressant la sauvegarde.

Bien que les objectifs de cette association, qui n'a aucune vocation scientifique, soient très différents de ceux de l'ethnopôle, des collaborations pourraient être envisagées, notamment dans le cadre de ces journées annuelles de réflexion. La création de l'association et les activités qu'elle conduira constitueront par ailleurs des éléments intéressants pour l'observation et la réflexion dans le cadre de la deuxième axe thématique de l'ethnopôle, concernant les mobilisations et les usages de la Convention. Ces deux dimensions - possibilités de collaborations et matière à réflexion - concernent d'ailleurs les autres réseaux, plus informels, auquel le centre est associé (notamment celui des ONG basées en France et accréditées pour exercer des fonctions-consultatives auprès du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI).

V. Programme d'action 2014

Activités scientifiques

Participation au séminaire européen sur la mise en œuvre comparée de la Convention de l'UNESCO en France et en Allemagne, organisé par le master « Médiation du patrimoine en Europe » de l'Université Rennes II avec l'Université de Paderborn (janvier)

Finalisation du projet de recherche portant sur l'inventaire des géants au nord de la France (mars) et, selon la suite donnée à la proposition présentée dans le cadre de l'appel à projets 2013 du ministère de la Culture, mise en œuvre du deuxième volet concernant l'inventaire des animaux-totems des

fêtes languedociennes, en partenariat avec le CIRDOC.

Edition en ligne du deuxième numéro des *Cahiers du CFPCI* : actes du séminaire « Enseigner le patrimoine culturel immatériel ? Le PCI dans les formations universitaires en Europe » (avril)

Accueil des journées d'études de la Société française d'ethnoscénologie (Université de Nice, Paris VIII, MSH Paris-Nord), à l'occasion du quarantième anniversaire de la création du festival des arts traditionnels de Rennes (juin)

Troisième séminaire européen, avec le soutien du DPRPS, et projet d'université d'été (septembre)

Accueil ou participation à des journées d'études dans le cadre de deux projets de recherche sous la responsabilité scientifique de Jean-Louis Tornatore (Université de Bourgogne) :

« Présences de la culture : le renouveau du folklore ? Patrimoine culturel immatériel, reconnaissance et transmission de la culture occitane », dans le cadre de l'appel à projets du ministère de la Culture « Pratiques interculturelles dans les institutions patrimoniales » ;

« Patrimoine et action citoyenne. Actualité de l'activité patrimoniale : une mise en perspective régionale et interrégionale », dans le cadre du programme FABER (Région Bourgogne)

Formations

Accueil d'un stage de formation de la Direction générale des patrimoines sur le PCI, alliant sur deux journées théories et pratiques du terrain (printemps – à confirmer)

Mise en œuvre d'un projet pilote dans le cadre de l'expérimentation du dispositif de « Renforcement de capacités pour une évolution participative de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel en France » (selon la suite donnée au projet par le CPEI et les modalités éventuellement définies)

Collaboration avec l'Institut méditerranéen des métiers du patrimoine (INP/MuCEM) dans le cadre d'une formation sur « la collecte du patrimoine vivant » (à confirmer)

Activités culturelles et pédagogiques

Exposition itinérante « Le PCI qu'est-ce que c'est ? A la découverte du patrimoine culturel immatériel » à la médiathèque du Bocage mayennais (Goron, février-mars) et au Centre d'éducation au patrimoine – Ospitalea (Irissary, mai-août). Projet de nouvelle version.

Exposition autour des animaux processionnels et fantastiques au sud de la France (mai-septembre) ; programme d'animations

Autre programmation culturelle : contes de Haute-Bretagne (février), concert de musique basque dans le cadre du festival Jazz à Vitré (mars), concert de musique sénégalaise au centre culturel de Vitré dans le cadre du festival de l'Imaginaire de la Maison des Cultures du Monde, conférence dansée sur le *khathakali* (Inde du Sud) dans le cadre du festival de danse de Vitré (mai), rencontre autour de la *gwerz* (chant traditionnel de Bretagne)...

« Projet intergénérationnel » autour de la fête dans ses multiples dimensions, et édition d'outils pédagogiques en ligne

VI. Conseil scientifique

Le Conseil d'orientation scientifique comprend :

Pour le ministère de la Culture (Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la Direction des patrimoines et Direction des affaires culturelles de Bretagne)

- le chef du Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la Direction générale des patrimoines ou son représentant
- le Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ou son représentant

Pour la Ville de Vitré

- le Maire ou son représentant

Pour la Maison des Cultures du Monde

- le Président de la Maison des Cultures du Monde
- la directrice du Centre français du patrimoine culturel immatériel

Pour la Région Bretagne ?

Les personnalités qualifiées suivantes :

- Jean-Louis Tornatore, professeur, Université de Dijon
- Chiara Bortolotto, *visiting fellow* à l'Université de Cambridge
- Nathalie Gauthard, maître de conférence, Université de Nice
- Martino Cocaud, maître de conférence, Université de Rennes 2
- Patricia Heiniger-Casteret, maître de conférence, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Pierre Schmit, directeur du Centre régional de culture ethnologique et technique, et conseiller pour l'ethnologie à la DRAC de Basse-Normandie

VII. Moyens

Convention entre le ministère de la Culture, la Région Bretagne, la Ville de Vitré et la Maison des Cultures du Monde.

Pour le ministère de la Culture, cette convention apporte annuellement, sur un programme d'actions, des crédits recherche.